

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

ROYAL COMMISSION ON
ABORIGINAL PEOPLES

LOCATION/ENDROIT: UASHAT
SEPT-ÎLES (QUÉBEC)

DATE: LE JEUDI 19 NOVEMBRE 1992

VOLUME: 1

"for the record..."

STENOTRAN

1376 Kilborn Ave.

Ottawa 521-0703

TABLE DES MATIÈRES

**Uashat, Sept-Îles (Québec)
Le 19 novembre 1992**

NOM	PAGE
Prière d'ouverture	1
Mot de bienvenue	1
Exposé historique par le commissaire du jour Daniel Vachon	1
Remarques d'ouverture par le co-président René Dussault	13
Remarques d'ouverture par le commissaire Bertha Wilson	28
Remarques d'ouverture par le commissaire Paul Chartrand	31
Présentation par la Ville de Sept-Îles Marcel Blouin, directeur général	33
Présentation par Innu TakuaiKAN Uashat Mak Mani-Utenam Réal Vollant	36
Présentation par Mèrilda St-Onge, représentante des femmes de la nation montagnaise	63
Présentation par le Cégep de Sept-Îles Octave Deraps, directeur général M ^{me} Bernier	125
Présentation par le Centre de formation Nutshimiu Atusseun Réginald Vollant Ben Sylvestre McKenzie Bernard St-Onge	176

TABLE DES MATIÈRES

NOM	PAGE
Présentation par la Corporation de de développement économique montagnaise et par le Conseil régional de concertation et d'intervention en milieu amérindien Stéphane Bacon, coordonnateur, CRCI Zacharie Mollen, président, CRCI Paul A. Fournier, directeur général, CDEM	212
Présentation par Jacques Fontaine	247
Présentation par le Regroupement des Montagnais hors réserve de Sept-Îles/ Malioténam Raymond Hamilton Raymond Mainville Mèrilda St-Onge	256

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 Uashat (Québec)

2 --- L'audience débute à 9 h 30 le jeudi

3 19 novembre 1992

4

5 **(Prière d'ouverture)**

6

7 **Mot de bienvenue)**

8

9 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Kwai (PH).

10 Bonjour.

11 Je voudrais demander maintenant à M.

12 Daniel Vachon de faire l'exposé historique de la

13 communauté.

14 Monsieur Vachon.

15 **COMMISSAIRE DU JOUR DANIEL VACHON,**

16 **PRÉSIDENT DES AÎNÉS, NATION MONTAGNAISE:** Merci, Monsieur

17 le Juge, et merci à tous les commissaires et aussi le

18 Conseil de bande de Sept-Îles et toute la population de

19 Uashat/Mani-Utenam.

20 Comme je vous l'ai dit, Monsieur le Juge,

21 quand on avait discuté ici, autour de la table, je suis

22 un gars qui n'a jamais été à l'école. J'ai même mentionné

23 où j'étais né, à 365 milles d'ici, à Mehenik (PH), que

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 ça s'appelle.

2 J'ai continué à faire des démarches;
3 j'ai appris le français avec les gens de mon milieu, les
4 gens de Sept-Îles. Comme je fais l'historique, je
5 commence par là.

6 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Monsieur
7 Vachon, je m'excuse. Je veux juste m'assurer qu'on part
8 du bon pied sur le plan de la traduction. On a une
9 difficulté. Il faut traduire à la fois en montagnais et
10 en anglais, et en français dépendant de la situation.
11 Alors il y a un rodage, pour être sûr qu'on fonctionne
12 sur le bon pied pour la journée.

13 --- (Courte pause)

14 On s'excuse de ce contretemps, si vous
15 voulez bien continuer. Merci.

16 **COMMISSAIRE DU JOUR DANIEL VACHON:**
17 Messieurs et Madame les Commissaires, c'est avec un immense
18 plaisir que j'ouvre les audiences en tant que président
19 des aînés de la nation et membre de la communauté.

20 Nous vous souhaitons la bienvenue parmi
21 nous et espérons que Tshishe-Manitu veillera sur nous
22 pendant cette journée pour nous permettre d'ouvrir nos
23 coeurs et nos esprits, l'objectif visé par les membres

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 de la Commission ainsi que les membres de la communauté
2 de Uashat.

3 J'aimerais par cette courte
4 présentation vous faire part de la petite histoire de
5 Sept-Îles. Depuis plusieurs siècles nos ancêtres ont
6 parcouru ce territoire. Ceux-ci, appelés 'nomades' par
7 les anthropologues, parcouraient le territoire par mer
8 et par terre à la recherche de nourriture. Le territoire
9 alors parcouru s'étendait jusqu'au nord du 55^e parallèle,
10 Schefferville, et descendait jusqu'au sud de la réserve
11 faunique des Laurentides et au sud-ouest,
12 Saguenay-Lac-Saint-Jean, Chibougamau, Chapais, où est
13 située la communauté de Pointe-Bleue et son territoire
14 de chasse.

15 C'est seulement en 1535 que Jacques
16 Cartier est débarqué ici. La première mission fut établie
17 par le père oblat Dequen en 1621, et le premier poste de
18 traite en 1658. C'est là qu'on vraiment débuté les
19 échanges entre non-autochtones et autochtones. Les
20 Montagnais échangeaient leurs fourrure au magasin de la
21 Baie-d'Hudson en échange de nourriture ou de matériel pour
22 la chasse et la pêche.

23 Je voulais faire ça en français et là,

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 je vais le faire en montagnais; mais je continue, je ne
2 refais pas ce que j'ai fait déjà.

3 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Ce n'est
4 pas la répétition.

5 **COMMISSAIRE DU JOUR DANIEL VACHON:**
6 C'est ça.

7 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Ça va.

8 **COMMISSAIRE DU JOUR DANIEL VACHON**
9 **(traduit du montagnais):** (Pas de traduction disponible
10 pour les premières 45 secondes) En 1951 cette loi a été
11 faite et c'est là qu'on commencé les problèmes entre Blancs
12 et autochtones, à partir de la Loi sur les Indiens.

13 Lorsqu'il y a eu une première compagnie,
14 les gens prenaient la graisse de baleine; je ne sais pas
15 à quoi ça servait exactement, mais c'était une des
16 premières choses qui a été faite ici. C'était à
17 Pointe-Noire. Ils appelaient 'mattiteho' (PH) dans le
18 temps.

19 Après ça, il y a d'autres compagnies qui
20 sont venues ici; par exemple, les mines, la Iron Ore.
21 Aussi, il y a eu une autre compagnie qui s'est installée
22 ici. C'était une papetière. C'est là qu'ont commencé,
23 à partir de 1951... les Affaires indiennes s'étaient

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 établies ici.

2 C'est là qu'ils ont délimité le
3 territoire autochtone. Lorsqu'on parle du territoire
4 autochtone, par exemple ici, à Sept-Îles, c'était pour
5 que les autochtones restent sur une réserve fermée et qu'il
6 n'y ait pas autre chose sur cette réserve. Ils nous ont
7 donné ce territoire pour qu'on puisse rester là-dessus,
8 pour demeurer là-dessus, qu'ils ne puissent pas faire autre
9 chose, par exemple des magasins ou trouver des moyens de
10 survivre. C'était seulement pour que les gens puissent
11 demeurer sur cette réserve parce que le gouvernement du
12 Québec aurait des droits sur ce territoire. Ils disaient
13 que les gens, les autochtones, pourraient toujours
14 demeurer sur ce territoire mais ne pourraient pas tirer
15 profit de ça.

16 C'est pour ça qu'aujourd'hui on a
17 beaucoup de problèmes, à cause de cela et aussi à cause
18 de la boisson, la drogue, des querelles aussi et aussi
19 la pauvreté.

20 Lorsqu'on veut commencer quelque chose,
21 c'est toujours l'homme blanc qui intervient et qui est
22 plus gros. Par exemple, lorsqu'on parle de la ville de
23 Sept-Îles, les grosses compagnies qui étaient ici, par

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 exemple la Iron Ore qui travaille dans les mines... la
2 ville de Sept-Îles s'agrandit de plus en plus à cause des
3 compagnies qui sont venues s'installer ici.

4 C'est à partir de là que le maire de
5 Sept-Îles a essayé de tasser les autochtones pour essayer
6 de les faire déménager à Mani-Utenam, lorsqu'ils ont créé
7 cette nouvelle réserve. Il y a des gens -- je ne me
8 souviens pas exactement du nombre exact -- qui ont déménagé
9 à Mani-Utenam et il y en a d'autres qui ont essayé de
10 maintenir leur territoire ici, à Sept-Îles. Les gens ont
11 fait leur possible pour essayer de garder ce bout de terrain
12 et il y a beaucoup de gens qui ont travaillé ensemble pour
13 essayer de faire déménager les autochtones vers
14 Mani-Utenam.

15 Les curés qui étaient là dans le temps
16 avaient trouvé des moyens de tout fermer. Par exemple,
17 lorsqu'on parle de l'ancienne église, cette église avait
18 été condamnée et lorsqu'il y a eu des curés plus jeunes
19 qui se sont installés ici les gens ont commencé à essayer
20 de réparer cette église.

21 J'ai déjà fait un livre en 1985 qui
22 parlait de l'histoire des autochtones de Uashat et
23 Mani-Utenam. J'ai déjà été chef de 1964 à 1973 et de 1975

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 à 1977 aussi. Lorsque j'ai été chef j'ai fait mon possible
2 pour essayer d'aider la population autochtone de façon
3 à ce que tout le monde puisse s'entendre, tant du côté
4 autochtone que non autochtone. Lorsque je n'étais plus
5 chef j'ai quand même continué et essayé de m'impliquer
6 le plus possible au niveau de nombreuses organisations,
7 telles le Conseil atikamekw-montagnais. J'étais toujours
8 disposé à donner un coup de main.

9 Je crois réellement qu'on peut trouver
10 une façon d'atteindre notre objectif, c'est-à-dire d'avoir
11 un gouvernement autochtone autonome et que ce soit des
12 autochtones qui soient à la tête de ce futur gouvernement.

13 Ça fait déjà 15 ans que je travaille pour
14 faire reconnaître notre langue, notre culture et notre
15 façon de vivre. C'est la raison pour laquelle j'ai
16 commencé à rédiger un autre livre, pour que les gens
17 puissent apprendre le montagnais, comme le livre est titré.

18 C'était aussi pour préserver ma langue, pour préserver
19 ma culture. C'est la raison pour laquelle j'ai fait ce
20 deuxième livre, de façon à ce qu'on puisse mieux
21 communiquer et aussi mieux conserver notre langue intacte,
22 de façon à ce que ce soit nous-mêmes qui fassions notre
23 chemin pour préserver notre langue et aussi pour qu'on

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 puisse respecter encore plus les vieux en ce qui concerne
2 la langue et la culture.

3 D'après moi on devrait discuter beaucoup
4 plus en profondeur là-dessus, en discutant autour d'une
5 table, étant donné qu'aujourd'hui, lorsqu'on parle
6 beaucoup de langues qui sont ici, la plupart du temps on
7 n'écoute pas ce que les gens disent. Par exemple, lorsque
8 quelqu'un s'exprime, je ne sais pas des fois s'il y a des
9 personnes qui l'écoutent lorsqu'il parle de sa langue.

10 Le texte que je regarde présentement,
11 je ne le lis pas intégralement, mais je suis très fier
12 de pouvoir le faire dans ma langue natale parce que je
13 respecte ma langue et ma culture. Mais ce qui arrive
14 aussi, je pense, lorsqu'on parle de la langue autochtone,
15 lorsqu'on demande des fonds, de l'aide, ou lorsqu'on veut
16 faire quelque chose pour préserver cette langue, le
17 gouvernement agit comme s'il ne reconnaissait pas cette
18 langue autochtone. Ils vont toujours trouver des moyens.

19 Par exemple, on ne donne pas assez de fonds pour faire
20 le travail comme il faut, de façon à ce que cette langue
21 disparaisse petit à petit.

22 Il y a des gens qui veulent s'impliquer
23 dans l'amérindianisation. Ce n'est pas seulement juste

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 une personne qui travaille là-dessus. C'est un travail
 2 de toute une population pour essayer de préserver cette
 3 langue. Je pense que vous allez avoir beaucoup de
 4 commentaires là-dessus, sur les difficultés que nous avons
 5 à essayer de préserver notre langue, parce qu'on ne
 6 respecte pas beaucoup l'opinion des autochtones. Ce que
 7 je veux dire, pour que tout le monde comprenne, par exemple
 8 on appelle le travail qui se fait présentement 'Commission
 9 royale'; c'est quelque chose de très important parce que
 10 c'est justement pour que les gens puissent donner leur
 11 opinion. Il y a beaucoup d'argent qui est impliqué
 12 là-dedans.

13 Présentement je travaille en toponymie
 14 pour essayer de trouver des façons pour les faire réfléchir
 15 sur ce qu'ils perdent dans la culture et dans la langue.

16 Je vais essayer d'aller chercher des fonds du côté
 17 gouvernemental, mais ils vont les refuser étant donné
 18 qu'ils ne croient pas beaucoup à ça.

19 Dans notre culture montagnaise, on
 20 trouve ça important qu'on puisse préserver la culture et
 21 le respect de notre culture. Nous pensons qu'on devrait
 22 avoir de l'aide pour essayer de maintenir notre langue
 23 et pour aider aussi nos enfants à maintenir cette langue

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 et cette culture. C'est sûr que c'est difficile, notre
2 situation actuelle, étant donné qu'on n'est pas encore
3 reconnu, et nos droits aussi. On va quand même continuer
4 à parler, à discuter, mais si on est reconnu nulle part,
5 on ne pourra pas avancer beaucoup. Ce qui va arriver,
6 c'est qu'on va finir par perdre notre langue et notre
7 culture étant donné que ceux qui dirigent ne reconnaissent
8 pas la culture autochtone.

9 Aujourd'hui vous êtes assis ici, à cette
10 table. Je pense que vous devriez analyser comme il faut
11 et tenir compte de nos droits et propager notre message.
12 Nous vous respectons et aussi le travail que vous faites,
13 mais il faudra que vous analysiez comme il faut ce qui
14 va se dire ici. Je pense qu'il devrait y avoir quelqu'un
15 qui pourrait défendre nos droits.

16 Ce qui nous manque présentement pour
17 faire le travail qu'on a à faire en ce qui concerne nos
18 droits, c'est justement le côté monétaire. On dirait
19 qu'on n'a pas le droit de toucher à l'argent. On dirait
20 qu'on n'a pas le droit d'être autonome. Ça prend toujours
21 un non-autochtone pour nous dire quoi faire avec cet
22 argent.

23 Aujourd'hui, je ne sais pas ce que vous

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 pensez de ce que je dis, mais ce qu'on subit depuis
2 plusieurs années, c'est-à-dire de se faire diriger par
3 quelqu'un d'autre que nous autres, je ne sais pas ce que
4 l'avenir nous réserve, mais ça ne paraît pas bien.

5 Je sais que tout le monde respecte sa
6 langue, sa culture et ce qu'il fait comme travail. Tout
7 les outils, on les a pour essayer de maintenir cette langue;
8 ce qu'on demande, c'est qu'on soit aidé du côté monétaire
9 pour qu'on puisse faire notre travail du mieux possible
10 sans nous dire comment dépenser cet argent, par exemple,
11 si les gouvernements disent 'On leur donne des droits et
12 un gouvernement autochtone.'

13 Je ne sais pas si j'ai dépassé le temps
14 qui était prévu, mais je vous remercie et j'espère que
15 vous aller nous aider.

16 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci,
17 Monsieur Vachon.

18 Je pense que vous avez certainement
19 raison de souligner le fait que la nation montagnaise est
20 une nation importante et forte au Québec, de par le maintien
21 et l'affirmation de sa culture et de sa langue, et sans
22 doute d'insister sur le fait qu'il est encore temps,
23 justement, de faire en sorte que ça se poursuive et que

LE 19 NOVEMBRE 1992

**COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES**

1 les jeunes aient l'occasion à la fois de vivre leur culture
2 et en même temps de bénéficier des avantages plus larges
3 d'être citoyens canadiens et également résidents du
4 Québec.

5 Nous apprécions votre présentation
6 historique de la région. C'est toujours important pour
7 nous, lorsqu'on commence une session d'audiences
8 publiques, de se faire mettre dans le bain d'une certaine
9 façon en ce qui concerne, au fond, les racines de la
10 communauté dans laquelle nous sommes. Nous apprécions
11 énormément que vous ayez pu le faire et surtout nous sommes
12 très heureux que vous ayez pu le faire dans votre langue.
13 Merci.

14 **COMMISSAIRE DU JOUR DANIEL VACHON:**

15 Merci beaucoup. Je peux vous remettre le texte.

16 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:**

17 Certainement.

18 Je voudrais maintenant brièvement,
19 parce que nous avons une journée pleine, essentiellement
20 faire un certain rappel de qui nous sommes, de la création
21 de la Commission, de son mandat, de la façon dont on a
22 abordé notre travail depuis un peu plus d'un an maintenant
23 que nous sommes en existence et la façon dont nous

LE 19 NOVEMBRE 1992

**COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES**

1 souhaitons au fond travailler avec les diverses
2 communautés autochtones et aussi, bien sûr, avec les
3 non-autochtones, le grand public, l'ensemble des Canadiens
4 et des Québécois pour essayer d'établir sur des bases
5 nouvelles la relation entre les peuples autochtones, les
6 gouvernements et l'ensemble des Canadiens.

7 La Commission a été créée à la fin du
8 mois d'août 1991 à la suite d'un rapport qui a été soumis
9 au premier ministre du Canada par l'ancien juge en chef
10 de la Cour suprême, Brian Dickson, qui avait été justement
11 mandaté par le premier ministre pour préparer et
12 recommander un mandat pour une commission royale sur les
13 peuples autochtones au Canada. C'était la première fois
14 qu'un mandat d'une commission royale fédérale était
15 préparé à l'extérieur de la fonction publique, non pas
16 par des fonctionnaires mais par quelqu'un qui avait toute
17 autorité pour consulter les personnes concernées au
18 premier chef, à savoir les peuples autochtones, mais aussi
19 le grand public et de faire une recommandation quant au
20 mandat de la Commission et aussi quant à sa composition,
21 quant à ses membres.

22 Le juge Dickson a soumis son rapport,
23 qui a été accepté dans son entier et qui a fait l'objet

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 du décret constituant la Commission royale sur les peuples
2 autochtones au Canada adopté le 26 août 1991.

3 La Commission, comme vous le savez
4 peut-être, est composée de sept personnes, de sept membres.

5 Je la co-préside avec George Erasmus, qui était l'ancien
6 président de l'Assemblée des Premières Nations, le
7 prédécesseur d'Ovide Mercredi à l'Assemblée des Premières
8 Nations. Je m'appelle René Dussault et je suis juge à
9 la Cour d'appel du Québec.

10 Avec moi ce matin sont M^{me} Bertha Wilson,
11 qui a siégé pendant presque toute la décennie 1980 à la
12 Cour suprême du Canada et qui a pris sa retraite de la
13 Cour suprême du Canada au début de l'année 1991. M^{me} Wilson
14 a eu l'occasion de regarder de très près, à l'occasion
15 de litiges qui sont venus devant la Cour suprême, toute
16 la question des droits autochtones au Canada.

17 Également, à sa gauche, se trouve Paul
18 Chartrand, qui est un professeur de droit de l'Université
19 du Manitoba, qui est un Métis, qui habite Winnipeg.

20 Nous siégeons avec un commissaire pour
21 la journée, un commissaire du jour. Nous avons le
22 privilège ce matin d'avoir avec nous M. Daniel Vachon.
23 La notion de commissaire du jour est une idée qui a eu

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 beaucoup de succès lors de notre première série d'audiences
2 publiques.

3 Ça nous permet d'avoir une meilleure
4 connaissance de première main de la communauté dans
5 laquelle nous siégeons. Aussi, lors de la présentation
6 des mémoires nous amorçons un dialogue avec ceux qui
7 présentent les mémoires et ça nous permet, souvent par
8 les questions posées par les commissaires du jour, d'avoir
9 un meilleur éclairage et, à la fin de la journée, nous
10 échangeons pour s'assurer que nous avons au fond bien
11 compris le contexte dans lequel on nous a fait valoir un
12 certain nombre de points d'éléments.

13 Je voudrais simplement dire que la
14 Commission est également composée de M^{me} Viola Robinson,
15 qui est une Micmac de la Nouvelle-Écosse, qui était
16 présidente du Conseil national des autochtones du Canada
17 avant de se joindre à la Commission, et de Mary Sillett,
18 qui est une Inuk du Labrador, ainsi que d'Allan Blakeney,
19 qui a été premier ministre de la Saskatchewan pendant plus
20 d'une décennie.

21 Nous sommes donc trois non-autochtones
22 et il y a quatre autochtones. La composition de la
23 Commission a été voulue ainsi et recommandée par le juge

LE 19 NOVEMBRE 1992

**COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES**

1 Dickson pour justement faire en sorte que la Commission
2 puisse avoir le maximum de crédibilité et travailler à
3 la fois avec les peuples autochtones et le grand public
4 canadien dans chacune des provinces et en particulier
5 québécois.

6 Le mandat est très vaste. Il est rédigé
7 en 16 points et chacun des points comporte lui-même une
8 dizaine d'autres points plus détaillés. Le mandat touche,
9 bien sûr, toute la question de l'autonomie
10 gouvernementale, comment les futurs gouvernements
11 autochtones vont fonctionner en termes de structure, en
12 termes de financement, en termes d'appartenance, qui va
13 appartenir au gouvernement autochtone, quelle sera la
14 place faite aux non-autochtones sur les territoires des
15 gouvernements autochtones, toute la question des
16 territoires justement, surtout la question du processus
17 de règlement des litiges ou des réclamations
18 territoriales. On sait, par exemple, qu'il y a un
19 processus de négociation au Québec qui a été enclenché
20 il y a 12 ans avec le Conseil atikamekw-montagnais et qui
21 n'a pas encore donné des résultats. On était à Québec
22 il y a deux jours et on a justement discuté de l'impact
23 que pouvait avoir la nomination d'un nouveau négociateur

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 gouvernemental, l'ancien président de l'Hydro-Québec, M.
2 Guy Coulombe, pour mener à terme cette négociation.

3 Il est évident que dans tout le processus
4 de négociation gouvernementale il y a un problème de
5 volonté politique en même temps et certainement associé
6 aux difficultés techniques, qui sont réelles.

7 Le mandat de la Commission touche tout
8 le domaine social, les secteurs de la justice, de
9 l'éducation, de la santé, des services sociaux, les
10 problèmes sociaux tels que l'alcoolisme, la violence faite
11 aux femmes, les problèmes de santé publique; le sida est
12 une préoccupation de plus en plus importante chez les
13 communautés autochtones; souvent le haut niveau de
14 suicide. Nous avons comme préoccupation dans notre mandat
15 spécifiquement la jeunesse autochtone et aussi toute la
16 situation des femmes autochtones.

17 Ce point-là est extrêmement important
18 pour la Commission. On a eu l'occasion de mentionner dans
19 le document de réflexion qu'on a publié et que vous avez
20 sur la table sur les questions en jeu, qui rend compte
21 au fond de la première série d'audiences publiques qu'on
22 a entendu durant la première série d'audiences publiques
23 un bon nombre de femmes autochtones, de groupements de

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 femmes autochtones, mais pas suffisamment; pas
2 suffisamment. Ça nous apparaît extrêmement important que
3 les femmes autochtones participent et puissent venir
4 s'exprimer librement devant la Commission.

5 Nous sommes à réfléchir sur un mécanisme
6 pour permettre à ceci de prendre place plus facilement.

7 Alors nous insistons et nous allons essayer d'adapter
8 notre façon de fonctionner pour que les femmes autochtones
9 se sentent à l'aise et puissent venir échanger sur leurs
10 préoccupations; et de la même façon pour les jeunes.

11 Le mandat touche également le
12 développement économique. Les économies autochtones,
13 c'est fondamental. Si on veut que la notion d'autonomie
14 gouvernementale veuille dire quelque chose, il faut qu'il
15 y ait une autosuffisance de façon significative.

16 Les cultures autochtones, non seulement
17 la protection des cultures et de la langue mais leur
18 affirmation, sont au coeur de notre mandat également.

19 Tout ça pour dire qu'il n'y a à peu près
20 rien qui ne soit pas couvert par notre mandat. Évidemment,
21 ça comporte l'avantage qu'on doit regarder l'ensemble de
22 la situation mais en même temps ça appelle à un moment
23 donné un sens des priorités. Au fond ce qu'on fait dans

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 ce processus d'éducation publique, c'est d'essayer de
2 chercher quelles sont les priorités telles que vues par
3 les peuples autochtones au Canada, les diverses
4 communautés.

5 Toute commission d'enquête au fond a un
6 processus de consultation et un processus de recherche.

7 Cette commission-ci, parce que c'est une commission sur
8 des peuples, est une commission très particulière. Il
9 y a peut-être une seule analogie dans le passé et c'était
10 la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme,
11 la Commission Laurendeau-Denton, au début des années
12 soixante. Ce n'est pas la même chose que de travailler
13 sur une question qui met en cause des peuples que de
14 travailler sur une matière, que ce soit les transports,
15 la santé ou les communications.

16 On a fait dès notre création un tour des
17 provinces et des deux territoires pour consulter une
18 centaine d'organisations autochtones provinciales et
19 également pour rencontrer les premiers ministres et les
20 ministres responsables des questions autochtones dans
21 chacune des provinces ainsi que les chefs des territoires.

22 Suite à ces consultations-là, en particulier avec les
23 associations autochtones, on a convenu qu'il fallait

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 absolument établir un dialogue. On ne pouvait pas faire
2 comme les commissions font normalement, faire une
3 trentaine de villes essentiellement au sud, entendre les
4 gens et retourner dans nos bureaux pour préparer des
5 recommandations. C'est beaucoup plus complexe que ça.

6 Il nous est apparu qu'on devait faire
7 le tour du Canada, de chacune des régions, à plusieurs
8 reprises, publier des documents de réflexion entre chaque
9 série d'audiences publiques, soulever des questions
10 auxquelles on souhaite que les gens s'attellent d'une
11 certaine façon à apporter certains éléments de réponse
12 et de solutions.

13 Nous espérons que nous allons être de
14 plus en plus ciblés sur un certain nombre de priorités
15 qui seront comprises comme communes par les peuples
16 autochtones et particulières pour certaines régions,
17 certaines nations, de sorte qu'à la fin on pourra, en
18 parallèle avec le programme de recherche -- qui est un
19 des plus massifs et des plus considérables qui a fait au
20 Canada, certainement le plus important, sur les questions
21 autochtones -- mettre ça ensemble et essayer de faire des
22 recommandations découlées de ces résultats du mécanisme
23 de participation publique et de la recherche plus

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 académique. Ces recommandations vont répondre aux
2 attentes et aux espoirs des populations autochtones, des
3 peuples autochtones au Canada mais, en même temps, on va
4 essayer de les traduire d'une manière concrète en répondant
5 aux questions difficiles qui sont souvent dans l'esprit
6 du grand public pour faire en sorte que ce rapport-là ne
7 prenne pas la voie des tablettes gouvernementales mais
8 fasse l'objet d'un large consensus, au Québec comme dans
9 les autres provinces, pour son application.

10 C'est une tâche importante, d'autant
11 plus qu'il y a beaucoup de scepticisme. Il y a eu plusieurs
12 groupes de travail sur les questions autochtones dans le
13 passé qui, souvent, n'ont pas eu de suite. Je pense que
14 ce qui est différent sur cette commission-ci, c'est non
15 seulement le moment où elle siège... on a siégé pendant
16 un an en parallèle avec le processus constitutionnel.
17 Cela a donné beaucoup de visibilité, le processus
18 constitutionnel, au dossier autochtone. Cela a été un
19 avantage en même temps qu'un inconvénient technique pour
20 la Commission; cela a peut-être mis la Commission un peu
21 plus dans l'ombre.

22 Nous étions heureux que ça prenne place
23 en parallèle avec le travail de la Commission, parce que

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 nous pensons que ces discussions qui ont eu lieu au niveau
2 des premiers ministres, du premier ministre du Canada et
3 des leaders autochtones nationaux ont permis de faire
4 franchir une étape très importante au dossier autochtone.

5 Nous ne pensons pas que le vote du 26
6 octobre dernier au référendum signifie un retour à la case
7 départ. Au contraire, il y a eu un approfondissement,
8 une éducation populaire accélérée sur le dossier
9 autochtone; il reste beaucoup à faire. Mais il y a eu
10 aussi un échange de volonté politique de la part des leaders
11 et des gouvernements, et je pense que ça va faciliter la
12 mise en application des recommandations de la Commission.

13 Nous souhaitons soumettre un rapport
14 final au gouvernement du Canada d'ici la fin de l'été 1994,
15 autour du mois de septembre 1994. Entre-temps -- et c'est
16 le message qu'on a voulu transmettre dès le départ aux
17 divers premiers ministres provinciaux -- on ne doit pas
18 se servir de la Commission comme excuse pour ne pas faire
19 de réforme, pour retarder des choses qui sont sur le métier
20 depuis longtemps, parce que la tentation peut être là de
21 dire 'On va attendre que le rapport de la Commission sorte
22 avant de faire quoi que ce soit.' Au contraire, on incite
23 et on souhaite que les gouvernements bougent, et c'est

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 à la Commission à s'adapter. On ne veut surtout pas servir
2 d'excuse pour l'inaction.

3 Cette Commission n'a pas été créée pour
4 établir la problématique ou identifier quels sont les
5 problèmes; les problèmes ont été identifiés par de
6 multiples groupes de travail, par de multiples commissions
7 auparavant. Ce qui est le moteur de la création de la
8 Commission, c'est la nécessité de trouver des solutions
9 concrètes qui vont pouvoir s'appliquer demain matin.

10 C'est dans ce sens-là qu'on souhaite que
11 les gens qui présentent des mémoires, bien sûr, fassent
12 le lien avec le passé -- c'est fondamental -- mais se
13 tournent vers l'avenir le plus rapidement possible et
14 pensent en termes concrets à des éléments, à partir de
15 leur expérience quotidienne. On comprend que certaines
16 questions sont plus difficiles que d'autres, mais on pense
17 que souvent la réponse à ces questions-là se trouve dans
18 les communautés, se trouve au niveau de l'expérience
19 quotidienne. Les gens savent intuitivement ce qui peut
20 marcher et ce qui ne marchera pas.

21 On essaie, nous, de faire notre travail
22 par le bas plutôt que par le haut, de façon conceptuelle.

23 On essaie de partir de la réalité et de construire sur

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 la réalité. C'est la raison pour laquelle nous avons
2 estimé nécessaire de visiter au-delà d'une centaine de
3 communautés, peut-être 125, à travers le Canada, ce qui
4 est une démarche qui n'a jamais pris place auparavant de
5 la part de commissions d'enquête.

6 Nous visitons également les jeunes dans
7 les écoles, les jeunes qui sont en 10^e, 11^e, 12^e année.
8 On sait que l'éducation est une question fondamentale et
9 que les solutions ne sont pas juste des solutions d'argent,
10 qu'il y a une responsabilité des parents. La valeur qu'on
11 attache à l'éducation du côté des parents, du côté des
12 communautés, du côté du leadership autochtone, du côté
13 de la société dans son ensemble, non autochtone, sur les
14 structures d'accueil pour faciliter le passage des études,
15 la complétion des études secondaires et le passage aux
16 études post-secondaires, c'est fondamental.

17 On souhaite vous entendre là-dessus
18 comme sur toutes les questions qui sont susceptibles de
19 vous intéresser; la justice en est une en particulier,
20 et ça comprend évidemment de la police jusqu'aux sentences
21 et aux systèmes de probation et toute la question du système
22 carcéral.

23 On pourrait bien sûr parler du mandat

LE 19 NOVEMBRE 1992

**COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES**

1 de la Commission et de la façon dont nous espérons nous
2 en acquitter pendant longtemps. Ce que je veux simplement
3 dire, c'est qu'on a réfléchi à la façon de le faire et
4 on l'a planifié avec ceux concernés, et on est toujours
5 avide de commentaires, de suggestions additionnelles pour
6 rectifier le tir.

7 Je mentionnais tout à l'heure notre
8 préoccupation vis-à-vis notre capacité d'entendre plus
9 de femmes autochtones. On est à réfléchir à un processus
10 qui nous permettrait véritablement d'être davantage
11 accessibles sur ce plan-là. Si vous avez des suggestions
12 ou des idées, faites-nous en part. C'est un dialogue,
13 au fond.

14 Ce qui va se dire aujourd'hui, c'est un
15 début. On va revenir au Québec. On ne reviendra pas
16 nécessairement dans votre communauté, mais on va revenir
17 au Québec dans diverses régions, et il est toujours
18 possible de revenir faire une présentation. Par exemple,
19 on a entendu à Québec les Montagnais de Roberval. C'est
20 le même message. C'est un processus de réflexion et on
21 souhaite qu'après notre passage et la discussion qu'on
22 a eue, vous continuiez à réfléchir et que vous continuiez
23 à nous faire part de votre réflexion et des réflexions

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 additionnelles que vous allez faire.

2 Je voudrais encore une fois dire que nous
3 sommes heureux de rencontrer les individus dans leur
4 communauté. Nous avons des relations avec les
5 associations nationales autochtones, provinciales, mais
6 nous ne voulons pas entendre uniquement le leadership
7 autochtone. Il nous apparaît fondamental d'entendre les
8 gens qui vivent les situations, les conditions de vie qui
9 sont souvent difficiles et pénibles dans plusieurs
10 communautés. L'objectif de la Commission est de
11 travailler, bien sûr, à améliorer le cadre qui va permettre
12 une meilleure relation avec les autochtones mais aussi,
13 de façon très concrète, d'améliorer les conditions de vie
14 pour une majorité de personnes concernées.

15 Alors je vous remercie et j'espère --
16 j'en suis convaincu -- qu'on aura une journée très
17 fructueuse.

18 À ce moment-ci je demanderais à mes
19 collègues de dire quelques mots et par la suite, avant
20 de passer à l'audition du premier mémoire, nous allons
21 prendre une pause-café.

22 Alors je voudrais demander à M^{me} Wilson
23 de vous adresser la parole.

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 **COMMISSIONER BERTHA WILSON:** I would
2 like to say that I feel very privileged and proud to be
3 one of the non-Aboriginal people on the Royal Commission.
4 As Judge Dussault has said, we are trying to visit as
5 many Native communities as we can. We want to find out
6 what their concerns are. We realize that in every
7 community the Native people are hoping for a better future
8 for their children and grandchildren. The question is:
9 How is this to be achieved?

10 It is very important that we as a
11 Commission convey to the white society the problems that
12 Native people face. White society really knows very
13 little about Native people and about their way of life
14 and the hopes for the future. There is tremendous
15 ignorance in white society. I know this. I am one of
16 them, so I know that they simply don't know how Native
17 people live. Many of them have never met a Native person;
18 I am thinking of people living in the cities who just have
19 no contact at all with Native people.

20 So we have a big job on our hands to
21 educate the white society about Native people. We also
22 have to make sure that they appreciate how Native people
23 have been treated unjustly in the past, and we want to

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 talk to them about how this situation can be changed and
2 how a different kind of relationship can be created between
3 the Native people and other Canadians. This is a big job,
4 but we are very serious about it. We realize that we can't
5 do it alone. We have to have your help and the help of
6 Native people in all the communities that we visit.

7 So we really do want to hear what you
8 have to say. We know that often what the leadership says
9 is quite different from what the ordinary people say.
10 This is true in white society, so I think we can assume
11 that it is also true in Native society. This is why we
12 are interested in hearing from people at the grassroots.

13 I am finding it absolutely fascinating,
14 because I personally knew so little about Native people.
15 Most of my understanding of how Native people lived and
16 the problems they faced came through the cases that came
17 to the court. That was really the beginning of my
18 understanding of the problems faced by Native people, when
19 these cases came up before the court and the lawyers, of
20 course, explained to us what was involved, what the
21 problems were and so on. Since then, of course, I have
22 learned a tremendous amount from visiting the communities.

23 I am very optimistic that we can do

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 something to help on this Commission. In some communities
2 the people have said to us: "Look, there have been
3 commissions before you and we have been studied over and
4 over again and nothing happens." Some are quite cynical
5 that we are going to be able to do anything.

6 I don't feel that way because I feel that
7 the white society has a real desire to do something about
8 this situation, and I think when the people at large feel
9 they want to do something, then governments have to move.
10 The pressure comes from the people on governments. So
11 I am very optimistic and I am very happy to be part of
12 the work of this Commission, and I am delighted to be here
13 and looking forward to hearing what you have to say.

14 Thank you very much.

15 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:**

16 Commissaire Chartrand.

17 **COMMISSAIRE PAUL CHARTRAND:** Merci,
18 Monsieur le Co-Président et bonjour.

19 C'est un honneur pour moi d'être un
20 membre de la Commission royale sur les peuples autochtones
21 et c'est un honneur spécial d'être ici aujourd'hui à
22 Sept-Îles. Il me fait plaisir ce matin de faire quelques
23 remarques et de les faire en français.

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 C'est particulièrement intéressant pour
2 moi de visiter une communauté autochtone où on parle
3 français. Dans l'Ouest on parle, la plupart, en anglais.
4 Quand j'étais jeune je demeurais dans une ancienne
5 communauté métisse où on parlait français, mais un
6 français, je pense, différent du français que je parle
7 aujourd'hui et que j'entends autour de moi, un français
8 mélangé avec un peu de saulteaux et un peu d'anglais; un
9 dialecte unique.

10 À part ça, il y a plus de 30 ans que je
11 demeure dans des communautés anglophones au Canada et en
12 Australie. Alors maintenant, je pense en anglais.
13 Toutes mes études ont été faites en anglais. Il me semble
14 que je peux comprendre une conversation en français, mais
15 quand on viendra aux questions, de temps en temps je pense
16 qu'il sera nécessaire de m'exprimer en anglais.

17 Je suis content qu'on soit ici
18 principalement pour écouter vos recommandations pour des
19 solutions, pour les recommandations qu'on doit faire au
20 gouvernement fédéral. Alors j'anticipe avec beaucoup de
21 plaisir les présentations qui suivront.

22 Merci beaucoup.

23 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci.

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 Alors nous allons rompre pour prendre
2 la pause-café avant de reprendre la séance. Merci.

3 --- Courte suspension à 10 h 30

4 --- Reprise à 11 h 08

5 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** S'il vous
6 plaît, on va recommencer.

7 Je voudrais demander à M. Marcel Blouin,
8 directeur général de la Ville de Sept-Îles, de venir nous
9 rencontrer à la table. On a une difficulté; il semble
10 que le maire de Sept-Îles, Jean-Marc Dion, ait un
11 contretemps et n'est pas disponible pour être avec nous.

12 Alors je voudrais laisser la parole à M. Blouin.

13 Monsieur Blouin.

14 **MARCEL BLOUIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL, VILLE**
15 **DE SEPT-ÎLES:** Monsieur le Président, Messieurs et Madame
16 les Commissaires, je m'excuse, mais M. Dion ne peut pas
17 être présent aujourd'hui. M. Dion était dans
18 l'impossibilité de se rendre.

19 Nous avons pris connaissance des
20 documents. M. le Maire a lu avec beaucoup d'intérêt la
21 documentation que vous lui avez fait parvenir. Il m'a
22 dit qu'il vous ferait parvenir par courrier les réponses
23 aux questions que vous avez posées dans votre document.

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 Pour ma part, j'ai pris connaissance de
2 certaines parties des questions ce matin. Je comprends
3 qu'on va prendre un peu de temps à réfléchir à nos réponses,
4 en particulier sur l'article 18, qui s'interroge sur les
5 relations dans le monde urbain entre les municipalités
6 et les autochtones. Nous aurons certainement quelque
7 chose à dire sur cette question-là parce que nous avons,
8 dans le cours de nos activités, de nombreuses relations
9 ici, à Sept-Îles, avec les autochtones.

10 Alors je m'excuse encore une fois, et
11 M. le Maire vous fera parvenir les réponses le plus
12 rapidement possible.

13 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:**

14 Évidemment, c'est malheureux qu'on ne puisse pas
15 effectivement procéder à un échange public ce matin. Nous
16 sommes heureux de savoir que nous allons recevoir un
17 mémoire de la Ville de Sept-Îles. Malheureusement, sans
18 doute qu'on ne reviendra pas à Sept-Îles même, mais nous
19 allons avoir d'autres audiences au Québec.

20 Nous sommes extrêmement intéressés à la
21 situation des villes qui ont en leur sein ou en leur
22 périphérie des réserves indiennes en particulier. On
23 pense qu'entendre parler des difficultés, des problèmes

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 -- et souvent il faut en parler pour voir comment les choses
2 peuvent être améliorées -- est un point de contact qui
3 est très important entre les communautés autochtones et
4 le public en général. L'expérience vécue, bonne et
5 mauvaise, je pense, doit être au fond mise sur la table
6 et discutée pour essayer de trouver des aménagements, des
7 solutions qui vont faire que la situation va être améliorée
8 et va aller dans le sens d'une meilleure compréhension
9 et d'une meilleure relation dans le futur.

10 Alors, dans ce sens-là, on estime qu'une
11 ville comme la vôtre a beaucoup à contribuer. On souhaite
12 non seulement que ça bénéficie ici, à la région, mais
13 également que ça puisse sur un plan plus large nous
14 permettre d'arriver avec des recommandations qui tiendront
15 compte à la fois des préoccupations des villes et des
16 préoccupations des autochtones qui vivent tout près des
17 villes.

18 Alors transmettez au maire Dion notre
19 souhait de recevoir un mémoire qui non seulement tâche
20 de répondre aux questions -- il y en a 58, on le sait --
21 mais qui cible vraiment sur le vécu réel ici et qui nous
22 permettrait d'extrapoler et d'éclairer nos
23 recommandations futures plus larges pour des situations

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 comme celle qui existe ici, où se côtoient autochtones
2 et non-autochtones.

3 Je vous remercie, Monsieur Blouin.

4 **MARCEL BLOUIN:** Merci, madame et
5 messieurs.

6 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je vais
7 demander M. Eugène-Roméo Fontaine.

8 **RÉAL VOLLANT, INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK**

9 **MANI-UTENAM:** Monsieur Eugène-Roméo Fontaine ne peut pas
10 venir. Nous avons demandé à un de nos directeurs de
11 préparer un mémoire, mais on n'a pas encore reçu le texte
12 du mémoire. Les membres d'Innu Takuaikan m'ont demandé
13 de faire quand même une présentation. Si vous voulez bien,
14 je suis prêt.

15 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Au nom de
16 la bande.

17 **RÉAL VOLLANT:** Au nom de la bande.

18 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Au nom du
19 Conseil de bande.

20 **RÉAL VOLLANT:** Au nom du Innu Takuaikan
21 Uashat Mak Mani-Utenam.

22 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Alors ce
23 sera nécessairement une présentation préliminaire que vous

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 allez compléter par la suite.

2 **RÉAL VOLLANT:** C'est bien cela.

3 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Allez-y.

4 **RÉAL VOLLANT:** Premièrement, Madame et
5 Messieurs les Commissaires, je vous souhaite le bonjour
6 et je vous remercie de nous donner l'occasion de nous
7 exprimer devant votre Commission.

8 Vous allez excusez un peu mon français.
9 Je ne suis pas tellement habitué à travailler en français;
10 je travaille surtout en montagnais.

11 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Vous
12 pouvez le faire en montagnais, si vous voulez.

13 **RÉAL VOLLANT:** Non, je peux parler
14 français, mais peut-être cassé un peu.

15 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:**
16 Sentez-vous libre. Nous savons que vous parlez français.

17 **RÉAL VOLLANT:** Premièrement, je pense
18 que vous avez invité les organismes à émettre non seulement
19 leurs commentaires mais aussi leurs solutions sur comment
20 l'Innu voit l'avenir.

21 Pour nous ce qui est très important,
22 avant de partir, il y a trois grands sujets, qui sont les
23 revendications territoriales, les offres

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 constitutionnelles et aussi l'autonomie gouvernementale.

2 Pour nous les solutions partent sur ces trois principaux
3 sujets.

4 Quand on parle de revendications
5 territoriales, qui sont sous l'égide du camp, nous
6 revendiquons, sûr et certain, nos territoires actuels,
7 nos communautés où on vit et aussi nos territoires de
8 chasse. C'est tout l'ensemble de ces territoires qui sont
9 revendiqués.

10 Nous avons entendu parler des offres
11 constitutionnelles. C'était une chance qui s'offrait à
12 nous. Maintenant, on ne sait pas où c'en est rendu, les
13 offres constitutionnelles, de quelle manière on va pouvoir
14 travailler avec les dernières offres qu'on a eues.

15 Ce qui est le plus important pour nous
16 autres, comme on l'a dit, la seule solution, c'est
17 l'autonomie gouvernementale; qu'il s'agisse de
18 développement, d'éducation, de justice, de santé et
19 services sociaux, tout tient sur l'autonomie
20 gouvernementale.

21 Si on parle de développement économique
22 ou communautaire, on peut très facilement dire que les
23 territoires qui sont nos territoires à l'heure actuelle,

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 on est toujours prêt à les développer; mais qu'on ait au
2 moins la chance ou le pouvoir de choisir ce qui est bon
3 pour les territoires. On est toujours prêt à le
4 développer, comme je l'ai dit, nous-mêmes ou même en
5 partenariat avec d'autres compagnies, organismes ou quoi
6 que ce soit. On est toujours ouvert à ça, mais on veut
7 quand même qu'on ait un certain choix à l'intérieur de
8 ces développements-là.

9 On parle d'éducation. L'éducation,
10 pour nous autres, c'est très important. À l'heure
11 actuelle nous avons au-delà de 100 étudiants qui sont au
12 niveau post-secondaire, et nous savons pertinemment que
13 ces personnes-là qui suivent des cours présentement ne
14 peuvent pas travailler tous à l'intérieur de notre petite
15 communauté. Donc il va falloir qu'on ait des possibilités
16 de travailler dans différents domaines.

17 Quand il y a de grands développements,
18 par exemple l'aluminerie Alouette qui a ouvert
19 dernièrement, si on regarde l'autochtone, il y a très,
20 très, très peu d'autochtones. Donc je pense que c'est
21 très important qu'on parle de projets, de grands projets,
22 de méga-projets ou quoi que ce soit, qu'il y ait quand
23 même des études ou des ententes avec l'Innu Takuaitan

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 Uashat Mak Mani-Utenam, pour pouvoir justement aider notre
2 population à se trouver elle aussi un travail. Quand on
3 parle d'autonomie on dit tout le temps que l'autonomie,
4 ça commence par soi-même. Si nous, on peut travailler,
5 on est déjà une partie autonome. À l'heure actuelle vous
6 savez qu'on souffre d'au-delà de 80 pour cent de notre
7 population active qui ne peut travailler.

8 Les gens sont prêts à se former. Donc,
9 quand il y a de grands projets de ce genre-là, que ce soit
10 Alouette ou autres, il devrait y avoir des rencontres,
11 des ententes, des informations données à nos Innu de
12 préférence parce qu'eux font partie de la communauté et
13 de la région. Donc c'est très important pour nous.

14 On parle aussi de justice. À l'heure
15 actuelle toutes les lois sont légiférées par les deux
16 paliers gouvernementaux, aussi bien provincial que
17 fédéral. Nous, on aimerait aussi avoir une possibilité
18 de créer des lois non pas à l'encontre des lois actuelles
19 mais des lois peut-être qui correspondraient mieux à nos
20 aspirations.

21 Sur la santé et les services sociaux,
22 on est déjà d'une certaine manière autonome mais on a
23 toujours des directives qui viennent des gouvernements,

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 des ententes ou quoi que ce soit. Nous, on aimerait
2 pouvoir vraiment avoir nos propres règles à l'intérieur
3 des services sociaux. Nous, on connaît notre monde.
4 Nous, on sait qui est malade, de quelle manière il est
5 malade ou quoi que ce soit, ou si les personnes sont sur
6 le bien-être social ou quoi. On sait leurs besoins; on
7 connaît leurs besoins. Donc en étant autonomes on
8 pourrait mieux répondre à leurs besoins.

9 C'est sûr qu'il y a quand même beaucoup
10 de vouloir de notre part mais je pense que les gouvernements
11 doivent aussi faire leur part.

12 Un exemple que je peux vous donner,
13 c'est: On parle de dualité fédérale-provinciale. Nous
14 savons pertinemment qu'il y a des pouvoirs à l'heure
15 actuelle que la province détient, 17 sur 21 que le
16 provincial détient; par exemple, les routes, l'éducation.

17 Il y a énormément de choses où le pouvoir appartient au
18 provincial. Nous, on fait affaire avec le fédéral. Donc
19 c'est très, très difficile pour nous de pouvoir s'asseoir
20 et dire qu'on négocie. On veut arriver à une ligne de
21 conduite quand même qui s'en va vers cette autonomie-là.

22 C'est tout ce que je peux dire pour le
23 moment. Comme je vous l'ai dit, le mémoire suivra par

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 après.

2 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci,
3 Monsieur Vollant.

4 Si je comprends bien la communauté ici
5 regroupe au-delà de 2 500 personnes.

6 **RÉAL VOLLANT:** C'est bien cela.

7 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Vous nous
8 dites que vous avez environ une centaine d'étudiants qui
9 sont aux études post-secondaires.

10 **RÉAL VOLLANT:** Oui.

11 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Est-ce que
12 vous pouvez nous éclairer un peu sur le taux de complétion
13 des études secondaires comme telles? Quel est le
14 pourcentage des étudiants qui se rendent au secondaire
15 et le complètent?

16 **RÉAL VOLLANT:** Je n'ai pas les taux
17 exactement ici, mais je sais que depuis un certain temps,
18 depuis trois ou quatre ans, il y a beaucoup de personnes,
19 même des adultes, qui retournent aux études au niveau
20 secondaire après, le post-secondaire, ou ce qu'on appelle
21 le cours pour adultes. Ça se fait présentement. La
22 tendance va vers la formation. Nous savons pertinemment
23 que nous avons besoin de formation et on est intéressé

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 à ce que nos gens se forment.

2 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Au point
3 de vue du système scolaire il y a une école...

4 **RÉAL VOLLANT:** Deux écoles.

5 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** ... deux
6 écoles sous contrôle autochtone.

7 **RÉAL VOLLANT:** Oui.

8 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:**
9 Pouvez-vous nous...

10 **RÉAL VOLLANT:** Oui. À l'heure actuelle
11 nous avons deux écoles primaires et une école secondaire.
12 Nous suivons le cours académique normal qui est donné
13 par le MEQ, qui est contrôlé par le ministère de l'Éducation
14 du Québec. Nous suivons les mêmes règles qu'eux. Tout
15 ce que nous contrôlons, c'est l'administration et non
16 pas...

17 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Le
18 programme?

19 **RÉAL VOLLANT:** ... le programme tel
20 quel.

21 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Dans le
22 programme est-ce qu'il y a des cours de langue innu ou
23 montagnaise?

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 **RÉAL VOLLANT:** Oui. À l'heure actuelle
2 nous avons même des cours seulement en montagnais aux
3 niveaux 1, 2 et 3 au primaire.

4 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Le premier
5 cycle du primaire est en montagnais.

6 **RÉAL VOLLANT:** Le premier cycle est en
7 montagnais. Il y a toujours quand même ceux qui veulent
8 faire suivre le cours normal, c'est donné aussi. Mais
9 la chance est là pour ceux qui veulent juste apprendre
10 l'innu. On a quand même aussi, à l'intérieur de ceux qui
11 ne suivent pas les classes innu, l'éducation en innu pour
12 ceux qui le veulent; ce sont des cours complémentaires.

13 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** M. Vachon
14 ce matin nous mentionnait l'importance de la langue et
15 de garder la culture vivante. Dans le système scolaire
16 actuel, même si, comme vous le dites, c'est
17 l'administration que vous avez, il reste que c'est quand
18 même remarquable que le premier cycle du primaire, les
19 trois premières années donc, puissent se faire en langue
20 montagnaise. Je présume donc que c'est une volonté de
21 la communauté qui a pu effectivement se matérialiser et
22 faire en sorte que ça se fasse.

23 **RÉAL VOLLANT:** Justement. À ce

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 niveau-là -- 1, 2 et 3, comme je vous dis, au primaire
2 -- la chance est donnée aux parents qui veulent inscrire
3 leurs enfants aux classes innu ou aux classes régulières.
4 Donc c'est offert; le service est là.

5 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Les
6 enseignants sont des Montagnais, évidemment.

7 **RÉAL VOLLANT:** Oui, les enseignants
8 sont des Montagnais. Il faut qu'ils apprennent la langue
9 innu; ça prend des enseignants innu absolument.

10 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Vous avez
11 parlé, sur le plan du développement économique, de
12 l'aluminerie Alouette. Vous nous dites qu'actuellement
13 il n'y a pas d'autochtones? Est-ce qu'il y a des gens
14 de votre communauté qui y travaillent? 'Très peu' est
15 ce que vous avez dit, mais pouvez-vous élaborer un peu
16 plus sur la relation?

17 **RÉAL VOLLANT:** D'accord. À l'heure
18 actuelle il y en a très peu qui travaillent à l'aluminerie
19 Alouette. Ce qu'on a reçu, c'est des informations pour
20 la deuxième phase d'Alouette. Il y a des jeunes maintenant
21 qui suivent des cours -- je crois qu'ils sont environ une
22 dizaine qui doivent suivre des cours -- en vue d'avoir
23 un travail à Alouette. C'est ce genre de cours dont on

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 a besoin, non pas à la fin, quand le projet est terminé,
2 mais durant la phase de construction; il n'y a rien qui
3 nous empêche de former des autochtones pour éventuellement
4 avoir des emplois permanents à l'intérieur de ces
5 compagnies.

6 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Et ça n'a
7 pas été fait durant la phase de construction.

8 **RÉAL VOLLANT:** Non. Ça s'est fait
9 maintenant, après l'ouverture de l'aluminerie.

10 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** C'est une
11 formation spécialisée qui se donne dans quel contexte?
12 Est-ce que c'est rattaché ici? Est-ce que c'est au cégep
13 ou à un établissement scolaire?

14 **RÉAL VOLLANT:** Je pense que c'est à la
15 commission scolaire, mais c'est rattaché à tous les emplois
16 qui se font... spécialisé avec les emplois dans
17 l'aluminerie. Ce sont des emplois où ils vont pouvoir
18 travailler à l'intérieur de l'aluminerie.

19 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Donc c'est
20 une formation sur mesure pour des emplois.

21 **RÉAL VOLLANT:** C'est bien ça.

22 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** C'est
23 financé comment?

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 **RÉAL VOLLANT:** C'est financé par le
2 provincial et le fédéral.

3 Quand on parle aussi de développement,
4 je pense que ce qui est très important pour nous autres
5 sont les sources de revenu. Les sources de revenu, il
6 y a des revendications territoriales présentement, il y
7 a aussi les formes de taxation ou d'impôt qu'on pourrait
8 retirer, ou même des royautés à l'intérieur de ces
9 développements-là. C'est le but visé, vraiment, par Innu
10 Takuaiikan.

11 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Un mot sur
12 les revendications territoriales. Est-ce que vous
13 pouvez, dans les grandes lignes, nous...

14 **RÉAL VOLLANT:** Dans les grandes lignes,
15 je ne pourrais pas vous dire, mais je sais pertinemment
16 que présentement... ça fait longtemps que les
17 revendications sont là; ça fait longtemps que c'est en
18 discussion. Dernièrement, le dernier chapitre, je pense
19 que le ministère des Affaires indiennes.... pas le
20 ministère des Affaires indiennes, mais...

21 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Ça fait
22 partie de la revendication globale en négociation avec
23 le Conseil atikamekw-montagnais.

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 **RÉAL VOLLANT:** C'est bien ça.

2 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Plus
3 spécifiquement ici, dans la région, qu'est-ce qui est en
4 cause?

5 **RÉAL VOLLANT:** Nous avons présentement
6 quand même certaines revendications particulières comme
7 on les appelle, si vous regardez SN3 (PH) ou autres, des
8 ententes ou des mésententes qu'il y a eues avec le
9 développement de Uashat. Il y a quand même des causes
10 présentement en suspens à l'intérieur des revendications
11 particulières.

12 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Dans un
13 autre ordre d'idées je pense que vous avez, il y a quatre
14 ou cinq ans, instauré votre propre corps de police.

15 **RÉAL VOLLANT:** Nous, on est affilié avec
16 la police amérindienne.

17 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** La police
18 amérindienne, qui relève d'une section de la Sûreté du
19 Québec?

20 **RÉAL VOLLANT:** Non. Il y a un Conseil
21 de police amérindienne qui est contrôlé présentement par
22 le quartier général, qui est à Pointe-Bleue. Pour le
23 moment peut-être que ça suffit, mais nous, on veut

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 peut-être aller encore plus loin. On parle d'autonomie
2 et on vise vraiment l'autonomie. Si nous pouvons vraiment
3 former nos policiers, que ce soit par la police
4 amérindienne ou la Sûreté du Québec, mais par après qu'ils
5 deviennent des policiers municipaux contrôlés par notre
6 bande autant opérationnellement qu'administrativement,
7 c'est le but recherché par Innu Takuaikan.

8 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Pour nous
9 aider à comprendre la police amérindienne, au fond, sur
10 la réserve ici vous avez des membres qui font partie de
11 la police amérindienne et qui donnent des services de
12 police. Pouvez-vous nous dire un peu comment ça
13 fonctionne?

14 **RÉAL VOLLANT:** Oui. Nous, on essaie
15 quand même d'avoir des règlements. Ces règlements-là sont
16 les outils de travail de la police amérindienne, mais nous
17 n'avons aucun contrôle sur la police amérindienne. Que
18 ce soit du côté opérations ou que ce soit du côté
19 administratif, c'est tout contrôlé par le quartier
20 général.

21 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** De la
22 police amérindienne, qui est à Roberval.

23 **RÉAL VOLLANT:** Qui est à Pointe-Bleue

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 présentement.

2 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Mais qui
3 est une organisation montagnaise.

4 **RÉAL VOLLANT:** Non. C'est une
5 organisation autochtone. Le service est offert aux
6 différentes bandes qui veulent bien participer à la police
7 amérindienne, autant Restigouche qu'avec les Algonquins;
8 peut-être pas les Cris, mais différentes nations
9 autochtones qui veulent participer.

10 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Est-ce que
11 vous croyez que c'est une bonne voie, une bonne direction?
12 Est-ce que ça donne les résultats que vous espérez?
13 Quand vous dites que vous voudriez avoir plus de contrôle
14 local, vous semblez d'une certaine façon dire: 'On a un
15 peu les mêmes problèmes qu'on avait avec la Sûreté du Québec
16 ou avec d'autres corps de police municipaux. C'est
17 distant de nous. C'est le quartier général qui...'

18 **RÉAL VOLLANT:** C'est pas mal distant,
19 c'est impersonnel. Vous voyez les municipalités à l'heure
20 actuelle qui fonctionnent avec leurs propres policiers.
21 Nous, c'est le même genre d'autonomie qu'on veut: avoir
22 nos propres policiers qui contrôlent vraiment.

23 On est prêt à faire des règlements mais

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 on voudrait aussi contrôler; non seulement faire des
2 règlements mais les faire appliquer par nos propres
3 personnes. Quand on parle de personnes on parle aussi
4 de juges à l'intérieur de ça. À l'heure actuelle si on
5 donne une contravention à un conducteur ou quoi que ce
6 soit nous savons pertinemment que ça va au provincial.
7 Donc on aimerait retirer nos propres redevances à
8 l'intérieur de ces contraventions-là.

9

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:

10 Contraventions qui s'appliquent aussi bien aux autochtones
11 qu'aux non-autochtones qui empruntent les routes de la
12 réserve.

13

RÉAL VOLLANT: C'est bien cela.

14

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:

15 J'aimerais revenir un instant sur la question des services
16 de police. Quand vous dites "On voudrait avoir notre
17 propre corps de police", comment voyez-vous la question
18 de la formation? La police amérindienne a été créée pour
19 essayer de mettre ensemble un certain nombre d'efforts
20 qui permettraient d'avoir une formation. Si on
21 morcelle...

22

RÉAL VOLLANT: À l'heure actuelle je

23

pense que nous forçons nos jeunes à suivre des cours pour

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 des ouvertures possibles à l'intérieur de nos communautés.
2 On veut agir de la même manière; on voudrait que nos
3 policiers soient vraiment formés... on a présentement des
4 policiers qui ont une expérience de travail. Fort
5 probablement que tout ce qu'il leur faudrait, c'est de
6 les faire former directement par l'école de police, qui
7 est privée maintenant, je crois, au provincial et qui ne
8 relève pas de la Sûreté du Québec; c'est une école privée,
9 l'École Nicolet.

10 Ces personnes qui travaillent
11 présentement, fort probablement qu'elles n'ont qu'à faire
12 un genre de remémorisation pour pouvoir travailler à
13 l'intérieur de nos communautés. Mais les futurs
14 policiers, nous voudrions qu'ils soient vraiment formés
15 comme de vrais policiers.

16 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Est-ce que
17 vous estimez que la formation de la police amérindienne
18 est déficiente?

19 **RÉAL VOLLANT:** Nous croyons que la
20 formation des agents actuels, oui, est très déficiente.
21 Il manque quand même certaines spécifications; on peut
22 parler d'enquêteurs ou même de contrôleurs ou même
23 directeurs de police. Le directeur à l'heure actuelle,

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 tout ce qu'il fait -- comment je dirais ça -- il décide
2 ce qu'on va faire, mais ce n'est pas lui qui décide des
3 budgets et ce n'est pas lui qui décide de toute l'ampleur.

4 Supposons qu'il y a un événement majeur, il faut toujours
5 qu'il fasse affaire avec le quartier général. Donc il
6 est toujours contrôlé par le quartier général et, comme
7 je vous dis, le quartier général est trop loin de nos deux
8 communautés.

9 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Est-ce que
10 le Conseil de bande participe à la police amérindienne
11 au niveau du conseil général?

12 **RÉAL VOLLANT:** Oui. Il y a des
13 assemblée générales. Nous assistons aux assemblées
14 générales. C'est la seule forme de participation qu'on
15 a, nous, Innu Takuaikan. On ne fait pas partie de
16 l'exécutif. On a le droit de parole aux assemblées
17 générales.

18 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Mais c'est
19 par élections, dans le fond. Certains conseils de bande
20 font partie de l'exécutif.

21 **RÉAL VOLLANT:** Oui, mais nous n'avons
22 pas encore eu la chance d'avoir un membre de la police
23 amérindienne depuis que la police amérindienne... je pense

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 que c'est depuis 1977 ou 1978 qu'elle est formée. Nous
2 n'avons pas eu un seul membre de la bande
3 d'Uashat/Mani-Utenam à l'intérieur de l'exécutif.
4 Pourtant on est une grosse bande, je crois.

5 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** D'accord.
6 Je vais demander à Mme Wilson et à Paul
7 Chartrand de continuer.

8 **RÉAL VOLLANT:** D'accord.

9 **COMMISSIONER BERTHA WILSON:** On the
10 subject of education you mentioned that there were two
11 primary schools and one secondary schools.

12 **RÉAL VOLLANT:** Yes.

13 **COMMISSIONER BERTHA WILSON:** I am
14 wondering if there are any Native people teachers in those
15 schools.

16 **RÉAL VOLLANT:** Oui. Nous avons des
17 enseignants et enseignantes autochtones qui enseignent
18 présentement dans nos écoles. Je sais que présentement
19 ceux qui sont au post-secondaire, justement, suivent la
20 voie qui est donnée pour obtenir leur bac en éducation
21 pour venir travailler dans nos communautés. Je ne peux
22 pas vous dire combien il y en a mais je sais quand même
23 qu'on en a de 10 à 15, je crois, des autochtones qui oeuvrent

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 pour nous.

2 **COMMISSIONER BERTHA WILSON:** Are the
3 courses in the Native language part of the school
4 curriculum or are they a separate thing from the school
5 curriculum?

6 **RÉAL VOLLANT:** Non. Tous les cours qui
7 sont donnés présentement, comme je vous l'ai dit, à cause
8 de la dualité fédérale-provinciale, les lois, c'est le
9 provincial qui les donne, la Loi sur l'éducation. Donc
10 nous suivons le même cheminement qui est donné au niveau
11 MEQ, ministère de l'Éducation du Québec. Tous les sujets,
12 quoi que ce soit, vont dans ce sens-là. On n'a pas une
13 éducation séparée de l'éducation normale.

14 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Peut-être
15 juste pour permettre de clarifier, si je comprends bien,
16 les trois premières années du primaire...

17 **RÉAL VOLLANT:** Sont en langue
18 montagnaise.

19 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** ... c'est
20 le programme général mais qui est donné en montagnais.

21 **RÉAL VOLLANT:** C'est bien cela, le
22 programme général du MEQ qui est donné en montagnais.
23 C'est bien cela.

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 **COMMISSIONER BERTHA WILSON:** So your
2 real complaint is that you don't have control over the
3 curriculum.

4 **RÉAL VOLLANT:** C'est bien cela. On n'a
5 aucun contrôle sur la communauté.

6 **COMMISSIONER BERTHA WILSON:** Have the
7 Native teachers and the parents sat down to think of what
8 kind of curriculum they would want to have at the primary
9 and secondary levels? When we have been visiting some
10 of the communities the teachers and the parents and the
11 Elders have got together and we have had some wonderful
12 presentations of what they think the appropriate
13 curriculum would be for Native children.

14 Have you tried to do that at all?

15 **RÉAL VOLLANT:** En 1989 nous avons fait
16 un colloque sur les orientations générales de notre
17 population d'Uashat et Mani-Utenam. À l'intérieur de ce
18 colloque il y avait l'éducation, la chasse; tous les
19 domaines ont été touchés.

20 Il y a eu des recommandations suite à
21 ce colloque-là, et c'est ce qu'on essaie d'appliquer.
22 Je pense que durant le colloque il y a des gens qui ont
23 parlé, il y a des professeurs, il y a des Innu, il y a

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 des anciens; tout le monde pouvait donner leur point de
2 vue. Il y a eu des recommandations, et c'est ce qu'on
3 essaie de mettre en application présentement.

4 **COMMISSIONER BERTHA WILSON:** Would it
5 be possible for us to get a copy of that document?

6 **RÉAL VOLLANT:** Il y a toujours
7 possibilité, oui, d'avoir une copie de ce document-là.
8 Nous l'avons présentement à nos bureaux, et ça va nous
9 faire plaisir de vous en faire parvenir une.

10 **COMMISSIONER BERTHA WILSON:** Thank you
11 very much.

12 **RÉAL VOLLANT:** Bienvenue.

13 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:**
14 Commissaire Chartrand.

15 **COMMISSAIRE PAUL CHARTRAND:** Merci,
16 Monsieur Vollant. J'anticipe l'occasion d'étudier le
17 mémoire détaillé qui sera soumis par votre communauté.

18 **RÉAL VOLLANT:** C'est moi qui vous
19 remercie.

20 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** J'aurais
21 peut-être une dernière question d'information.

22 Le nombre d'employés au Conseil, est-ce
23 que vous pourriez nous l'indiquer? Il y a une centaine

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 d'employés, je pense?

2 **RÉAL VOLLANT:** Environ 150 employés
3 permanents qui travaillent pour nous.

4 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:**
5 Essentiellement c'est réparti dans un certain nombre de
6 directions, de services?

7 **RÉAL VOLLANT:** Oui. C'est un petit
8 gouvernement en soi. Innu Takuaikan est à l'image,
9 peut-être, d'une municipalité, avec tous ses
10 embranchements, mais nous avons quand même certaines
11 spécificités, comme l'éducation, que nous contrôlons
12 administrativement, les services de santé et tout. Nous
13 contrôlons administrativement peut-être un peu plus que
14 les municipalités.

15 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Les
16 relations avec le ministère des Affaires indiennes, si
17 je comprends bien on a fermé le bureau ici, à Sept-Îles,
18 il y a quelques années.

19 **RÉAL VOLLANT:** Oui.

20 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Donc c'est
21 avec le bureau de Québec?

22 **RÉAL VOLLANT:** Justement. Les
23 relations se font sur des négociations pour les budgets

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 tout simplement. Présentement ça fait deux ans que nous
2 sommes sur le MOF, mode optionnel de financement. On
3 négocie un montant global de budget et nous administrons
4 ce budget-là pour donner tous les services, que ce soit
5 éducation, services sociaux, bien-être, infrastructure,
6 quasiment tout. Une seule chose peut-être que nous ne
7 contrôlons pas est le DPG, parce que nous ne l'avons pas
8 encore.

9 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Le
10 Directeur de la protection de la jeunesse, pour mes
11 collègues qui ne sont pas du Québec.

12 **RÉAL VOLLANT:** C'est bien cela. C'est
13 peut-être une chose qu'on n'a pas. Nous n'avons aucun
14 droit là-dessus.

15 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Donc,
16 essentiellement, sur le plan administratif vous bénéficiez
17 d'une large délégation de pouvoirs.

18 **RÉAL VOLLANT:** C'est bien cela. Nous
19 avons peut-être de larges pouvoirs, comme vous dites,
20 administrativement, mais nous, on en veut un peu plus.
21 Je pense qu'on prouve présentement qu'on est capable de
22 fonctionner administrativement; donc on veut aller plus
23 loin encore, un second pas tout simplement vers

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 l'autonomie.

2 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Est-ce que
3 vous pouvez nous dire s'il y a encore et combien de familles
4 qui tirent essentiellement leur subsistance d'un mode de
5 vie traditionnel, des trappes en particulier?

6 **RÉAL VOLLANT:** Ceux qui y vont peut-être
7 plus longtemps? C'est ça que vous voulez savoir? Nous
8 avons quand même peut-être au-dessus d'une vingtaine de
9 familles qui retournent vers cette forme de subsistance.
10 Il ne faudrait pas oublier quand même que la majorité
11 de nos gens pratiquent la chasse et la pêche
12 périodiquement. Ça peut aller d'une semaine, deux
13 semaines à un mois. Quand ils ont la chance de prendre
14 leurs vacances, au lieu d'aller dans le sud ils vont au
15 nord.

16 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Alors
17 c'est plus comme loisir que comme mode premier de
18 subsistance.

19 **RÉAL VOLLANT:** Non, ce n'est pas un
20 loisir. C'est inné en nous.

21 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** En fait,
22 j'ai profité de l'ouverture que vous veniez de faire.

23 **RÉAL VOLLANT:** C'est inné en nous.

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 C'est plus fort que nous.

2 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** En fait ce
3 n'est pas un mode de subsistance comme tel pour la majorité
4 des gens, mais il y a une vingtaine de familles qui...

5 **RÉAL VOLLANT:** Oui. Il faut dire quand
6 même que nous, comme travailleurs, nous n'avons peut-être
7 pas les mêmes rémunérations que les gens travaillant dans
8 d'autres domaines sous prétexte qu'on ne paie pas d'impôt.
9 On a quand même des personnes à nourrir. En même temps,
10 comme je vous dis, c'est inné en nous; c'est plus fort
11 que nous, il faut y aller.

12 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** D'accord.
13 Mais ça comporte quand même un supplément sur le plan
14 de....

15 **RÉAL VOLLANT:** C'est bien ça.

16 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Très bien.
17 Je vous remercie.

18 Encore une fois je réitère que l'on
19 souhaite avoir un mémoire du Conseil de bande -- c'est
20 un conseil important, une organisation importante, une
21 administration importante -- en particulier sur la façon
22 dont on voit les structures et le financement d'un
23 gouvernement autonome ici, à Sept-Îles.

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 J'espère que ce souhait que j'exprime
2 va être transmis au Conseil de bande. Nous avons besoin
3 de solutions. Nous ne pouvons pas être seuls à...

4 **RÉAL VOLLANT:** Soyez-en sûr qu'on va
5 vous le fournir en temps opportun. Pour le moment, nous
6 ne l'avons pas, mais soyez sûr qu'on va le faire. Encore
7 une fois je m'excuse que le mémoire ne soit pas prêt.

8 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Très bien.
9 Merci beaucoup.

10 **RÉAL VOLLANT:** C'est moi qui vous
11 remercie.

12 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je
13 voudrais maintenant demander -- on va faire une certaine
14 inversion dans l'horaire -- aux femmes autochtones de
15 Betsiamites de venir faire leur présentation. Mèrilda
16 St-Onge.

17 **MÈRILDA ST-ONGE, REPRÉSENTANTE DES**
18 **FEMMES DE LA NATION MONTAGNAISE:** Bonjour, Monsieur le
19 Président, Madame et Monsieur les Commissaires.

20 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Bonjour.

21 **MÈRILDA ST-ONGE:** Je vous remercie de
22 m'avoir donné l'opportunité de donner le point de vue des
23 femmes autochtones de la Côte-Nord, des Montagnaises.

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 Je suis Mèrilda St-Onge, représentante des femmes de la
2 nation montagnaise.

3 Avant de commencer j'aurais aimé
4 présenter M^{me} Philomène Deter (PH), qui pourrait peut-être
5 venir s'asseoir avec moi, M^{me} Thérèse Labbé et M^{me} Evelyne
6 Matte, s'il vous plaît. M^{me} Deter est membre de l'exécutif
7 provincial; elle est secrétaire-trésorière de l'exécutif
8 provincial. Evelyne Matte est ma fille, dans les
9 catégories 6(2). M^{me} Labbé est mère de famille, catégorie
10 6(1).

11 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je
12 m'excuse, mais quand vous parlez de catégories...

13 **MÈRILDA ST-ONGE:** Je tenais à les avoir
14 à côté de moi parce que vous savez qu'avec la Loi sur les
15 Indiens les statuts des membres sont catégorisés; donc
16 on a les catégories 6(1), qui est donnée à une personne
17 qui est née de père et de mère autochtone; 6(2) est une
18 personne qui est née de parents autochtone et non
19 autochtone.

20 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je pense
21 -- et je fais volontairement -- que c'est une information
22 importante pour le dossier public. Dans ce sens-là ça
23 nous permet...

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 **MÉRILDA ST-ONGE:** C'est très important.

2 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Parce que
3 le public, évidemment, ignore très largement ces
4 distinctions et ces questions, et on pense que c'est
5 toujours bon sur le plan de l'éducation que ce soit dans
6 les transcriptions.

7 Merci.

8 **MÉRILDA ST-ONGE:** Je me présente.
9 Comme je disais, je suis Mèrilda St-Onge. Je représente
10 les femmes de la nation montagnaise. Depuis 12 ans je
11 suis dans l'Association des femmes autochtones.

12 L'objectif premier de l'Association des
13 femmes autochtones est de défendre les droits des femmes
14 qui se sentent lésées. J'ai été membre de l'Association
15 des femmes autochtones parce qu'au tout début
16 l'Association travaillait pour que les femmes mariées à
17 des non-autochtones récupèrent leur statut d'Indiennes.

18 Les femmes étaient discriminées d'après la Loi sur les
19 Indiens, à l'article 12(1)b). J'étais une de celles-là;
20 j'ai été mariée avec un non-autochtone et j'ai été
21 discriminée par la Loi sur les Indiens.

22 En 1985 la loi a été amendée et donc j'ai
23 récupéré mon statut, et nombre d'autres femmes aussi.

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 Par contre la discrimination a continué. C'est une loi
2 qui a duré 125 ans, et 125 ans c'est difficile de le faire
3 quand c'est rentré dans la vie des gens. C'est devenu
4 une habitude, c'est devenu une tradition pour nos
5 autochtones de discriminer ces femmes-là. Aujourd'hui
6 on le subit encore, même si la loi a été amendée.

7 On parle de discrimination parce que je
8 suis retournée dans ma communauté. Les femmes réinscrites
9 ont eu des services en éducation, en santé, en bien-être,
10 sauf que le problème a été en habitation. Quand est venu
11 le temps de demander de l'habitation pour les femmes
12 réinscrites on leur a toujours répondu qu'il n'y avait
13 pas de terrains; plusieurs excuses ont été soit de dire
14 "On n'a pas d'argent", "Les conseils de bandes n'ont pas
15 d'argent", "Les conseils de bandes n'ont pas assez de
16 territoire". Dans ma communauté j'ai dû lutter pendant
17 six ans à rencontrer les chefs. Il y a eu quatre chefs;
18 pendant quatre mandats j'ai rencontré quatre chefs
19 différents pour leur dire que moi aussi, j'avais récupéré
20 mon statut d'Indienne, j'étais retournée dans ma
21 communauté, j'étais sur la liste de bande de la communauté,
22 j'étais un membre à part entière de la bande; donc j'avais
23 le droit aux mêmes services que ce qu'on appelle les

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 'membres réguliers'.

2 Avec la loi qui a été amendée c'est
3 devenu la Loi C-31. Je vous ai parlé tout à l'heure des
4 catégories 6(1) et 6(2). Avec la Loi C-31 on est devenu
5 les 'C-31'. On n'était plus des membres de la bande...
6 avant ça on nous disait: "Vous êtes des Blancs"; parce
7 qu'on a été marié à des Blancs on nous considérait comme
8 des Blancs. Après l'amendement de la loi on est devenu
9 les 'C-31'.

10 Je vais vous parler aussi des C-31 et
11 des hors réserve. Il y a des gens qui ne peuvent pas
12 retourner dans leur communauté pour les raisons que je
13 vous ai énumérées, parce que les bandes ne les acceptent
14 pas, parce que les bandes ne peuvent pas donner
15 d'habitation. Ces gens-là demeurent hors réserve. On
16 ne les appelle plus 'les Montagnaises' dans les cas des
17 Montagnais, on ne les appelle plus 'les Micmacs', on les
18 appelle les 'hors réserve', ces femmes-là, et leur
19 descendance aussi. Ça, c'est le gros problème que les
20 femmes subissent présentement.

21 Aussi on parle des codes d'appartenance
22 qu'ils doivent avoir dans les communautés. La plupart
23 des communautés parlent de travailler sur leur code

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 d'appartenance. Quand on parle du code d'appartenance,
2 on va dire qui va être Indien et qui ne le sera pas, qui
3 va être considéré comme membre d'une bande.

4 À ce moment-là, si le code
5 d'appartenance dit que ce sont les membres qui doivent
6 dire qui doit être membre de la bande, c'est un peu
7 dangereux. C'est comme quand on vous parlait des
8 catégories. Quand on parle de catégorie 6(2), c'est un
9 enfant qui est né d'un parent non autochtone. On ne
10 voudrait pas qu'il y ait de discrimination de ce côté-là
11 non plus.

12 Quand on parle des hors réserve aussi,
13 la majorité des hors réserve, des personnes qui vivent
14 hors réserve, ce sont les femmes. On voit beaucoup aussi
15 de monoparentales. Les monoparentales, ce sont encore
16 les femmes. La majorité des monoparentales sont des
17 femmes.

18 On parle des femmes monoparentales; on
19 parle des cas des mères célibataires à un moment donné.

20 Je vais vous lire ici un rapport qui a été donné au comité
21 permanent sur l'inscription des enfants des mères
22 célibataires.

23 Depuis l'entrée en vigueur de la Loi C-31

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 le ministère des Affaires indiennes exerce une nouvelle
2 discrimination, cette fois envers les mères célibataires,
3 à qui il est demandé de fournir un affidavit signé par
4 le père de leur enfant pour déterminer le statut de ce
5 dernier. Le Comité permanent des affaires autochtones
6 dans son rapport d'août 1988 recommandait de mettre fin
7 à cette pratique et disait qu'une déclaration sous serment
8 indiquant simplement le statut du père sans le nommer
9 devrait être suffisante. Nous avons fait état de ce
10 problème au ministre lors de la rencontre du 16 mai 1989.

11 Le ministre s'est montré très intéressé par cette question
12 et s'engageait à l'étudier plus à fond. Le 7 novembre
13 dernier il nous faisait parvenir une copie de la réponse
14 qui lui a été préparée par la Division de la liaison et
15 du soutien juridique du ministère des Affaires indiennes:

16

17 "Le registraire ne peut fonder une inscription sur des
18 renseignements qu'il ne peut
19 vérifier. Si le registraire
20 ajoutait le nom de l'enfant à la
21 liste d'une bande, cette dernière
22 pourrait exiger qu'il justifie sa
23 décision. Le registraire

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 pourrait donc se trouver dans une
2 situation très délicate à laquelle
3 bien peu de fonctionnaires
4 assignés à des tâches analogues
5 font face.'

6 Il est clair que dans ce dossier la
7 préoccupation du ministère est de protéger ses
8 fonctionnaires afin qu'ils ne se retrouvent pas dans une
9 situation délicate face à une bande. Il est d'autant plus
10 outrageux de voir qu'on ne questionne pas une déclaration
11 du père, mais le registraire ne peut accepter une
12 déclaration de la mère. La parole d'un homme est-elle
13 plus valable que celle d'une femme?

14 Nous considérons que cette pratique
15 constitue une discrimination flagrante à l'égard des
16 femmes qui vivent déjà, pour la plupart, dans des
17 conditions difficiles.

18 À Betsiamites, dans ma communauté, en
19 1987, après l'amendement de la Loi C-31, j'avais consulté
20 le membership. En 1987 nous avions déjà 19 enfants qui
21 étaient catégorisés dans les 6(2) sous prétexte que le
22 père n'avait pas reconnu sa paternité.

23 Quand on parle de la catégorie 6(2), ça

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 veut dire que cet enfant-là, né de père et de mère
2 autochtone mais dont le père ne peut déclarer sa paternité,
3 est considéré comme une catégorie 6(2). Si dans quelques
4 années cet enfant-là se mariait avec un non-autochtone
5 ses descendants ne seront plus autochtones. Voilà la
6 discrimination, la diminution de la nation autochtone que
7 le gouvernement exige.

8 Nulle part au monde je pense qu'on ne
9 demande à une femme de déclarer la paternité de son enfant.
10 Jamais on n'a demandé à une autre nationalité -- que ce
11 soit italienne, anglaise -- de l'obliger à nommer le nom
12 du père de son enfant.

13 Quand on parle de discrimination,
14 maintenant, la loi étant réparée -- le gouvernement a
15 réparé cette loi-là -- ça continue dans nos communautés.
16 Cette loi que les Blancs ont instituée, la Loi sur les
17 Indiens, perdure aujourd'hui dans nos communautés.

18 On ne parle pas seulement des femmes qui
19 ont été mariées à des non-autochtones avant 1985, mais
20 on parle aussi de la future génération, qui sont appelés
21 à être mariés aussi à des non-autochtones; on parle de
22 nos petits-enfants; on parle des enfants de nos
23 petits-enfants, de nos générations futures.

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 Je ne vois pas pourquoi on laisserait
2 maintenant au gouvernement et à nos bandes de dire qui
3 doit être Indien, comment continuer cette discrimination.

4
5 On demande que les femmes reçoivent les
6 mêmes services que les hommes, le même traitement que les
7 hommes. On demande le droit à l'égalité. Le droit à
8 l'égalité a toujours existé, mais avec la Loi sur les
9 Indiens... on subit aujourd'hui. C'est très ancré dans
10 nos communautés. Nos communautés se sentent obligées de
11 dire à ces femmes-là: "Toi, t'es une Blanche. On ne peut
12 plus te parler. On ne peut plus te regarder. On ne peut
13 plus te donner quoi que ce soit. Ou, si on te le donne,
14 on te le donne de reculons parce qu'il faut appliquer cette
15 loi." L'application de cette loi est tellement faite de
16 reculons, et on est obligé de se battre avec nos communautés
17 en tant que femmes réinscrites.

18 C'est malheureux. Quand je disais que
19 c'est ancré, la Loi sur les Indiens a fait changer la
20 mentalité de nos autochtones, ce qui n'était pas avant.

21 Ici on a la position de l'Association
22 des femmes autochtones:

23 Nous devons avoir foi dans l'aptitude

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 de nos nations à contrôler notre destinée. Un
2 gouvernement autonome doit être responsable. Toute forme
3 de gouvernement est jugée sur la façon dont son peuple
4 est traité. Assumer le contrôle des effectifs d'une bande
5 constitue le premier pas vers l'autonomie politique. Pour
6 devenir un peuple qui se gouverne lui-même nous devons
7 collaborer au développement d'institutions dans nos
8 communautés, basé sur la participation de tous nos membres.
9 Nous ne devons pas répéter les injustices dont ont
10 souffert plusieurs de nos membres sous la Loi sur les
11 Indiens. Nous devons être un modèle du système plus
12 équitable.

13 Quand on parle du système plus équitable
14 et qu'on ne doit pas faire d'injustice... je parlais tout
15 à l'heure du cas des mères célibataires. J'ai beaucoup
16 travaillé sur ce dossier du cas des mères célibataires
17 et à chaque fois que j'ai l'occasion d'en parler je ne
18 peux pas me permettre de passer à côté.

19 Le dossier du cas des mères
20 célibataires, c'est un dossier similaire à la
21 discrimination que les femmes ont subie. D'après la Loi
22 sur les Indiens quand les femmes ont été discriminées en
23 leur disant "Vous n'avez plus aucun droit, aucun statut

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 indien parce que vous êtes mariées à des non-autochtones",
2 maintenant que le gouvernement a réparé, nous trouvons
3 qu'il s'est repris à la base même: il s'est repris sur
4 les enfants. Donc, en discriminant les enfants des mères
5 célibataires, ça revient au même cas que c'était en se
6 mariant avec un non-autochtone. C'est flagrant, de
7 vouloir diminuer la nation autochtone par les enfants.

8 Nous croyons à la nécessité pour chaque
9 bande et chaque nation autochtone de mettre sur point des
10 règles d'appartenance qui respectent les droits des
11 membres sans discrimination. L'égalité et la
12 participation pleine et entière doivent de nouveau devenir
13 le fondement de nos sociétés. Nous devons cesser
14 d'ignorer les femmes réinscrites. Nous devons cesser
15 d'empêcher les femmes réinscrites et leurs enfants
16 d'obtenir des services, des droits de résidence, de
17 l'éducation, un emploi. Il n'y a pas d'excuse admissible
18 pour ces pratiques. Nous ne devons pas priver nos enfants
19 et nos petits-enfants de leurs droits indiens alors qu'au
20 fond de notre coeur nous savons qu'ils ont des droits à
21 titre d'Indiens, même si ces droits ne sont pas reconnus
22 par la Loi sur les Indiens.

23 C'est ce que je voulais vous dire tout

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 à l'heure: ces enfants-là seront toujours Indiens.
2 Quand on sait qu'on a une descendance autochtone on est
3 Indien. Moi, on me l'a déjà dit. J'ai subi la
4 discrimination. J'ai perdu mon identité pendant
5 plusieurs années, à savoir, dans ma communauté on me
6 disait: "T'es une Blanche" et, dans la communauté
7 blanche, on me disait: "T'es une Indienne, t'es une
8 sauvagesse."

9 Aujourd'hui que j'ai récupéré mes
10 droits, je suis revenue. Cela n'a pas fait pour autant
11 que je n'étais pas une Indienne; je suis toujours restée
12 une Indienne et je le serai toute ma vie. Qu'on me
13 catégorise dans n'importe quelle catégorie de chiffres
14 -- C-31, 6(1), 6(2) -- peu importe, je ne suis pas un
15 chiffre. Je suis Mèrilda St-Onge; je suis la fille de
16 Joe St-Onge et d'Anastasia Vachon. Donc je suis une
17 autochtone. Mon père et ma mère sont autochtones, peu
18 importe le chiffre qu'on me donnera. Même là, en étant
19 membre régulière de la bande, on a un numéro de bande,
20 ce qui est ridicule. Donc j'ai toujours dit que je serais
21 toujours une Indienne; catégorisez-moi dans n'importe
22 quelle catégorie, je serai toujours Indienne et mes enfants
23 seront toujours Indiens.

StenoTran

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 On sait que la culture est transmise par
2 la mère, la langue est transmise par la mère, l'éducation
3 est transmise par la mère. Je pense que ça fait que la
4 femme est très importante dans nos communautés. C'est
5 pour ça qu'on recommande que dans les communautés, on
6 regarde le droit des femmes. Je trouve ça malheureux.

7 Aujourd'hui, il y a beaucoup de pas de
8 faits. Par exemple, je suis une femme réinscrite. Il
9 y a dix ans, quand j'ai commencé à être membre de
10 l'Association, je n'aurais jamais pensé pouvoir m'asseoir
11 à une table du Conseil de bande. J'ai dû lutter pour
12 arriver à être assise à un conseil de bande, parce que
13 maintenant je suis conseillère de la bande de Betsiamites
14 tout en étant une femme réinscrite. Je peux continuer
15 à défendre le droit des femmes au niveau du Conseil de
16 bande et au niveau provincial, au niveau régional et au
17 niveau local.

18 C'est une récompense quand même que j'ai
19 eue de mes efforts. Je ne veux pas me complimenter, mais
20 il ne faut pas se sous-estimer non plus. Donc je dis ce
21 que je pense, ce que je ressens.

22 Par contre, je trouve ça déplorable
23 qu'on continue de même dans nos communautés. On avait

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 à discuter sur l'habitation, mais lorsqu'on dit à une femme
2 qui n'a jamais perdu ses droits -- après 1987 elle s'est
3 mariée avec un non-autochtone -- et qu'on lui dit dans
4 sa communauté: "Tu pourras attendre pour l'habitation",
5 c'est une discrimination flagrante d'une communauté qui
6 lui dit, à cette femme: "T'attendras parce que t'es mariée
7 à un non-autochtone."

8 Ce n'est pas du fait que la femme est
9 mariée à un non-autochtone qu'elle devient moins
10 autochtone. Le mot 'femme autochtone' est très mal perçu
11 dans nos communautés. L'Association des femmes
12 autochtones est reliée à des femmes autochtones; toutes
13 les femmes des communautés sont des femmes autochtones,
14 qu'elles aient été mariées ou non à des non-autochtones.

15 Mais quand on parle de 'femmes autochtones', c'est relié
16 à des femmes qui ont été mariées à des non-autochtones.

17 Ici je voudrais bien le faire comprendre
18 aux gens que la femme autochtone est une membre de la bande
19 à laquelle elle appartient. C'est comme les hommes; c'est
20 les hommes autochtones. Il ne faut pas se gêner de le
21 dire. Je suis fière, d'ailleurs, d'être une femme
22 autochtone. Je suis fière d'être une femme combative.
23 Je suis fière de travailler pour toutes les communautés

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 autochtones, de représenter ces femmes-là.

2 Je pense que c'est à peu près les choses
3 que je devais vous dire aujourd'hui ici: on continue.

4 C'est de valeur que la discrimination
5 continue. C'est de valeur qu'on ait pris ce point-là de
6 la Loi sur les Indiens pour nous le transmettre qu'en tant
7 qu'autochtones, et c'est un point que les autochtones ont
8 gardé. On déteste la Loi sur les Indiens. On déteste
9 que la Loi sur les Indiens nous gouverne encore
10 aujourd'hui, mais on prend ces points de discrimination,
11 on les garde, on les conserve. Je trouve ça déplorable
12 de nos communautés.

13 Il y a beaucoup de choses qu'on dit de
14 la Loi sur les Indiens. Si on parle des testaments, tu
15 ne peux pas faire un testament sans que le gouvernement
16 décide lui-même si ton testament est bon. On ne regarde
17 pas ces choses-là de la Loi sur les Indiens; on les déteste.

18 On ne veut pas s'en servir. On veut s'en faire une autre
19 loi autochtone. Mais quand on fera cette loi autochtone,
20 j'espère que nos politiciens, nos dirigeants, nos
21 gouvernements regarderont à ce qu'il n'y ait pas de
22 discrimination, qu'il y ait une équité, qu'il y ait une
23 égalité, qu'il y ait une justice.

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 Si on parle de l'homme indien qui se
2 marie avec une Blanche, c'est drôle qu'on considère ses
3 enfants comme Indiens.

4 Quand je parlais des cas des mères
5 célibataires, on a un gros problème. Il faut que ça passe
6 tout par les registres; donc, c'est de la naissance de
7 l'enfant au baptême de l'enfant. Si le père ne peut signer
8 ou reconnaître sa paternité, cet enfant-là, je vous l'ai
9 dit tout à l'heure, sera reconnu comme étant 6(2).

10 C'est de valeur aussi de dire que dans
11 nos communautés aujourd'hui -- même maintenant ça se passe
12 de même -- il y a des cas où les mères ne peuvent absolument
13 pas obliger le père à signer un affidavit. Il y a beaucoup
14 de cas. Il y a des cas où la mère a eu des relations avec
15 un homme marié. Il y a des cas où la mère n'a pu identifier
16 le père. C'est des choses réelles. Ce n'est pas drôle
17 d'en parler. J'en ai déjà parlé à nos dirigeants, à un
18 moment où je faisais du lobbying auprès des chefs et que
19 je leur disais les cas. Il y a des cas où la mère -- parce
20 qu'on a de gros problèmes de boisson et de drogue -- ne
21 sait pas de qui est cet enfant. Ce n'est pas drôle. Il
22 ne faut pas en rire, c'est la réalité.

23 Dans ces cas-là la femme ne peut pas

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 nommer le nom du père, et on les oblige même à leur dire,
2 dans l'Église... parce qu'on est de l'Église catholique;
3 on est obligé de baptiser nos enfants. Dans certaines
4 communautés on refuse le baptême des enfants parce que
5 la femme ne peut pas nommer le nom du père. Ça se passe
6 aujourd'hui; on est en 1992. C'est de valeur, parce que
7 ces femmes-là sont obligées d'aller baptiser hors les
8 communautés.

9 Il y a beaucoup de choses qu'on pourrait
10 voir et qui concernent les mères, les femmes. J'aimerais
11 réellement qu'on travaille sur ce dossier du cas des mères
12 célibataires. Quand on dit qu'on est obligé d'aller
13 baptiser nos enfants ailleurs parce que le père ne peut
14 reconnaître sa paternité, qu'on l'oblige à reconnaître
15 sa paternité, ce n'est pas quelque chose de bien humain.

16 Quand on parle de baptême, aussi, il y
17 a eu des noms de famille qui ont été changés. La façon
18 dont moi, je peux écrire mon nom, St-Onge... il y a des
19 endroits où le nom est plutôt montagnais, comme Mesténapeu,
20 Shikanabish (PH). Les gens veulent écrire leur nom comme
21 eux l'écrivent, dans leur langue, et on arrive à un moment
22 donné... parce qu'on a beaucoup francisé les noms. Vous
23 savez que les noms ont été francisés. Je sais que je suis

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 une St-Onge, mais mon nom d'autochtone, c'est Shetush (PH).
2 Ça sonnait probablement comme St-Onge et on nous a donné
3 St-Onge. Encore aujourd'hui, ces choses-là se
4 pratiquent, l'inscription des noms.

5 Comme je vous ai dit, je n'ai pas de
6 présentation écrite. Je dis à peu près les choses comme
7 ça vient, ce qu'on vit à tous les jours. Vous avez dit
8 qu'il y aurait un forum ce soir. Sûrement que j'assisterai
9 et je vous arriverai avec d'autres choses ce soir. Mais
10 ça m'a fait plaisir de dire ces choses-là. C'est quelque
11 chose qui nous tenait à coeur, de s'apercevoir que dans
12 nos communautés les femmes subissent encore de la
13 discrimination.

14 Je vous remercie de m'avoir écoutée.

15 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci,
16 Madame St-Onge. Je pense qu'il est assez évident pour
17 tout le monde dans la salle que vous n'aviez pas besoin
18 d'un texte écrit pour nous communiquer vos préoccupations
19 et également le résultat de votre expérience. Vous nous
20 avez donné une communication, je pense, qui est très
21 importante et sans doute, sur la question du C-31, l'une
22 des plus précises qu'on a eu l'occasion d'entendre à ce
23 jour.

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 On a entendu pas mal de présentations
2 sur les effets de la Loi C-31. Comme j'ai eu l'occasion
3 de vous le dire un peu à l'intermission et comme je l'ai
4 dit d'entrée de jeu ce matin dans les remarques
5 préliminaires, nous souhaitons entendre davantage de
6 femmes et de groupes de femmes, à la fois sur les problèmes
7 vécus mais également sur leur vision d'avenir et de
8 solutions. Je pense que vous venez d'apporter une
9 contribution très importante et je vous en remercie au
10 nom de l'ensemble de la Commission.

11 Il y a beaucoup de choses dans ce que
12 vous nous avez dit qui touchent à la fois la gestion
13 autochtone des bandes et le système public non autochtone
14 également. Juste pour être sûr que j'ai la bonne
15 compréhension, essentiellement la Loi C-31 en 1985 est
16 venue, techniquement, corriger la discrimination qui était
17 inscrite à l'effet qu'une femme autochtone ou indienne
18 qui se mariait à un Blanc perdait son statut. Vous nous
19 avez fait état que c'est bien beau de changer la loi, mais
20 que les mentalités et les attitudes à l'intérieur des
21 communautés autochtones n'a pas changé pour autant le
22 lendemain matin.

23 Je pense qu'on sait que le cheminement

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 qui a conduit pendant de nombreuses années à ce que cette
2 modification-là soit apportée a été difficile, parce qu'il
3 y avait de la résistance, en particulier du côté des
4 leaderships autochtones à plusieurs égards. Donc ça fait
5 en sorte que changer la loi est une chose, mais la réalité
6 vécue en est une autre.

7 Cette loi-là a apporté ce correctif mais
8 a créé un autre problème de discrimination en établissant
9 la situation à l'effet que l'homme indien qui se marie
10 à une Blanche, ses enfants ne perdent pas leur statut
11 d'indien alors que l'autochtone qui se marie à un Blanc,
12 ses enfants perdent leur statut. C'est un problème qui
13 nous est mentionné tout au long de nos audiences publiques.

14 Sur cette question-là en particulier on
15 cherche presque désespérément une solution. D'aucuns
16 nous disent: "À ce moment-là" -- et ça apparaît tout à
17 fait naturel -- "il faut traiter les hommes comme les
18 femmes, les enfants au fond des hommes comme des femmes
19 de la même façon." D'autres nous disent: "Si on le fait,
20 ultimement après plusieurs générations on va diluer la
21 masse critique indienne." C'est un point de vue qui est
22 exprimé. Donc on a dit: "Traitions les enfants des hommes
23 et des femmes de la même façon et les enfants ne seront

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 plus autochtones si on se marie à l'extérieur de la
2 communauté." Là, ça comporte une autre difficulté.

3 Ce que je veux dire par là, c'est qu'on
4 pouvait réfléchir ensemble sur une façon de régler ce
5 problème-là. Je comprends que votre point de vue est celui
6 généralement exprimé, de traiter de la même façon, non
7 seulement de la même façon mais d'une façon qui permet
8 de reconnaître les enfants autochtones. J'indique
9 simplement ce qu'on nous fait valoir de l'autre côté pour
10 essayer de voir quel est le genre de solution, parce qu'il
11 y a aussi la préoccupation de la dilution au bout d'un
12 certain nombre de générations. Les gens nous disent:
13 "Les mariages mixtes sont de plus en plus nombreux et vont
14 croître avec l'accroissement démographique et ça va
15 conduire à notre disparition à la limite."

16 Alors c'est ma première question, et
17 elle est très difficile.

18 Aussi, vous dites que ce n'est pas parce
19 que la loi a été changée que les conseils de bandes ont
20 fait l'adaptation. Si je comprends bien il y a un
21 financement accru dû au fait de l'accroissement du nombre
22 de bandes par le C-31; cependant, vous n'en voyez pas les
23 bénéfices.

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 **MÉRILDA ST-ONGE:** Ce n'est pas ça que
2 je veux dire. Je veux que, oui, il y a eu du financement
3 qui a été donné pour ne pas déranger le financement des
4 membres réguliers; il y a eu du financement en santé, en
5 éducation et en habitation. J'ai eu à lutter avec mon
6 Conseil de bande de Betsiamites pendant six ans. C'est
7 la responsabilité de l'application de ces services qui
8 est très difficile dans les bandes. L'application de la
9 santé, c'est pas trop pire, parce que ça paraît moins.
10 L'application de l'éducation, ça paraît moins aussi. En
11 ce qui concerne l'habitation, c'est là que la
12 responsabilité est plus difficile, parce que tu dois loger
13 ces personnes réinscrites et leurs enfants dans les
14 communautés.

15 C'est la responsabilité d'application
16 de la loi. Comme je leur ai dit, on ne peut pas l'appliquer
17 à moitié. Vous faites l'application à moitié; pourquoi
18 ne pas l'appliquer en totalité? Être responsable, aussi,
19 c'est quelque chose. Être capable de prendre des
20 décisions et de dire 'Oui, on avait tant de temps pour
21 les accepter et on ne l'a pas fait. On n'a pas...' en
22 tout cas, je dirai les mots qu'il faut et j'en prendrai
23 les conséquences. Ils n'ont pas été assez responsables

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 pour dire 'On a deux ans. Est-ce qu'on fait le choix de
2 les accepter ou de ne pas les accepter? Si ça n'a pas
3 été fait, donc la loi a été appliquée, la loi a été amendée.
4 Maintenant on en subit les conséquences. D'accord, on
5 prend nos responsabilités.' Il me semble que c'est de
6 se responsabiliser en tant que gouvernant local. Et quand
7 t'es responsable tu prends les responsabilités de tout
8 ce qu'il y a en cours.

9 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** C'est
10 quelque chose que l'on entend à la grandeur du pays de
11 la part des femmes en particulier qui ont recouvré leur
12 statut avec les amendements à la loi de 1985 en matière
13 d'habitation, parce qu'effectivement vous avez raison de
14 dire que c'est là que... et c'est là qu'est le symbole,
15 au fond, de l'application de la loi le plus significatif.

16 Avant d'aller plus loin, sur la question
17 préalable que je mentionnais, la façon de corriger, au
18 fond on a corrigé une discrimination à un niveau mais on
19 en a créé un autre avec les enfants.

20 Votre recommandation, si je la comprends
21 bien, c'est, dans le fond, de faire en sorte que les enfants
22 autant des femmes que des hommes qui marient des
23 non-autochtones soient reconnus avec le statut

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 d'autochtones.

2 **MÉRILDA ST-ONGE:** D'autochtones...

3 qu'ils soient catégorisés 6(1) ou 6(2), qu'un et l'autre
4 soient le même. Quand on parle de la justice, le droit
5 à l'égalité, c'est ça.

6 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:**

7 Maintenant, la préoccupation qui nous a été exprimée
8 voulant qu'au bout de quelques générations, avec les
9 mariages mixtes en croissance... est-ce que c'est une
10 préoccupation réelle pour vous avec laquelle on doit
11 compter? Quel est votre point de vue là-dessus?

12 **MÉRILDA ST-ONGE:** Je pourrais peut-être
13 revenir plus loin en arrière; je vais reculer de quelques
14 années, même des centaines d'années en arrière.

15 Quand on parle de mariages mixtes ou de
16 naissance mixtes, je ne crois pas aujourd'hui qu'on soit
17 capable... moi, en tout cas, personnellement je ne suis
18 pas capable de dire que je suis une autochtone pure, qu'il
19 n'y a jamais eu de Blancs dans ma famille. Ce n'est pas
20 vrai, je mentirais. Comme je l'ai déjà dit, je défie une
21 personne autochtone de me dire aujourd'hui: 'Je n'ai pas
22 de descendance blanche dans ma vie.'

23 C'est simplement le mariage qui fait que

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 ça change. Moi, j'ai eu un enfant avant de me marier.
2 Je l'ai eue d'un homme blanc. Ma fille est catégorisée
3 6(1) parce que je l'ai eue hors mariage. J'ai eu trois
4 autres enfants après mon mariage; mes trois enfants sont
5 catégorisés 6(2). Ce qui a fait le changement, c'est parce
6 que t'as voulu être en règle avec l'Église, t'as voulu
7 être en règle avec la loi, cela a tout brisé ta vie. Mais
8 où est-ce qu'on en est?

9 Il y a eu des enfants nés de parents non
10 autochtones -- il y a des centaines d'années que ça
11 fonctionne de même -- et on les considère comme étant des
12 autochtones catégorie 6(1). C'est juste le contrat,
13 d'avoir signé un registre de mariage qui fait que cela
14 a tout changé. Ce n'est pas logique pour moi.

15 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Donc votre
16 recommandation à la Commission, c'est de traiter tout le
17 monde de la même façon au niveau des enfants.

18 **MÉRILDA ST-ONGE:** C'est ça, au niveau
19 des enfants surtout.

20 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Mes
21 collègues auront certainement beaucoup de questions à vous
22 poser, mais sur deux questions plus spécifiques, la
23 question des mères célibataires et l'exigence de

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 l'affidavit quant à la paternité, c'est largement relié
2 au premier problème qu'on vient de discuter, au fond.
3 Si on réglerait le premier problème ça réglerait celui-là.

4 **MÉRILDA ST-ONGE:** Ça réglerait
5 celui-là.

6 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** On se
7 comprend.

8 **MÉRILDA ST-ONGE:** Le problème du cas des
9 mères célibataires ne devrait même pas exister. Elle n'a
10 aucune raison d'être là, cette demande de signer un
11 affidavit. Elle n'a aucune raison d'être là.

12 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Dans le
13 cadre actuel.

14 **MÉRILDA ST-ONGE:** Dans le cadre actuel.
15 Ce sont simplement des exigences du gouvernement. C'est
16 encore le gouvernement qui veut identifier qui doit être
17 Indien et qui ne devrait pas l'être. Ça fonctionnait de
18 la même façon... je vous ai parlé de mon cas personnel
19 tout à l'heure. C'est exactement le même cas des mères
20 célibataires, sauf qu'elles, aujourd'hui, on leur demande
21 l'affidavit du père.

22 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je
23 comprends, et c'est fait dans le contexte de l'application

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 stricte de la loi telle qu'elle est vue. Au fond, tous
2 ces vices-là découlent du problème de fond.

3 Mais ce que vous dites, c'est que même
4 dans le contexte actuel, votre recommandation dans le fond
5 est que ça ne devrait pas se faire.

6 **MÉRILDA ST-ONGE:** Ça ne devrait pas.

7 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Et que
8 dans certains cas c'est pour des problèmes sociaux ou des
9 problèmes... on place les femmes dans les situations
10 impossibles.

11 **MÉRILDA ST-ONGE:** Impossibles. Qu'on
12 parle de n'importe quoi aujourd'hui... on parle d'emplois
13 cadres. Vous allez rencontrer certainement plusieurs
14 conseils de bandes aujourd'hui. Dans les femmes cadres,
15 combien pouvez-vous en rencontrer dans un conseil de bande?
16 Très peu. Pourtant on dit qu'il y a plus de femmes qui
17 travaillent que d'hommes dans la plupart des conseils.
18 Mais des femmes cadres, on n'en voit pas. Donc on regarde
19 tout.

20 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Au fond ce
21 que vous dites, c'est que la vie à l'intérieur des
22 conseils...

23 **MÉRILDA ST-ONGE:** Des communautés.

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** ... ou des
2 communautés est encore une vie où il y a des discriminations
3 importantes.

4 **MÉRILDA ST-ONGE:** C'est ça, très
5 importantes.

6 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** À
7 plusieurs niveaux.

8 **MÉRILDA ST-ONGE:** Plusieurs. Même,
9 nous, on est fières de dire qu'on fait partie du Conseil
10 de bande de Betsiamites, qui est majoritairement femmes;
11 c'est une première. Comme j'ai toujours dit, ce n'est
12 pas parce qu'on est plus fines, mais au moins on a vu une
13 évolution. On s'en va vers le changement, mais le
14 changement est très, très difficile à prendre.

15 Comme je vous ai dit, je suis une
16 personne réinscrite. Lorsque j'ai parlé de poser ma
17 candidature comme conseillère il y a un monsieur qui s'est
18 levé et qui a dit: "Cette femme-là, moi, je ne la vois
19 pas. Elle est mariée à un Blanc." C'est difficile de
20 prendre ça. Je lui ai dit: "Je m'excuse, mais il y a
21 une loi qui est passée et qui dit que je peux le faire",
22 mais c'est difficile de vivre dans sa communauté et
23 continuer à voir ces choses-là et à les subir encore

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 aujourd'hui, en 1993. C'est une loi qui a existé il y
2 a 125 ans... et on parle d'évolution.

3 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Tout à
4 fait.

5 Je voudrais revenir sur deux points plus
6 précis mais qui, pour un, m'ont beaucoup surpris. Je
7 voudrais être sûr que j'ai bien compris ce que vous avez
8 dit sur la question des baptêmes et l'impossibilité de
9 faire baptiser un enfant dans la communauté pour une
10 fille-mère qui ne peut donner le nom du père.

11 **MÉRILDA ST-ONGE:** Oui.

12 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je
13 voudrais, à titre d'information, savoir pourquoi c'est
14 impossible. Est-ce que c'est un problème avec l'Église
15 ou est-ce que c'est un problème avec la communauté, parce
16 que vous nous dites qu'il faut aller à l'extérieur de la
17 communauté pour faire baptiser l'enfant. Est-ce que vous
18 pouvez clarifier?

19 **MÉRILDA ST-ONGE:** C'est tout d'abord un
20 problème de l'Église, j'imagine... bien, problème de
21 l'Église; c'est-à-dire que le Conseil de bande exige que
22 le nom du père soit inscrit. Donc, lorsque t'arrives pour
23 baptiser ton enfant et que t'es dans l'impossibilité de

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 nommer le nom du père... par exemple si t'as eu un enfant
2 d'un homme marié tu ne peux pas aller briser une famille
3 et le père n'ira pas, non plus, signer un affidavit
4 reconnaissant sa paternité. Donc il y a certaines
5 communautés où on leur refuse le baptême de leur enfant
6 parce qu'elles ne peuvent donner le nom du père.

7 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Est-ce que
8 ça veut dire qu'on refuse au ministre du culte, prêtre
9 catholique ou autrement...

10 **MÉRILDA ST-ONGE:** On refuse de baptiser
11 les enfants.

12 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** On refuse
13 au ministre ou au prêtre de baptiser? On leur demande
14 de ne pas baptiser les enfants?

15 **MÉRILDA ST-ONGE:** Je ne sais pas si on
16 leur demande, aux ministres, mais je sais par exemple que
17 le prêtre refuse à la femme de baptiser son enfant. Donc
18 ces femmes-là, la plupart du temps, sont obligées d'aller
19 baptiser en dehors de leur communauté.

20 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Alors que
21 vous nous dites que les prêtres catholiques dans certains
22 cas refusent de baptiser les enfants.

23 **MÉRILDA ST-ONGE:** Oui.

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Vous ne
2 savez pas cependant si c'est...

3 **MÉRILDA ST-ONGE:** Si c'est une exigence
4 qu'ils ont reçue du conseil de bande ou si c'est une
5 exigence qu'ils ont reçu du gouvernement, on n'a pas été
6 vérifier jusque là, sauf qu'on sait que ça arrive. On
7 sait qu'il y a des femmes qui viennent nous voir et qui
8 nous expliquent leur cas... je parle de cas de mères
9 célibataires toujours.

10 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Écoutez,
11 cette question-là, c'est certainement une chose que nous
12 allons, de notre côté, vérifier avec les responsables de
13 l'Église catholique.

14 **MÉRILDA ST-ONGE:** C'est ce qu'on va
15 faire nous aussi, de notre côté.

16 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je pense
17 que si vous pouvez nous donner une information
18 additionnelle... je pense qu'il faut qu'on voie clair,
19 exactement quelle est la situation et qu'est-ce qui se
20 passe là-dessus.

21 L'autre question, c'est: Vous nous
22 avez dit qu'on changeait encore les noms parfois sur les
23 registres de l'état civil, sur les baptistères, pour des

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 raisons pratiques.

2 **MÉRILDA ST-ONGE:** C'est l'orthographe
3 qui est changé.

4 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** C'est
5 l'orthographe.

6 **MÉRILDA ST-ONGE:** L'orthographe.
7 Supposons qu'on écrit 'Mestnapeu' M-e-s-t-n-a-p-u, on va
8 franciser; le 'u' se prononce comme un 'o' chez nous; donc
9 on va l'écrire 'p-o' au lieu de 'u'. C'est dans ce sens-là.
10 La femme qui m'en a parlé a dit: "Mon nom ne s'écrit
11 pas 'Mestnapeo', c'est 'peu'". Mais elle a dit: "Je n'ai
12 pas été capable de le faire changer. Le prêtre l'a inscrit
13 de même et il m'a dit que ça allait s'écrire de même."
14 C'est une identification qu'on a. C'est la seule chose
15 qui peut être identifiée.

16 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Est-ce que
17 vous savez si c'est un cas isolé? Est-ce que c'est un
18 accident de parcours ou est-ce que, d'après vous, c'est
19 un problème ou un phénomène qui est plus répandu?

20 **MÉRILDA ST-ONGE:** Jusque là on n'a pas
21 vérifié si c'était un accident de parcours ou un phénomène,
22 mais la femme qui nous en a parlé en a parlé publiquement
23 dans une réunion de femmes. Je ne sais pas si c'est juste

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 à elle que c'est arrivé.

2 Je sais, par exemple, que je ne pourrais
3 jamais faire mon arbre généalogique, jamais, parce que
4 je m'appelle St-Onge et que je ne suis pas née d'une
5 descendance française, d'un monsieur St-Onge... je ne sais
6 pas qui. Donc, je ne pourrai jamais. Les gens qui ont
7 gardé leur nom autochtone, eux, pourront un jour faire
8 leur arbre généalogique. C'est dans ce sens-là qu'on dit
9 qu'on doit préserver nos noms, ceux qui ont des noms
10 montagnais.

11 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Tout à
12 fait. Quand on était chez les Inuit au mois de juin --
13 et M^{me} Wilson était avec moi -- l'un des problème, et c'est
14 connu dans le nord du Québec, est que les noms Inuktitut
15 ont été changé, plus que l'orthographe, mais
16 fondamentalement, dans le registre de l'état civil, et
17 il y a actuellement un fouillis qui, au fond, exigerait
18 un travail très, très important d'essayer de reconstituer,
19 avec les dangers que ça comporte pour des mariages
20 consanguins, et caetera. C'est un problème qu'on nous
21 a fait valoir et de façon importante chez les Inuit.

22 Je comprends qu'ici, chez les
23 Montagnais, par le passé vous avez vécu un peu la même

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 situation et qu'aujourd'hui encore il y a des séquelles
2 au niveau de l'orthographe; il peut y avoir des séquelles,
3 en tout cas, au niveau de la façon dont on écrit des noms.

4 **MÈRILDA ST-ONGE:** Je ne veux pas être
5 pointilleuse non plus sur la façon dont on écrit les noms,
6 mais mon nom ne s'écrit pas 'M-a-r-y-l', mais
7 'M-è-r-i-l-d-a'.

8 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Vous
9 comprendrez que c'est reçu avec beaucoup d'humilité et
10 on s'en excuse. Mais ça démontre un peu l'importance.
11 Je pense qu'on est tous appelé, au fond, à connaître le
12 sentiment qu'on reçoit lorsque notre nom n'est pas formulé
13 correctement.

14 **MÈRILDA ST-ONGE:** C'est ça.

15 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je vous
16 remercie et je voudrais demander à mes collègues de poser
17 les questions qui sont certainement à leur esprit. Merci.

18 **MÈRILDA ST-ONGE:** Merci.

19 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Madame
20 Wilson.

21 **COMMISSIONER BERTHA WILSON:** I would
22 like to say how delighted I am that you have come and
23 presented your brief, which is an excellent one. We have

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 been hearing of course all across the country about the
2 situation of women married to non-Native men and the way
3 in which their children are penalized. This is really
4 a very glaring case of discrimination against Native
5 people, because it is some years now since the stigma of
6 illegitimacy was removed as far as white children are
7 concerned because it was recognized that to penalize the
8 children was uncivilized. Therefore, we have moved away
9 from that in white society.

10 I agree with you that it is completely
11 shocking that these children of Native people should suffer
12 in this way and I hope that our Commission will be able
13 to add its voice to the voices of women that we have heard
14 on this subject all across the country.

15 I wanted to ask you -- maybe you told
16 us this and I didn't take it in -- how many members are
17 there on the local band council and how many are women
18 on the local band council?

19 **MÉRILDA ST-ONGE:** À Betsiamites il y a
20 plus de 51 pour cent de femmes dans la communauté. Sur
21 une population de 2 500 il y a 51 pour cent de femmes.
22 Celles qui font partie du conseil de bande, on a six femmes
23 conseillères et six hommes, plus une femme chef.

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 Dans la plupart des communautés il y a
2 plus de 51 pour cent de membres qui sont femmes.

3 **COMMISSIONER BERTHA WILSON:** Six out of
4 how many council members on the local council?

5 **MÉRILDA ST-ONGE:** Sept femmes aux
6 Conseil de bande de Betsiamites; six femmes conseillères
7 et une chef. Dans les autres bandes je sais qu'à Sept-Îles
8 il y a une femme conseillère; à Schefferville il y a une
9 femme conseillère, une ou deux; à Mingan il y a une femme
10 conseillère; à Natashquan ils n'en ont pas; à Pointe-Bleue
11 je ne crois pas qu'il y en ait non plus dans les Montagnais
12 et dans les Escoumins il n'y en a pas.

13 **COMMISSIONER BERTHA WILSON:** But how
14 many council members are there here on the council? You
15 say there are six women and the chief, but how many council
16 members altogether are there?

17 **MÉRILDA ST-ONGE:** Il y a 12 conseillers
18 et un chef; donc 13 membres en tout.

19 **COMMISSIONER BERTHA WILSON:** Do you
20 feel that your presence there is effective, that you are
21 able to make a difference?

22 **MÉRILDA ST-ONGE:** Je serais portée à
23 vous répondre 'oui'. Sûrement, oui. Il ne faut pas se

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 le cacher. On dit que, oui, c'est bien qu'il y ait des
2 femmes. Je suis très contente de la formation du Conseil
3 de bande de Betsiamites. On a un représentant jeune, on
4 a un aîné, on a six hommes, six femmes et une femme chef.
5 Donc la communauté est représentée. C'est ce qui fait
6 que c'est intéressant. Les discussions sont très
7 intéressantes, les positions sont très intéressantes,
8 parce que la population est représentée au Conseil de bande
9 de Betsiamites.

10 Je faisais des farces tout à l'heure,
11 je disais 'oui'; j'espère. Je pense que, oui, les femmes
12 ont un autre point de vue. On voit beaucoup les problèmes
13 sociaux. Je pense que les femmes ont beaucoup de décision;
14 elles sont très décisionnelles. Elles sont très
15 responsables. Les femmes ont été habituées à être
16 responsables, d'abord chez nous, à élever les enfants,
17 à prendre un budget. Je pense que, quand on regarde tout
18 ce qui concerne la femme, elle a une grosse responsabilité
19 et elle a toujours pris ses responsabilités.

20 C'est ce qui est important et c'est ce
21 qui est intéressant, d'avoir des femmes dans les conseils,
22 d'aider et de les encourager à être membres du conseil...
23 pas seulement membres du conseil, membre dans les autres

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 comités aussi, dans d'autres organismes. Aujourd'hui la
2 femme devrait prendre sa place comme elle avait avant.

3 **COMMISSIONER BERTHA WILSON:** I agree
4 completely with that. It is obviously a step in the right
5 direction. But you mentioned particularly the problem
6 of housing for women returning to the community, and I
7 am wondering what influence you have, through the Council,
8 in trying to resolve that problem of housing for these
9 women. What kind of response do you get when you raise
10 that at the Council meetings?

11 **MÉRILDA ST-ONGE:** Sur la question de
12 l'habitation... c'est mon premier mandat au Conseil de
13 bande. J'ai été élue en août 1992. Bien avant, depuis
14 1987, j'ai dû rencontrer quatre chefs -- quatre mandats
15 différents, quatre chefs différents -- pour leur parler
16 de l'habitation. Comme je vous ai dit, ça n'a pas été
17 facile. C'est une responsabilité qui est lourde à prendre
18 de la part des membres, des gouvernants d'une communauté.
19 C'est très difficile parce qu'il y a d'autres membres
20 qui ne sont pas d'accord; comme je vous disais, la
21 discrimination, on la perçoit, on la vit à tous les jours.

22

23 Donc pour aller habiter dans une

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 communauté et, pour un gouvernant d'une communauté de
2 décider que ces gens-là reviennent quand ce sont des
3 personnes réinscrites, quand il décide de les retourner
4 chez vous c'est une grosse responsabilité. C'est une
5 grosse prise de conscience d'un dirigeant. On sait qu'en
6 politique ce qui est souvent le cas, c'est de faire plaisir
7 à tes électeurs. Donc si la majorité de tes électeurs
8 sont des gens qui discriminent, tu seras porté à
9 discriminer, à ne pas vouloir.

10 J'ai quand même travaillé pendant six
11 ans avec la communauté: aller rencontrer le Conseil de
12 bande presque à tous les jours, rencontrer le chef,
13 discuter de la réinscription des gens et de l'application
14 de la loi. À la construction de l'année dernière on a
15 eu cinq membres réinscrits qui ont été construits à
16 Betsiamites. Cette année il y en a eu cinq autres et j'en
17 suis une; j'habite une maison qui a été construite à
18 Betsiamites, en étant une personne réinscrite, j'ai une
19 maison, et on va en construire cinq autres cette année
20 -- c'est-à-dire trois maisons neuves et deux maisons
21 vacantes -- pour les personnes réinscrites.

22 Je pense qu'en faisant partie du Conseil
23 de bande et en étant membre de l'Association des femmes

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 et en travaillant pour le bien de la communauté, on a
2 beaucoup d'influence. On peut en parler, on peut en
3 discuter. Par exemple, cette année, il y a eu un cas où
4 on voulait refuser les maisons des personnes réinscrites;
5 on dit toujours le C-31, on refusait l'habitation. Tout
6 simplement, le Conseil de bande demandait si le Conseil
7 serait intéressé à retourner les argents ou les fonds
8 réservés pour les personnes réinscrites.

9 Je pense que, parce que justement je suis
10 une personne qui a été atteinte par cette loi-là et qui
11 a été discriminée en habitation, j'ai été en mesure de
12 dire: "Non, on ne retourne pas ces argents-là. Ces
13 argents-là sont là pour les personnes réinscrites et vous
14 allez l'appliquer", sauf qu'on a des concessions à faire.
15 C'est pour ça que peut-être l'influence d'être membre
16 du Conseil... oui, on a de la force de ce côté-là parce
17 qu'on peut parler des problèmes discriminatoires.

18 Je fais partie du Comité du code
19 d'appartenance et je suis sûre que je peux apporter
20 beaucoup au Comité du code d'appartenance et aux membres
21 du Conseil et à la population en majorité, parce que j'ai
22 subi de l'injustice et parce que je ne veux plus que ça
23 arrive aux gens de la communauté. Dans le fond, c'est

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 un bien pour un mal que j'aie subi de l'injustice parce
2 que j'ai conscience aujourd'hui que ceux qui sont membres
3 maintenant, je ne veux pas qu'ils en subissent,
4 d'injustice; eux, je ne veux pas qu'ils subissent ce que
5 moi, j'ai subi. C'est là l'utilité d'être membre d'une
6 bande et de faire partie d'un conseil de bande.

7 **COMMISSIONER BERTHA WILSON:** I am sure
8 it is not an easy role because I am quite sure that many
9 women in the community have high expectations of you and
10 it is obviously a heavy responsibility that you carry as
11 a council member.

12 I would like to ask you about one other
13 thing that we hear a great deal about in the communities,
14 and that is domestic violence. In many, many communities
15 that we have visited we have heard from the women about
16 the problem of violence in the community against women
17 and children. Is this a problem in your community?

18 **MÉRILDA ST-ONGE:** On parlait des
19 problèmes sociaux. Oui, on a le problème de violence,
20 le problème de drogue, le problème d'alcool dans nos
21 communautés aussi. On a des problèmes d'abus sexuels.
22 Oui, on les a; c'est dans toutes les communautés. C'est
23 partout ailleurs. Je pense que ce n'est pas seulement

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 dans les communautés autochtones que ça se vit, mais ça
2 se vit partout. C'est dans la société. C'est un problème
3 de société. Donc on en a subi aussi.

4 On travaille beaucoup sur ces dossiers.
5 En tant que femmes on travaille beaucoup sur les dossiers
6 violence. L'Association des femmes autochtones, depuis
7 quatre ans ou cinq ans, travaille beaucoup sur le dossier
8 violence. Dans les communautés on en parle. On en parle
9 plus ouvertement maintenant. On parle de drogue.

10 J'ai été présidente du local de
11 Betsiamites. On a essayé de rencontrer les gens
12 responsables, PNADA, Violence familiale; on a fait venir
13 des personnes ressources pour venir nous en parler.

14 Je pense que les femmes sont conscientes
15 de ce problème-là et, comme on a dit, on est prêtes à
16 travailler avec d'autres personnes qui veulent travailler
17 avec nous sur la violence, sur la drogue, sur l'alcool
18 et tous les autres problèmes reliés. Si t'as la drogue,
19 si t'as l'alcool, t'as la violence, t'as le stress, c'est
20 la santé qui s'en ressent. Tous ces problèmes sociaux
21 sont reliés, ils sont ensemble. Tu ne peux pas travailler
22 juste sur un programme violence et laisser les programmes
23 drogue et alcool. C'est tout relié ensemble. Donc, si

LE 19 NOVEMBRE 1992

**COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES**

1 tu veux que la santé revienne dans une communauté, il faut
2 que tu travailles sur tous ces points-là. Et les femmes
3 sont très conscientes des problèmes existants.

4 **COMMISSIONER BERTHA WILSON:** Do you
5 have funding to provide the kind of services and facilities
6 that are required?

7 **MÉRILDA ST-ONGE:** En tant que membres
8 de l'Association des femmes autochtones du Québec, pour
9 la région Côte-Nord le gouvernement nous alloue 10 000
10 \$ par année pour tenir ce qu'on appelle une réunion
11 régionale. Une réunion régionale comprend les femmes de
12 Schefferville, les Montagnaises et les Naskapis, les
13 femmes de Pointe-Bleue, les femmes des Escoumins, les
14 femmes de Betsiamites, les femmes de Natashquan, les femmes
15 de La Romaine (PH) et les femmes de Mingan/Saint-Augustin.

16 Donc nous avons 10 communautés autochtones à réunir chaque
17 année, payer leurs déplacements, l'hébergement et les
18 repas. On a 10 000 \$. Si vous calculez les distances
19 qu'il y a entre Schefferville et la Basse Côte, tous les
20 déplacements qu'on doit faire avec 10 000 \$, vous devez
21 savoir qu'on est toujours en déficit à chaque année. C'est
22 le seul octroi qu'on a du gouvernement.

23 On a essayé d'avoir des octrois des

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 conseils de bandes, en disant: "Pour la participation
2 des femmes on devrait octroyer un certain montant au moins
3 pour nos réunions"; on n'a jamais eu de réponse.

4 Cette année les femmes de Betsiamites,
5 pour venir à la réunion régionale, au mois d'août on a
6 eu une activité que les femmes ont faite. On a eu une
7 restauration pour se ramasser un peu de fonds. On a eu
8 la vente des pâtisseries pour se ramasser des fonds pour
9 pouvoir assister à d'autres réunions, parce qu'on est
10 membres aussi du Regroupement des femmes de la Côte-Nord.

11 On n'a jamais assez d'argent. On n'a
12 pas l'aide ou le soutien financier ni des bandes, ni du
13 gouvernement, sauf le 10 000 \$ du Secrétariat d'État chaque
14 année. Ça veut dire que moi, en tant que représentant,
15 je ne peux pas arriver à me déplacer pour aller aider les
16 femmes de la Basse Côte-Nord, par exemple. Quand on sait
17 que juste pour aller à Schefferville ça coûte 900 \$, je
18 ne peux pas prendre 900 \$ de mes poches pour aller là-bas,
19 je n'en ai pas.

20 Même pour la représentation -- j'en
21 arrive à la Commission royale d'enquête -- mes
22 déplacements, je sais qu'ils ne sont pas fournis. Je n'ai
23 pas de frais de voyage, je n'ai pas de frais d'hôtel, je

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 n'ai pas de frais de repas. Ce sont des choses que je
2 dois quêter ailleurs, pour venir présenter quelque chose
3 à la Commission. Cela a été la même chose pour la
4 Commission des droits et libertés. À chaque
5 représentation qu'on fait on est obligé d'aller se chercher
6 des fonds pour aller représenter, ce qui est malheureux.

7 Vous disiez tout à l'heure -- j'y reviens
8 -- qu'il n'y a pas eu beaucoup de femmes autochtones qui
9 viennent présenter leur mémoire. C'est justement le cas:
10 je ne peux pas faire déplacer des femmes de Natashquan,
11 des femmes de Schefferville et leur dire de venir faire
12 une présentation. Vous n'irez pas à Schefferville et
13 elles ne peuvent pas venir. Les femmes de Pointe-Bleue,
14 peut-être qu'elles ont eu l'occasion, mais quand même,
15 c'est des déplacements. Les femmes de la Basse Côte ne
16 pourraient pas venir.

17 C'est toujours le manque d'argent.
18 Cela a été le cas de la Constitution aussi. À chaque
19 représentation... on ne peut pas. On n'a pas d'argent.
20 On nous dit toujours qu'il n'y a pas de fonds. C'est
21 très, très minime, les argents qu'on reçoit, l'aide
22 financière qu'on peut recevoir pour être représentées ou
23 faire des représentations en tant que femmes. On est obligé

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 de faire deux choses à la fois. Quand tu te déplaces,
2 il faut que tu te déplaces pour plusieurs cas en même temps,
3 rencontrer plusieurs personnes et prendre ce temps-là,
4 autrement tu ne peux pas.

5 Je sais par exemple que les femmes de
6 la Basse Côte demandent à leur représentante d'aller les
7 visiter. Mais on leur dit: "Faites des bingos, faites
8 de la pâtisserie, faites quelque chose. Sans ça, on n'a
9 pas de fonds." Quand je viens représenter ici, je le fais
10 de mon propre chef, parce que je ne peux pas compter sur
11 aucun financement. Il n'y a pas d'argent.

12 **COMMISSIONER BERTHA WILSON:** Thank you
13 very much for answering my questions. I am glad I asked
14 that last question, because we really appreciate very much
15 you all coming here today. Thank you.

16 **MÉRILDA ST-ONGE:** Merci.

17 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:**
18 Commissaire Chartrand.

19 **COMMISSIONER PAUL CHARTRAND:** Thank you
20 very much for your presentation. It is very sad to
21 contemplate the subject matter of your presentation. You
22 have described to us how outside power has interfered with
23 your communities. You have given us examples of how your

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 people have been subjected to having your culture destroyed
2 by having their names taken away and changed. You have
3 talked to us about how your culture has been destroyed
4 by having your own autonomous definitions of yourselves
5 taken away and you have talked to us about how your
6 community has been bullied into believing that this
7 identity is actually based on biology and that these have
8 caused internal divisions of the kind that you have
9 described to us.

10 When we have our hearings across the
11 country we hear of the aspirations of Aboriginal peoples
12 to maintain their culture, to recapture in some cases
13 elements of their culture, promote their culture, and to
14 find ways of doing that. If the object is to maintain
15 culture, it seems to me then that the matter of
16 identification of the autonomous community that is going
17 to promote that culture must be based on cultural criteria.

18 There is a heavy onus, it seems to me,
19 on those who would promote the view that biology reigns.
20 You have given us examples; you have talked about pure
21 people. There is a heavy onus on those who would speak
22 in those terms to explain the objects that would lie behind
23 the maintenance of human biological specimens. It is

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 difficult to understand the notions associated with that,
2 and they, I think, must be cleared from the record.

3 Because there is much complexity and
4 ostensibly much confusion about these matters of identity,
5 I would like to make sure that one legal point is cleared,
6 one to which you have referred. You referred to the effect
7 of the former section 12(1)(b) of the Indian Act, that
8 is the Act prior to 1985, the one which was changed and
9 the terms called it 'Bill C-31'. You referred to the
10 reinstatement provisions.

11 The effect of that -- and I am going to
12 describe to you my understanding of that provision and
13 I am going to ask you to confirm that you agree with it
14 and, if not, to explain to me in what sense you do not.
15

16 First, I start by pointing out that
17 12(1)(b) is a part of the Indian Act. It is a part of
18 the scheme of definition of a very narrow thing: it is
19 a scheme to define who is an Indian for the narrow purposes
20 of the Indian Act. It has nothing to do with definitions
21 for any other purposes. So 12(1)(b), then, had the effect
22 that a woman being defined under the Indian Act as an Indian
23 for its purposes lost her status. By what means? By means

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 of marriage. To whom? To only one category of individual
2 -- and that is the point that I wish to make sure is clear
3 on the record; only one individual: an individual who
4 was not an Indian under the terms of the Indian Act.

5 It is very important I believe -- and
6 I want you to confirm my understanding -- that one could
7 marry an Aboriginal person and still lose status. Let
8 me give you one or two examples. One could, for example,
9 if one were so-called 'status Indian' under the Act, marry
10 an Inuk man and, thereby, lose status because the Act
11 expressly provides that the Inuit are not covered by the
12 Indian Act. That's one example. Another example would
13 be this: One could marry a Micmac or a Montagnais or a
14 Cree or a Salteau or a Clingat (PH) or a Hyada (PH), any
15 Aboriginal person, but if that Aboriginal person were not
16 entitled to be registered under the Indian Act, the woman
17 would lose the status.

18 So I think it is important, if that is
19 correct -- and I submit that it is -- to state that the
20 fact was that it is marriage to a non-Indian, not marriage
21 to a non-Aboriginal person. That's one point I would like
22 to confirm.

23 There is little time. I would like to

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 put my other very brief question so you can answer the
2 two very quickly. The first one is: Do you agree with
3 the way I have stated the legal effect of the Indian Act
4 and the section I have referred to. The second one is
5 to ask for your assistance in pointing the Commission to
6 any work that may have been done, either by your
7 organization or by any other organization that you are
8 aware of, regarding the identification of criteria that
9 you believe would be appropriate to define the autonomous
10 community that you believe ought to be established.

11 You have indicated the difficulties of
12 identity. You have told us about the disadvantages of
13 the existing system. But, in replacing those unwanted
14 provisions for the purposes that you think are the right
15 purposes, what criteria ought to be used? It is a
16 difficult question, and my question is not to ask you to
17 list them, unless you wish to give us a brief overview
18 of your view on that, but to ask for your assistance in
19 pointing us to some work that you may be aware of to assist
20 us in studying the matter and to do our duty to examine
21 it very carefully in order to deal with it appropriately
22 as must be done.

23 I am sorry for going on so long. My

StenoTran

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 question is: Have I correctly stated the effect of the
2 Act which you have referred to and, second, can you assist
3 us by referring to any work that we can study in relation
4 to identity of aboriginal communities as you think they
5 should develop?

6 Merci beaucoup.

7 **MÉRILDA ST-ONGE:** Quand on parle de
8 l'article 12(1)b), maintenant nous, on dit que c'est une
9 ancienne loi... parce qu'elle a été amendée, cette loi-là.
10 Aujourd'hui, lorsqu'une femme autochtone marie un
11 non-autochtone la femme ne perd plus ses droits; elle garde
12 ses droits autochtones. L'homme qui marie une
13 non-autochtone, la femme non-autochtone ne récupère plus
14 le statut autochtone.

15 **COMMISSAIRE PAUL CHARTRAND:** Il y a
16 peut-être une difficulté. Je vais m'exprimer en français
17 autant que je le peux.

18 Le terme 'autochtone', vous l'utilisez
19 pour indiquer une personne enregistrée comme Indien selon
20 les termes de la Loi sur les Indiens, n'est-ce pas?

21 **MÉRILDA ST-ONGE:** Oui, c'est ça.

22 **COMMISSAIRE PAUL CHARTRAND:** Merci
23 beaucoup.

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 **MÉRILDA ST-ONGE:** Est-ce que cela a
2 répondu?

3 **COMMISSAIRE PAUL CHARTRAND:** Oui. Ça
4 répond à ma question. Je vous remercie beaucoup.

5 **MÉRILDA ST-ONGE:** Est-ce que c'est moi
6 qui pose les questions?

7 **COMMISSAIRE PAUL CHARTRAND:** C'est très
8 bien. C'est un dialogue, et je l'apprécie beaucoup.

9 The other question was: Is there any
10 work that you are aware of, either in your organization
11 or other women's organizations that can help us in looking
12 at how to identify the community. You have said, for
13 example: "We do not want our children to be the source
14 of loss of our people, however that's to be defined."
15 I ask: Have you or do you know of people who have done
16 work that can be of assistance to us?

17 Merci.

18 **MÉRILDA ST-ONGE:** Je sais que dans les
19 communautés montagnaises on a un conseil tribal. Le
20 conseil tribal maintenant doit travailler sur le code
21 d'appartenance. À ce moment-là je pense que toutes les
22 communautés vont travailler sur leur code d'appartenance.

23 Cela a été commencé ici, à Sept-Îles,

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 il y a un ou deux ans. Je ne sais pas s'ils l'ont fini;
2 je sais que ce n'est pas encore en application, le code
3 d'appartenance, à Sept-Îles. Dans la communauté de
4 Betsiamites on commence; on forme un comité de travail
5 sur le code d'appartenance.

6 Comme on disait, on va travailler
7 surtout avec la Charte des droits et libertés lorsqu'on
8 va travailler sur le code d'appartenance. Il y a eu des
9 recommandations qui ont été faites par les femmes
10 autochtones; comme on disait, on veut que le code soit
11 le plus juste possible.

12 Je pense que les femmes autochtones
13 travaillent beaucoup sur le code, et il y a beaucoup de
14 communautés qui ont fait leur code d'appartenance aussi;
15 on se réfère sur ces codes-là. Je pense qu'on a dit qu'il
16 y avait 255 codes d'appartenance qui ont été faits et il
17 y en a je ne sais pas combien qui ont été acceptés. Il
18 y en a qui ont été refusés aussi. Je sais qu'à Betsiamites
19 on se réfère à ces codes d'appartenance, travailler avec,
20 les modifier, les adapter plus à nos communautés.

21 **COMMISSIONER PAUL CHARTRAND:** You are
22 referring to membership codes that have been developed.
23 Again, under the terms of the Indian Act -- and you say

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 some of them have been accepted and some of them have been
2 rejected. In your view, is that satisfactory, or do you
3 wish to secure your autonomy in this area?

4 **MÉRILDA ST-ONGE:** C'est sûr que ce
5 serait toujours préférable si on n'avait pas à se référer
6 à la Loi sur les Indiens. Mais il ne faut pas oublier
7 aussi que présentement, tant qu'il n'y aura pas de loi
8 sur les autochtones, il faut travailler avec la Loi sur
9 les Indiens. Mais si on veut être un gouvernement un jour,
10 avoir une autonomie gouvernementale, ce sont des choses
11 auxquelles il faudra penser, il faudra travailler: les
12 codes, la justice et tout, pour le bien de nos communautés,
13 pour le bien de nos nations. Ce n'est pas quelqu'un
14 d'autre qui va nous référer et nous dire, comme la Loi
15 sur les Indiens nous a obligés à travailler avec ces
16 lois-là, nous a obligés à vivre. Donc, tant et aussi
17 longtemps qu'on n'a pas autre chose pour travailler dessus,
18 on se réfère aux choses qui ont été faites pour la
19 satisfaction du gouvernement. Mais c'est sûr que c'est
20 préférable pour la satisfaction des nations si on pouvait
21 faire quelque chose.

22 **COMMISSAIRE PAUL CHARTRAND:** Je vous
23 remercie bien. Il y en a beaucoup qui nous ont suggéré

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 qu'il faut se débarrasser de la Loi sur les Indiens. Alors
2 si on va suggérer cela, il faut trouver quelque chose pour
3 remplacer la définition, je suppose.

4 Merci beaucoup à vous et aux autres
5 membres de votre association.

6 **MÉRILDA ST-ONGE:** C'est nous qui vous
7 remercions.

8 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Madame
9 St-Onge, en terminant, je souhaiterais avoir une
10 information, et je présume malheureusement que je l'ai.

11 La Commission a mis sur pied, au
12 printemps dernier, un programme d'aide financière aux
13 intervenants.

14 **MÉRILDA ST-ONGE:** Oui. Je me suis
15 informée.

16 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Oui?
17 C'est ce que j'allais dire.

18 C'était justement dans l'optique, entre
19 autres, de permettre à des groupes comme les vôtres, du
20 côté en particulier des femmes autochtones, de préparer
21 un mémoire et de venir nous le présenter.

22 Je ne pense pas que vous aviez fait une
23 demande. Est-ce que vous étiez au courant de ce

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 programme-là?

2 **MÉRILDA ST-ONGE:** Ce qu'on m'a dit en
3 ce qui concerne les finances pour les intervenants -- je
4 me suis informée, d'abord, si j'allais être une
5 intervenante -- c'est que ces argents-là ou ces fonds de
6 financement étaient réservés comme par exemple à
7 l'association provinciale qui, elle, va présenter un
8 mémoire provinciale. Mais ce qui est régional... moi,
9 je représente les femmes montagnaises de la région
10 Côte-Nord. À ce moment-là je pense que les fonds sont
11 restés au provincial.

12 S'il y avait eu d'autres femmes -- ou
13 d'autres personnes; pas seulement les femmes, mais
14 d'autres personnes -- qui ont des présentations à faire
15 à d'autres niveaux, en santé, en éducation... parce qu'on
16 a beaucoup, beaucoup de problèmes en éducation aussi.
17 J'oublie les femmes qui demeurent hors réserve et qui ont
18 beaucoup de problèmes en éducation, qui ont beaucoup de
19 problèmes en habitation. Quand on parle justement du
20 financement des intervenants, ces femmes-là ne peuvent
21 pas se déplacer pour venir ici.

22 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Ce
23 programme-là est géré pour nous de façon indépendante par

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 M. David Crombie. Vous avez contacté nos bureaux?

2 **MÉRILDA ST-ONGE:** Oui.

3 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Cette
4 information vient de ses bureaux, c'est-à-dire?

5 **MÉRILDA ST-ONGE:** Oui. J'ai appelé à
6 Ottawa, j'ai appelé à Sept-Îles, j'ai appelé partout, sauf
7 que je n'en ai pas eu; et je vous le demande aujourd'hui
8 si vous avez des fonds.

9 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** C'est
10 quelque chose qui est géré distinctement de nous, justement
11 parce qu'on ne voulait pas à prendre ce type de décisions.

12 Mais je sais que les femmes autochtones du Québec ont
13 reçu la subvention qu'elles avaient demandé.

14 **MÉRILDA ST-ONGE:** C'est pour d'autres
15 présentations plus loin, je pense.

16 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Est-ce que
17 vous avez une relation avec les Femmes autochtones du
18 Québec?

19 **MÉRILDA ST-ONGE:** Oui. J'ai appelé et
20 on m'a donné 70 \$ pour venir ici.

21 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Écoutez,
22 on vous remercie doublement d'être venue présenter vos
23 vues, ainsi que vos collègues. Ça influencera

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 certainement la réflexion et sans doute les
2 recommandations de la Commission.

3 **MÉRILDA ST-ONGE:** C'est moi qui vous
4 remercie.

5 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Nous
6 allons reprendre à 2 h 00 avec le mémoire du Cégep de
7 Sept-Îles.

8 --- Suspension pour le déjeuner à 13 h 08

9 --- Reprise à 14 h 30

10 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Nous
11 allons reprendre la session d'audiences, s'il vous plaît.

12 Je voudrais demander au directeur
13 général du Cégep de Sept-Îles, M. Octave Deraps et M^{me}
14 Bernier qui l'accompagne de se joindre à nous.

15 Bonjour et bienvenue.

16 **OCTAVE DERAPS, DIRECTEUR GÉNÉRAL, CÉGEP
17 DE SEPT-ÎLES:** Bonjour, Monsieur le Président.

18 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Vous
19 pouvez procéder à votre présentation quand vous êtes prêts.

20 **OCTAVE DERAPS:** Monsieur le Président,
21 Madame et Messieurs les Commissaires, je voudrais d'abord
22 remercier les responsables de l'agenda des travaux de la
23 Commission d'offrir l'occasion au Collège de Sept-Îles

LE 19 NOVEMBRE 1992

**COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES**

1 de s'adresser à la Commission. Nous savons combien sont
2 importantes et complexes les questions dont vous vous
3 occupez; nous espérons que notre modeste contribution à
4 votre réflexion pourra être d'une certaine utilité.

5 Notre établissement, le Collège de
6 Sept-Îles, accueille depuis plus de 10 ans un nombre
7 relativement important d'étudiants autochtones, des
8 Montagnais principalement. Nous aimerions vous parler
9 de l'origine et de l'évolution de nos interventions en
10 matière de formation collégiale des autochtones.

11 Permettez-moi auparavant de vous
12 mentionner que la présence des autochtones, et des
13 anglophones, dans notre Collège a été identifiée, dans
14 notre dernier énoncé de planification stratégique, comme
15 l'une des deux caractéristiques distinctes de notre
16 établissement. Présentée comme une occasion
17 d'enrichissement inestimable pour tous les membres de la
18 communauté collégiale, cette présence est souhaitée par
19 le Collège, qui a la ferme intention de poursuivre son
20 partenariat avec cette partie importante de la population
21 de notre territoire.

22 J'aimerais vous dire quelques mots de
23 l'expérience du Collège en matière de formation collégiale

StenoTran

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 des autochtones.

2 Une étude menée en 1981 par nos services
3 avait mis en lumière les difficultés d'accès des jeunes
4 autochtones de notre territoire aux études collégiales
5 et leurs difficultés à y persévérer. Dès l'année suivante
6 les représentants des communautés et le Collège se sont
7 associés pour définir et implanter un programme de
8 formation à l'intention des autochtones. Ce programme,
9 qui portait le nom d'«Études amérindiennes», visait à la
10 fois des objectifs de préparation à l'université et à la
11 fois l'acquisition de compétences techniques de base en
12 administration permettant d'oeuvrer dans les communautés.

13 La réponse des étudiants à cette
14 proposition ne s'est pas fait attendre et elle s'est
15 maintenue: une cinquantaine de jeunes en moyenne
16 fréquentent le Collège depuis. À cette clientèle de
17 jeunes il faut ajouter des clientèles adultes qui viennent
18 à l'occasion pour suivre des cours de perfectionnement
19 ou de formation. D'abord inscrits majoritairement dans
20 le programme Études amérindiennes, les étudiants se
21 retrouvent maintenant dans pratiquement tous les
22 programmes dispensés par le Collège. Au secteur de la
23 formation pré-universitaire on les retrouve

LE 19 NOVEMBRE 1992

**COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES**

1 principalement en sciences humaines; au secteur de la
2 formation professionnelle on les retrouve principalement
3 dans les techniques qui touchent à l'administration,
4 c'est-à-dire les techniques administratives, la
5 bureautique et l'informatique. Ils sont assez absents
6 par contre des programmes de sciences et des programmes
7 de technologie physique.

8 Afin d'assurer le progrès de
9 l'expérience et pour améliorer la qualité de la formation
10 offerte aux autochtones nous avons mené plusieurs
11 recherches et expérimentations sur le contenu de certains
12 cours mais surtout sur la façon de les enseigner,
13 l'objectif étant d'harmoniser dans toute la mesure du
14 possible la formation collégiale à la réalité et à la
15 culture amérindiennes, tout en maintenant des standards
16 de qualité comparables, analogues à ceux qui sont conservés
17 pour les non-autochtones.

18 En plus des ajustements au plan
19 pédagogique nous avons convenu avec nos partenaires
20 autochtones de l'importance d'apporter un soutien ou un
21 encadrement de type social aux étudiants. En particulier
22 nous avons mis à la disposition de ces derniers une
23 personne-ressource en mesure de les accompagner et de les

LE 19 NOVEMBRE 1992

**COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES**

1 supporter durant leur séjour au Collège. Nous avons aussi
2 accepté de jouer un rôle d'intermédiaire entre les
3 étudiants autochtones et les services disponibles dans
4 la ville, toujours dans le but de faciliter les choses
5 aux étudiants, en particulier à ceux qui proviennent des
6 communautés extérieures à Sept-Îles.

7 L'augmentation du nombre d'étudiants
8 inscrits au Collège permet de porter un jugement positif
9 sur l'expérience. Mais il faut aussi voir comme des signes
10 encourageants la progression, au cours des 10 dernières
11 années, de plus de 50 pour cent du taux de persévérance
12 aux études et de 100 pour cent du nombre de cours réussis
13 par les étudiants.

14 Le modèle de relations, c'est ce qui
15 caractérise, je pense, le secteur des études autochtones
16 au Collège. Alors je pense qu'il est important d'en dire
17 quelques mots.

18 Le modèle classique de relations au
19 niveau collégial entre les acteurs impliqués dans le
20 développement de l'étudiant fait intervenir
21 essentiellement l'élève lui-même, le Collège et, dans une
22 moindre mesure en raison de l'âge de ce celui-ci, les
23 parents de l'élève. Dans le cas de la formation des

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 autochtones nous avons privilégié un modèle différent dans
2 lequel trois acteurs ont des rôles bien définis:
3 l'étudiant lui-même, sa communauté d'appartenance et le
4 Collège. Ce modèle peut s'illustrer par un ensemble de
5 trois cercles qui s'entrecoupent, définissant des zones
6 d'interrelations entre deux acteurs et des zones de
7 responsabilités ou de réalités propres à chacun. Au
8 centre de ce système, appartenant aux trois cercles --
9 donc aux trois acteurs -- se trouve l'objectif du modèle,
10 c'est-à-dire le développement personnel et professionnel
11 de la clientèle.

12 La page suivante illustre le modèle que
13 je viens de présenter et que nous allons élaborer quelque
14 peu.

15 Les communautés d'abord.

16 Les communautés sont présentes dans le
17 modèle avec le poids de leur histoire, de leur héritage
18 culturel, de leur langue, de leurs valeurs, mais aussi
19 avec celui de leurs objectifs et de leurs orientations
20 en matière de développement socio-économique et politique.

21 Ce sont elles, les communautés, qui assument un certain
22 nombre de responsabilités envers les étudiants, notamment
23 en s'occupant de financement, en assurant le support des

LE 19 NOVEMBRE 1992

**COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES**

1 agents de liaison et en favorisant l'emploi des diplômés.

2 Les communautés travaillent par
3 ailleurs en étroite collaboration avec le Collège pour
4 définir les orientations des programmes et des services,
5 pour faire la promotion de l'enseignement supérieur et
6 pour assurer le suivi des services qui sont rendus à leurs
7 membres.

8 Quant à la clientèle, elle a ses propres
9 caractéristiques individuelles et collectives,
10 caractéristiques qu'il faut reconnaître pour être en
11 mesure de lui offrir une formation de qualité. Par
12 exemple, la moyenne d'âge, la situation sociale, la
13 préparation scolaire antérieure sont des facteurs que nous
14 devons considérer.

15 Le rôle propre du Collège est d'assurer
16 les services de formation et d'aide personnelle et de faire
17 la gestion des programmes et des systèmes. Pour mieux
18 servir sa clientèle, il se soucie d'adapter la manière
19 de rendre ses services. Organisation de l'enseignement,
20 recherche pédagogique, encadrement et aide personnelle
21 aux étudiants, harmonisation de certains contenus de cours
22 sont des exemples d'activités qui sont influencées par
23 la clientèle.

LE 19 NOVEMBRE 1992

**COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES**

1 Ces différentes interactions ont permis
2 la réalisation de plusieurs projets conjoints. Outre le
3 programmes d'études amérindiennes, mentionnons la
4 formation d'un groupe de personnes en éducation
5 spécialisée, la création d'un profil 'Culture innu et
6 société' dans le programme de sciences humaines, lequel
7 profil est offert également aux autochtones et aux
8 allochtones, le programme préparatoire aux études
9 collégiales et universitaires dispensé présentement pour
10 la deuxième année au Collège et plusieurs interventions
11 d'aide à la gestion des communautés.

12 Le Collège, les communautés et les
13 étudiants unissent aussi leurs efforts pour assurer un
14 certain rayonnement de la culture montagnaise. Chaque
15 année, par exemple, est organisé un festival culturel innu
16 au cours duquel sont présentées diverses manifestations
17 de la culture ancestrale et actuelle des communautés
18 autochtones de la Côte-Nord. Il s'agit pour les
19 allochtones d'une occasion unique d'entrer en contact avec
20 certains des éléments les plus dynamiques au plan culturel.

21 Le bref tour d'horizon que nous venons
22 de faire ne devrait pas laisser croire à la Commission
23 que nous avons atteint tous nos objectifs en matière de

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 développement des personnes et des communautés
2 autochtones. Le personnel et les étudiants du Collège
3 sont jusqu'à un certain point le reflet de notre société;
4 ils n'échappent donc pas complètement aux incompréhensions
5 et aux demi-vérités qui entachent les relations entre les
6 autochtones et les autres Canadiens.

7 Nous devons encore travailler à
8 l'amélioration de ces relations. À cet égard nos efforts
9 réciproques n'ont pas encore éliminé toutes les barrières
10 et notre objectif -- devrais-je dire notre rêve -- d'amener
11 chacun à tirer profit de la présence de l'autre est encore
12 hors de notre portée pour l'instant. Mais nous sommes
13 déterminés à le poursuivre, avec l'appui efficace de
14 plusieurs de nos employés, professeurs et autres membres
15 du personnel, qui trouvent une grande satisfaction
16 professionnelle et un enrichissement humain dans leurs
17 tâches d'accompagnement des jeunes autochtones.

18 Au niveau des communautés autochtones
19 cela suppose la volonté de maintenir avec le Collège des
20 liens de confiance et de respect mutuel, reconnaissant
21 ainsi nos responsabilités réciproques. Il est important
22 aussi, croyons-nous, que les chefs, les conseils, les
23 anciens continuent d'associer le développement social et

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 économique des peuples autochtones avec l'éducation et
2 la qualité de la main-d'oeuvre et qu'ils aient à coeur
3 de soutenir leurs membres tout au long de leurs études
4 et qu'ils valorisent des modèles de succès dans leurs
5 communautés.

6 Quant aux étudiants, jeunes et adultes,
7 le progrès des relations entre nos groupes respectifs passe
8 beaucoup par eux. Nous comprenons les difficultés et les
9 défis qui sont les leurs. Qu'on pense seulement que ces
10 personnes doivent étudier dans une langue qui est une
11 langue seconde, dans un système qui est conçu pour des
12 gens de culture d'inspiration occidentale gréco-romaine,
13 où la philosophie est basée sur le rationnel, où il y a
14 beaucoup de manipulation de concepts, autant d'éléments
15 qui sont passablement étrangers à la culture et aux
16 traditions des autochtones.

17 Donc les personnes qui entreprennent des
18 études collégiales et à plus forte raison des études
19 universitaires par la suite rencontrent des difficultés,
20 ayant à relever des défis très important. Nous savons
21 donc la détermination qui leur est nécessaire pour prendre
22 en charge leur développement personnel et professionnel.

23 Nous devons souhaiter qu'ils soient de plus en plus

LE 19 NOVEMBRE 1992

**COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES**

1 convaincus que, ce faisant, ils contribuent de façon
2 éclatante au progrès de leurs communautés et de leur
3 nation.

4 En guise de conclusion, j'aimerais
5 ajouter ce qui suit.

6 L'expérience de collaboration entre le
7 Collège de Sept-Îles et les communautés montagnaises de
8 la Côte-Nord produit un certain nombre de résultats
9 intéressants et montre selon nous qu'il est possible pour
10 une organisation non autochtone de rendre des services
11 valables aux autochtones. Deux conditions doivent
12 cependant être réalisées: d'une part la reconnaissance
13 des responsabilités de chaque partenaire par les autres
14 partenaires et, d'autre part, un respect mutuel et une
15 confiance réciproque des acteurs.

16 Cette approche de collaboration entre
17 des communautés autochtones et un établissement qui n'est
18 pas sous leur responsabilité est teintée, croyons-nous,
19 d'un réalisme qui honore les responsables de ces
20 communautés. Tout en poursuivant leur objectif légitime
21 de prise en charge de l'éducation à tous les niveaux,
22 objectif qui ne pourra être atteint qu'avec des ressources
23 humaines compétentes et bien formées, ils collaborent avec

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 le Collège pour assurer à leurs jeunes et à leurs adultes
2 un accès immédiat à la formation collégiale. Grâce à la
3 concertation entre le Collège et les porte-parole des
4 communautés, grâce aux efforts d'harmonisation de la
5 formation à la culture autochtone, cette solution --
6 temporaire sans doute, mais nécessaire à notre avis --
7 permet de répondre adéquatement aux besoins de
8 développement des personnes et des communautés
9 autochtones.

10 Notre expérience, Monsieur le
11 Président, limitée à un nombre restreint de communautés
12 et à un seul secteur d'activités, peut-elle servir à
13 enrichir votre réflexion sur les problèmes plus vastes
14 et tellement complexes qui confrontent la Commission?
15 Nous l'ignorons mais nous le souhaitons. À tout
16 événement, il nous a fait grand plaisir de vous en parler
17 et d'en discuter avec vous cet après-midi.

18 Je vous remercie de votre attention.

19 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je vous
20 remercie de votre présentation, Monsieur Deraps. C'est
21 une présentation importante. C'est la première au Québec
22 de la part d'un cégep, d'un collège d'enseignement général
23 et professionnel, dans une région justement riche

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 d'expériences compte tenu de la proximité du Collège avec
2 des communautés autochtones nombreuses.

3 Je voudrais vous demander quelques
4 informations au départ de nature plus technique. Le
5 Collège comporte combien d'étudiants?

6 **OCTAVE DERAPS:** Au total un peu moins
7 de 800 étudiants en enseignement régulier.

8 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Donc il
9 faut mettre en proportion là-dessus... dont 50
10 autochtones.

11 **OCTAVE DERAPS:** Oui. Le chiffre de 50
12 réfère à la clientèle dite régulière.

13 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** D'accord.

14 **OCTAVE DERAPS:** Il faut ajouter à ça à
15 peu près 25 étudiants qui sont dans le programme
16 préparatoire aux études collégiales et universitaires dont
17 j'ai parlé et également il faut ajouter des groupes
18 d'adultes qui viennent périodiquement suivre des
19 programmes de formation. Il y en a un justement qui va
20 commencer la semaine prochaine dans le domaine de la
21 formation en radio-communications.

22 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** D'accord.

23 Vous avez mentionné que vous avez une

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 personne-ressource pour essayer de faire l'accueil et
2 l'accompagnement des étudiants. Je comprends que vous
3 avez des étudiants qui viennent d'un éventail de
4 communautés et que les étudiants viennent, pour plusieurs,
5 en ville à Sept-Îles avec des problèmes de logement et
6 doivent, au fond, se trouver un endroit où habiter.

7 Est-ce que vous pouvez élaborer sur la
8 proportion des étudiants qui viennent ici de Uashat par
9 rapport à l'ensemble? Comment est-ce que ça se répartit
10 par communauté?

11 **OCTAVE DERAPS:** Voici. Les étudiants
12 que nous avons au secteur régulier nous proviennent en
13 majorité -- vous avez raison -- de Sept-Îles/Malioténam,
14 ou Uashat/Malioténam. Alors il y en a 31 sur les 50 qui
15 proviennent de la communauté Sept-Îles/Malioténam. Nous
16 en avons de Betsiamites, de Mingan, de Schefferville, de
17 Natashquan et de La Romaine (PH), et un de Port-Cartier,
18 un Indien hors réserve probablement. Nous avons à peu
19 près le même pattern, j'imagine, du côté du PPU, le
20 programme préparatoire.

21 **M^{me} BERNIER:** Oui, tout à fait. La
22 majorité des étudiants qui sont au programme préparatoire
23 aux études collégiales et universitaires nous proviennent

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 de Sept-Îles et de Malioténam. On a aussi des étudiants
2 qui sont rattachés à l'organisme de Manetenuac (PH), qui
3 regroupe les communautés de Mingan, Natashquan, La Romaine
4 (PH), Saint-Augustin, et nous avons aussi un étudiant des
5 Escoumins cette année.

6 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Bien.

7 **OCTAVE DERAPS:** Alors peut-être pour
8 compléter la réponse à votre question, pour les étudiants
9 qui viennent de l'extérieur, c'est certain qu'il y a des
10 problèmes d'ordre organisationnel différents de ceux qui
11 habitent la communauté de Sept-Îles/Malioténam. Nous
12 avons donc des services d'accompagnement pour les aider
13 à se trouver du logement, par exemple. On a même des
14 ententes avec un certain nombre de propriétaires, ententes
15 en vertu desquelles nous sommes des intermédiaires,
16 c'est-à-dire que nous garantissons le loyer, et nous avons
17 pour nous garantir nous-mêmes des ententes avec les
18 communautés de provenance.

19 Nous jouons ce genre de rôle
20 d'intermédiaire et nous trouvons que c'est important de
21 le faire.

22 Nous avons un peu le même modèle, je
23 dirais, à l'interne. J'aurais dû le dire dans ma

LE 19 NOVEMBRE 1992

**COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES**

1 présentation: l'apprentissage du niveau collégial pour
2 les Montagnais est une expérience assez récente. Avant
3 1981-1982 il n'y avait pratiquement pas d'étudiants au
4 niveau collégial dans notre région. Alors ces gens-là
5 ont de l'apprentissage à faire pour, je dirais, le système
6 collégial.

7 Nous avons trouvé fort important d'avoir
8 une personne-ressource. Nous en avons même deux, mais
9 une qui s'occupe en particulier des étudiants réguliers;
10 Mme Bernier s'occupe en particulier du programme
11 préparatoire aux études collégiales en plus d'assurer la
12 liaison avec les communautés. Nous avons trouvé important
13 d'avoir un point de référence pour les étudiants. Ça ne
14 veut pas dire que cette personne-là est une
15 personne-ressource pour tous les besoins des étudiants,
16 mais c'est elle qui les guide par la suite, après un premier
17 contact, vers les services spécialisés dans le Collège,
18 que ce soit l'orientation, l'aide financière, et caetera.

19 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Il n'y a
20 pas de résidence au Cégep de Sept-Îles.

21 **OCTAVE DERAPS:** Non, on n'a pas de
22 résidence comme telle. Il y a un édifice qui est situé
23 juste à côté du Collège et qui est habité en majorité par

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 des autochtones.

2 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Chez les
3 étudiants non autochtones, est-ce que la plupart viennent
4 de la région immédiate ou est-ce que vous avez également
5 des gens qui ont à faire l'acclimatation... et je présume
6 que oui.

7 **OCTAVE DERAPS:** Oui. Si on compte les
8 autochtones on a à peu près 25 pour cent de notre clientèle
9 qui provient de l'extérieur de la ville, des environs
10 immédiats de la ville de Sept-Îles.

11 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Pour les
12 autochtones, mais pour le public...

13 **OCTAVE DERAPS:** Oui, aussi.

14 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** De la même
15 façon.

16 **OCTAVE DERAPS:** Oui.

17 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Donc c'est
18 à peu près la même proportion.

19 **OCTAVE DERAPS:** Oui. On a des
20 anglophones qui proviennent de la Basse Côte-Nord, la
21 région à l'est de Natashquan.

22 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Au point
23 de vue de services d'accueil, vous avez parlé d'une

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 personne-ressource qui agissait un peu comme guichet
2 unique pour tous les problèmes.

3 **OCTAVE DERAPS:** Oui, si on veut.

4 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** C'est
5 propre pour les autochtones. Je présume que vous avez
6 un genre de service équivalent pour les étudiants qui
7 viennent de l'extérieur également?

8 **OCTAVE DERAPS:** Oui; c'est-à-dire que
9 ce sont les services réguliers qui s'en occupent.

10 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** D'accord.

11 **OCTAVE DERAPS:** On a un modèle
12 comparable ou analogue pour les étudiants anglophones.
13 On a un point de référence pour eux.

14 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** D'accord.
15 Je vois.

16 En ce qui concerne le programme
17 pré-collégial, si je comprends bien c'est un programme
18 qui permet de faire le pont entre le diplôme d'études
19 secondaires et le collégial pour les autochtones?

20 **M^{me} BERNIER:** C'est pour les
21 autochtones. C'est la deuxième année qu'il est donné au
22 Cégep de Sept-Îles. Nous avons 25 étudiants cette année
23 encore. Ce programme-là permet aux étudiants adultes

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 autochtones de terminer leur certificat d'études
2 secondaires et, en même temps, de s'initier à
3 l'enseignement collégial. Donc c'est la deuxième année
4 que le programme se donne.

5 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Donc c'est
6 pour les étudiants adultes autochtones.

7 **M^{me} BERNIER:** Adultes autochtones.

8 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** D'accord.
9 Les autres qui terminent leurs études secondaires
10 régulières vont directement...

11 **M^{me} BERNIER:** Tout à fait, dans les
12 programmes.

13 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** ... au
14 collège sans passer par ce programme-là.

15 **M^{me} BERNIER:** Sans passer par ce
16 programme-là.

17 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** D'accord.

18 Votre expérience, qui date de 1981, au
19 point de vue de structure de concertation ça se fait
20 comment? Est-ce que vous avez mis sur pied un genre de
21 comité aviseur autochtone qui vous donne des avis ou
22 partage ses préoccupations? Quand vous mentionnez dans
23 votre diagramme qu'on travaille avec les communautés pour

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 prendre un peu les conseils, comment est-ce que c'est
2 organisé? Avez-vous structuré quelque chose?

3 **OCTAVE DERAPS:** Oui. Disons qu'au
4 départ on a travaillé avec l'IECAM; l'ICEM aujourd'hui,
5 qui s'appelait l'IECAM dans le temps. C'est vraiment avec
6 eux autres qu'on avait structuré la première...

7 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Juste pour
8 le dossier, c'est l'Institut éducatif et culturel
9 autochtone du Québec.

10 **M^{me} BERNIER:** Montagnais.

11 **OCTAVE DERAPS:** Oui.

12 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Justement
13 nous avons entendu un mémoire de leur part.

14 **OCTAVE DERAPS:** Ils s'appelaient
15 'atikamekw-montagnais' dans le temps.

16 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** C'est ça.

17 **OCTAVE DERAPS:** Alors on a commencé à
18 travailler avec eux autres et on avait effectivement des
19 rencontres régulières. Ils avaient un mandat de la part
20 des communautés de la Côte-Nord pour ce dossier-là.

21 Par la suite l'IECAM s'est retiré un peu
22 et nous travaillons maintenant vraiment directement avec
23 les représentants des communautés. L'organisme-conseil

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 en quelque sorte auquel vous faites référence, il existe
2 effectivement et il est formé du rassemblement des agents
3 de liaison, ou des personnes qui s'occupent d'éducation
4 dans les différentes communautés. Il y a des rencontres
5 régulières avec ces gens-là pour obtenir du feed-back et
6 ainsi de suite.

7 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** On nous a
8 mentionné ce matin en relation avec l'établissement de
9 l'aluminerie Alouette le fait qu'on commençait à faire
10 un programme de formation du côté des autochtones, des
11 Montagnais, pour le travail.

12 Est-ce que la formation qui est
13 dispensée dans les diverses techniques professionnelles
14 au cégep est utilisée ou est mise à profit par l'aluminerie?
15 En d'autres termes, est-ce que vous formez dans certaines
16 techniques des jeunes, dans des techniques qui vont être
17 utiles à cette entreprise en particulier? Je la prends
18 comme exemple parce qu'on nous en a parlé ce matin.

19 **OCTAVE DERAPS:** Oui. C'est évident que
20 dans les programmes qu'on offre, il y a au moins, disons,
21 quatre programmes professionnels qui forment des gens pour
22 lesquels il existe des occupations -- pas nécessairement
23 des occupations vacantes, mais des occupations -- chez

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 Alouette. Par exemple, dans les techniques
2 administratives, on voit qu'il y a un contingent important
3 d'autochtones; il y a en réalité 20 pour cent des étudiants
4 du régulier qui sont en techniques administratives
5 actuellement, ou environ 20 pour cent. Il y a aussi du
6 côté des techniques de bureau, l'informatique.

7 Alors il y a trois programmes dans le
8 fond qui pourraient correspondre avec des besoins de
9 l'aluminerie Alouette. Dans ces trois programmes-là il
10 y a des étudiants amérindiens. Du côté de l'informatique
11 ils sont peu nombreux; c'est nouveau. C'est peut-être
12 un bon signe.

13 Par contre nous avons un autre programme
14 qui s'inscrit directement dans les besoins d'Alouette et
15 des autres entreprises du territoire, et c'est
16 l'électro-technique. On n'a jamais eu d'étudiants
17 autochtones dans ce programme-là.

18 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** En
19 électro-technique.

20 **OCTAVE DERAPS:** Non.

21 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Est-ce que
22 vous faites une publicité? Est-ce que vous faites une
23 démarche additionnelle, vu qu'il y a là un secteur qui

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 peut conduire à des débouchés assez concrets dans la
2 région, pour essayer d'attirer de jeunes autochtones ou
3 via la formation des adultes?

4 **M^{me} BERNIER:** Je dois vous dire que je
5 suis aussi responsable des tournées d'information
6 scolaire. Alors je vais dans les communautés, je vais
7 rencontrer les jeunes. Lorsqu'on leur parle des
8 programmes, c'est sûr et certain qu'on essaie de faire
9 découvrir aux jeunes autochtones tous les programmes qui
10 sont peut-être absents.

11 Les préalables sont plus importants au
12 niveau des mathématiques et des sciences, et dans certaines
13 communautés on n'offre pas, au niveau secondaire, ces
14 préalables-là. Alors c'est peut-être la difficulté;
15 c'est peut-être le fait qu'on n'a pas d'étudiants encore
16 en électro-technique.

17 Je dois vous dire que cette année, avec
18 le programme préparatoire, il y a des adultes autochtones
19 qui se préparent, qui vont chercher leurs préalables --
20 parce qu'au cégep on les a -- pour justement envisager
21 d'aller dans les programmes d'électro-technique.

22 Alors c'est nouveau; ça s'en vient.

23 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je pense

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 qu'on identifie là un point très concret qui peut créer
2 des difficultés importantes par rapport à une source
3 d'emploi. Quand vous parlez des préalables au secondaire,
4 est-ce que c'est dans le système général? Parce qu'il
5 y a une école secondaire ici administrée par les
6 autochtones. Il y a des jeunes autochtones qui font leurs
7 études secondaires à l'école secondaire ici, à Sept-Îles,
8 en dehors de l'école secondaire...

9 Ce que je veux savoir, dans le fond,
10 c'est si le choix de prendre les préalables est là. Est-ce
11 qu'on s'abstient de prendre des préalables parce que c'est
12 dans le domaine scientifique? Et là, ça nous amène dans
13 des questions d'encouragement.

14 **M^{me} BERNIER:** Il y a aussi l'absence,
15 souvent, de modèles. On sait ici à Sept-Îles que les
16 jeunes ont la possibilité de prendre ces préalables-là,
17 mais il y a l'absence de modèles. Il y a aussi la
18 difficulté, tout le côté scientifique, qui leur fait
19 peut-être peur aussi. C'est un nouveau monde qui s'ouvre
20 tranquillement. Alors ce sont vraiment les adultes
21 autochtones qui vont, je pense, arriver à aller dans des
22 domaines beaucoup plus scientifiques et les jeunes
23 suivront par la suite. Ils auront des modèles. Ils ont

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 besoin de modèles.

2 **OCTAVE DERAPS:** Il y a un élément qui
3 peut peut-être expliquer un peu l'absence de jeunes dans
4 les domaines scientifiques et technologiques, dans le
5 domaine de la technologie physique. Je pense que c'est
6 relié un peu aussi aux possibilités d'emplois dans les
7 communautés.

8 Jusqu'à maintenant les emplois dans les
9 communautés ont tourné beaucoup autour de
10 l'administration, tout le système administratif. Donc,
11 pour penser avoir une carrière en génie ou dans le domaine
12 des techniques physiques, il faut carrément -- pour
13 l'instant en tout cas, dans nos communautés sur la
14 Côte-Nord -- que le jeune envisage de faire carrière
15 ailleurs, dans une entreprise. Alors il y a un pas
16 additionnel, je dirais.

17 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Est-ce que
18 vous avez des techniques de santé ici, au cégep?

19 **OCTAVE DERAPS:** Oui.

20 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** C'est
21 infirmière/infirmier?

22 **OCTAVE DERAPS:** Soins infirmiers, oui.
23 Il n'y a pas tellement d'inscriptions dans ce programme.

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 **M^{me} BERNIER:** Pour cette année, on n'en
2 a pas, d'inscriptions. Je dois vous dire qu'au niveau
3 de soins infirmiers on a eu, les années antérieures,
4 quelques inscriptions, mais la persévérance est très
5 faible. Les étudiants, souvent, à la deuxième ou
6 troisième année, quitte le programme pour aller vers les
7 sciences humaines ou bien techniques administratives.

8 **OCTAVE DERAPS:** De mémoire on a formé
9 probablement quelques unités en soins infirmiers au cours
10 des 21 dernières années. C'est rare. Malheureusement,
11 c'est rare, parce qu'on sait que c'est un secteur où la
12 prise en charge est souhaitée et même entreprise par les
13 communautés. Malheureusement, c'est un programme qui est
14 difficile aussi; il faut l'admettre. Il y a aussi des
15 préalables là-dedans.

16 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** C'est un
17 programme où il peut y avoir des débouchés dans les
18 communautés aussi.

19 **M^{me} BERNIER:** Tout à fait.

20 **OCTAVE DERAPS:** Oui.

21 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** On n'a pas
22 le problème dont on discutait précédemment de la même
23 façon.

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 **M^{me} BERNIER:** Non.

2 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** J'imagine
3 que vous êtes appelés à réfléchir là-dessus, comme
4 institution. C'est une des préoccupations. La
5 Commission, dans ses audiences publiques, à date se rend
6 compte qu'il y a beaucoup de difficultés à intéresser et
7 à amener les jeunes autochtones à se former en sciences
8 de la santé de façon générale. Par ailleurs on voit le
9 besoin et même les emplois qui peuvent être disponibles.
10 On est conscient que ce n'est pas uniquement un problème
11 d'argent qui est en cause. C'est quelque chose de plus
12 fondamental que ça.

13 Est-ce que vous n'avez pas une réflexion
14 ou une démarche particulière additionnelle sur la façon
15 de faire qu'on puisse à la fois, vis-à-vis des emplois
16 scientifiques et également dans un domaine comme celui
17 des sciences de la santé, qui est en partie scientifique
18 bien sûr, faire franchir une étape? Parce qu'il y a
19 beaucoup de jeunes autochtones; le nombre est en
20 croissance. Ça nous apparaît certainement une priorité.

21 C'est moins une question que presque une
22 suggestion que je formule un peu tout haut. C'est une
23 préoccupation que la Commission a. Au fond, on se rend

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 compte que c'est un problème qui est relativement répandu
2 et universel.

3 **OCTAVE DERAPS:** C'est certain que si on
4 fait le lien, comme vous l'avez fait fort à-propos, entre
5 les carrières techniques physiques et les carrières dans
6 le domaine de la santé, je pense que le point commun
7 là-dedans sont les préalables au niveau secondaire.

8 Il y aurait lieu -- c'est une réflexion
9 très sommaire que je fais; je réfléchis un peu tout haut
10 -- certainement que cette question-là soit examinée comme
11 il faut au niveau des responsables des études secondaires.

12 D'une part il y a un problème d'orientation, c'est-à-dire
13 de choix de carrière éventuellement, qui est difficile
14 pour tous nos jeunes, pour les jeunes québécois,
15 allochtones comme autochtones. Notre système scolaire
16 est bâti comme ça: il faut se décider très tôt si on veut
17 aller vers des carrières de cette nature-là. Donc il y
18 aurait sans doute une valorisation à faire, peut-être une
19 information du côté du niveau secondaire et un
20 encouragement auprès des jeunes qui ont le potentiel
21 intellectuel pour le faire de se diriger vers... ou tout
22 au moins de ne pas se fermer de portes en omettant de prendre
23 au niveau secondaire des cours du genre physique, chimie,

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 bio et mathématiques, qui semblent dans le fond les portes
2 qui mènent vers ces carrières-là au niveau collégial.

3 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci.

4 Je vais demander à mes collègues de
5 poursuivre.

6 Madame Wilson.

7 **COMMISSIONER BERTHA WILSON:** Arising
8 out of what was just being discussed, I am wondering whether
9 you have any ongoing relationship with the major employers
10 in the area. Do you have any opportunity to encourage
11 them to provide job opportunities for your students once
12 they have been trained in the skills that are required?

13 Is there any kind of relationship between the College
14 and the employers that would help the students to get a
15 placement after they have acquired the necessary skills?

16 **OCTAVE DERAPS:** Oui. Nous avons de
17 nombreuses relations avec tous les employeurs majeurs et
18 avec même les employeurs mineurs, mais nous n'avons pas
19 de relations particulières en ce qui concerne nos diplômés
20 autochtones. Nous avons effectivement beaucoup de
21 relations pour favoriser le placement de nos étudiants
22 réguliers, ceux qui sortent dans le domaine des techniques,
23 mais nous n'avons pas à ce moment-ci senti qu'il était

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 important de faire une promotion particulière pour nos
2 diplômés autochtones parce que le nombre n'est pas très
3 élevé et, à moins d'indication contraire, c'est surtout
4 dans leur communauté que les jeunes choisissent de
5 travailler.

6 C'est assez récent que nous avons un
7 nombre important d'étudiants dans le domaine technique.
8 Jusqu'à il y a quelques années la grande majorité de nos
9 étudiants prenait des cours de niveau pré-universitaire,
10 donc se destinait à l'université. Une fois qu'ils étaient
11 rendus à l'université on les perdait un peu de vue, mais
12 la majorité, je pense, se destinaient vers des carrières
13 reliées ou à l'enseignement, au niveau primaire surtout,
14 ou encore dans le domaine de l'administration. Je pense
15 que ce sont sensiblement les deux grandes zones.

16 Je ne sais pas si ça répond à votre
17 question, madame.

18 **COMMISSIONER BERTHA WILSON:** We were
19 hearing about the very high rate of unemployment in the
20 reservation. I was just wondering whether, when Native
21 students do go and acquire the skills that would fit them
22 for employment in some of the larger business ventures,
23 there is anybody -- whether it is the College or any other

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 body -- that tries to fit the students, once they have
2 got the skills, to the companies.

3 I had an additional question as to
4 whether any of these companies provide bursaries or
5 scholarships or financing or assist in any way the training
6 particularly of Native students who otherwise could not
7 afford perhaps to go to the College. Is there any kind
8 of relationship of mutual benefit that you know of, either
9 directly with the College or any other body?

10 **OCTAVE DERAPS:** Non. En ce qui
11 concerne l'encouragement fait aux entreprises pour
12 embaucher des autochtones, je pense que les communautés,
13 les conseils des différentes communautés sont les
14 principaux intervenants là-dedans. Nous n'avons pas à
15 ce moment-ci eu ce genre d'intervention.

16 Concernant votre deuxième question, il
17 y a effectivement des compagnies qui donnent des bourses.
18 C'est variable. Un certain nombre donnent des bourses
19 à des fils et des filles d'employés; c'est la règle...
20 peut-être pas générale, mais la majorité des bourses, c'est
21 comme ça. Pour le reste, les gens effectivement donnent
22 des bourses que souvent le Collège attribue en fonction
23 de critères qui, évidemment, n'excluent personne mais qui

LE 19 NOVEMBRE 1992

**COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES**

1 ne sont pas accordées en fonction de l'origine ou de
2 l'appartenance à une communauté ou à une autre. Je ne
3 pense pas qu'il y ait de bourses spécifiques pour les
4 autochtones, mais ils ont accès à toutes les bourses.

5 Par ailleurs, je ne pense pas qu'il y
6 ait d'étudiants autochtones qui soient privés ou empêchés
7 de faire leur cours collégial pour des problèmes d'argent.

8 Je pense que les communautés sont assez bien pourvues
9 ou en tout cas attachent suffisamment d'importance à ça
10 maintenant pour supporter financièrement tous les membres
11 des communautés qui veulent suivre des cours au niveau
12 collégial. À ma connaissance, je n'ai eu aucunement
13 connaissance que ce soit un handicap.

14 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** La
15 situation varie par communauté. On était à Wendake dans
16 la région de Québec plus tôt cette semaine et on nous disait
17 qu'on avait un certain nombre d'étudiants qui étaient prêts
18 à faire des études post-secondaires mais, à cause des
19 coupures du côté des Affaires indiennes, on n'avait pas
20 les budgets.

21 **OCTAVE DERAPS:** C'est possible. Eux
22 sont rendus plus loin en matière de scolarisation que nos
23 communautés. Alors le nombre et le niveau sont

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 probablement différents; sans doute qu'il y en a plusieurs
2 qui sont prêts pour l'université.

3 J'aimerais peut-être ajouter un
4 commentaire à ce que vous disiez, madame. Je n'ai pas
5 de chiffres, mais j'ai une impression que je vous livre
6 comme une impression: je pense que le taux élevé de
7 chômage dans les communautés frappe surtout les personnes
8 -- comme dans les communautés blanches d'ailleurs -- qui
9 sont moins scolarisées. À moins que je me trompe beaucoup,
10 je ne pense pas qu'il y ait beaucoup d'autochtones
11 scolarisés dans la région qui ne travaillent pas. Mais
12 je peux me tromper.

13 **COMMISSIONER BERTHA WILSON:** Do you
14 think that, as far as your students are concerned, there
15 is any discrimination against them in terms of finding
16 jobs with these corporate employers? Do the white
17 students have a better chance of being employed than the
18 Native students?

19 **OCTAVE DERAPS:** Non. Je ne pourrais
20 pas dire que j'ai eu ni personnellement connaissance --
21 comme dirait un avocat -- ni par oui-dire qu'il y aurait
22 quelque discrimination au niveau de l'emploi. Il peut
23 y en avoir. Il y en a probablement; c'est toujours un

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 peu subtil, ces choses-là. Je ne dis pas qu'il n'y en
2 a pas; moi, je n'en ai pas eu connaissance. Mais je ne
3 pense pas qu'il y ait non plus de programme actif ou de
4 discrimination active, ou positive plutôt, envers les
5 autochtones. À ma connaissance ça n'existe pas. C'est
6 plutôt neutre. Je connais des entreprises qui ont des
7 autochtones à leur emploi; j'en connais d'autres qui n'en
8 ont pas. Est-ce que c'est à cause de pratiques
9 discriminatoires? Je ne pourrais pas le dire.

10 **COMMISSIONER BERTHA WILSON:** You
11 mentioned that you had a program for non-Native students,
12 to give them an opportunity to learn something about the
13 Native people in the area and their culture and so on.
14 Do many non-Native students take advantage of that
15 opportunity?

16 **M^{me} BERNIER:** Je dois vous dire que le
17 programme Culture innu et société, qui est offert aussi
18 à la clientèle non autochtone, c'est difficile. On n'a
19 pas eu encore un étudiant non autochtone. Je dois vous
20 dire que malgré la promotion qui est faite, malgré
21 l'information qui est donnée au niveau des écoles
22 secondaires non autochtones, nous n'avons pas eu encore
23 d'étudiants, malheureusement. On espère peut-être que

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 cette année, pour l'automne prochain, nous aurons des
2 entrants, des étudiants.

3 Évidemment, c'est un programme où il y
4 a un profil culturel. Donc la présence d'une culture
5 autochtone, la présence des autochtones chez nous, au
6 Collège, est importante. Donc nous souhaitons la présence
7 d'étudiants non autochtones.

8 **OCTAVE DERAPS:** Ça fait partie du
9 chantier inachevé dont j'ai parlé vers la fin de ma
10 présentation. C'est difficile, même dans un microcosme;
11 il reste que le microcosme est le reflet du cosmos. Alors
12 c'est un peu difficile de faire en sorte que les cultures
13 se con-pénètrent et s'enrichissent mutuellement. On a
14 beaucoup de travail à faire encore.

15 **COMMISSIONER BERTHA WILSON:** That's a
16 wonderful idea if you can --

17 **OCTAVE DERAPS:** If it can work.

18 **COMMISSIONER BERTHA WILSON:** Yes, if
19 you can achieve it.

20 I am wondering, does your college have
21 a prospectus or a curriculum or something that we could
22 receive a copy of?

23 **OCTAVE DERAPS:** Oui, un prospectus, des

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 documents d'information, on pourrait en envoyer une copie.

2 **M^{me} BERNIER:** Malheureusement, on n'en
3 a pas, mais....

4 **OCTAVE DERAPS:** On peut les faire
5 parvenir à la Commission, certainement.

6 **COMMISSIONER BERTHA WILSON:** We would
7 appreciate that. Thank you.

8 **OCTAVE DERAPS:** Certainement que ce
9 sera fait.

10 **COMMISSIONER BERTHA WILSON:** Thank you.

11 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:**
12 Commissaire Chartrand.

13 **COMMISSAIRE PAUL CHARTRAND:** Merci.
14 J'ai seulement quelques questions, et les questions sont
15 courtes.

16 **OCTAVE DERAPS:** Souvent les réponses
17 sont plus longues.

18 **COMMISSAIRE PAUL CHARTRAND:**
19 Premièrement, cette personne-ressource que vous avez
20 mentionnée, est-ce une personne autochtone?

21 **OCTAVE DERAPS:** Non. Malheureusement,
22 quand on a ouvert le poste -- et on l'a ouvert au moins
23 à deux reprises parce que la première personne a quitté,

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 et caetera -- on n'avait pas eu de candidatures qui
2 répondaient aux critères. Même, à ma connaissance, il
3 n'y avait pas eu de candidatures en provenance du monde
4 autochtone. On l'aurait souhaité, parce que cela aurait
5 été effectivement un agent de liaison intéressant, mais
6 c'est un Blanc.

7 **COMMISSAIRE PAUL CHARTRAND:** Parmi les
8 professeurs dans le Collège, est-ce qu'il y a des
9 autochtones?

10 **OCTAVE DERAPS:** Non.

11 **M^{me} BERNIER:** Malheureusement.

12 **OCTAVE DERAPS:** Malheureusement. Le
13 bassin de diplômés universitaires est très restreint, dans
14 notre région en tout cas.

15 **COMMISSAIRE PAUL CHARTRAND:** Parmi la
16 population autochtone, parmi les étudiants, est-ce qu'il
17 y a une association d'étudiants autochtones ou, sinon,
18 est-ce que quelqu'un a pensé à cette idée? Est-ce que
19 les étudiants vous ont parlé à propos d'une association?

20 **M^{me} BERNIER:** Je dois vous dire qu'il
21 n'y a pas d'association au Collège. Par contre on est
22 très ouvert à cela aussi, et les étudiants le savent.
23 Cette année, par contre, il y a un étudiant qui fait partie

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 de l'association étudiante du collège. Donc, déjà, les
2 étudiants autochtones s'intègrent dans les activités, dans
3 les comités. Alors ça, c'est présent.

4 **OCTAVE DERAPS:** Peut-être pour
5 compléter la réponse, il n'y a pas d'association formelle,
6 mais lorsqu'il y a des activités qui sont organisées et
7 qui interpellent ou qui visent en particulier les étudiants
8 autochtones, étant donné qu'ils ne sont pas très nombreux,
9 ils sont consultés et invités à s'impliquer dans
10 l'organisation, et caetera, à peu près comme s'ils avaient
11 une organisation formelle.

12 **COMMISSIONER PAUL CHARTRAND:** I will
13 switch in English -- to give you time to get these things;
14 I don't know what to call them, in French or in English.

15 Referring then to integration of
16 Aboriginal students into the College's general student
17 association, I pass on to the matter of integration of
18 Aboriginal people in the College's governing structure.

19 The question then is -- and this is complementary to the
20 question raised earlier by the Co-Chair about the structure
21 of your relations with the Aboriginal community.

22 My understanding -- and please correct
23 me if I am wrong -- was that the College itself has relations

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 with other Aboriginal peoples; and, if I understood you,
2 you said that they were with community representatives,
3 that is, persons responsible for education in these
4 communities generally.

5 My question has to do with the matter
6 of integration. Have you, as a college, integrated
7 Aboriginal people in your governing structures, whatever
8 they might be? Do you have a Board of Directors from the
9 community that governs policy, for example, for the
10 College? How is the College governed? Are there
11 Aboriginal people in those governing structures?

12 **OCTAVE DERAPS:** Non. On a un conseil
13 d'administration. Les collèges au Québec sont des
14 corporations publiques. On a donc un conseil
15 d'administration qui est composé moitié de gens de
16 l'externe et moitié de gens de l'interne. Parmi les gens
17 de l'externe il y en a six qui sont nommés directement
18 par notre ministère, le ministère de l'Enseignement
19 supérieur et de la Science, sur lesquels nous n'avons
20 absolument aucun contrôle. Les autres membres sont des
21 membres nommés aussi par la ministre, mais à la suite de
22 désignation par des groupes, que ce soit des parents
23 essentiellement ou des étudiants.

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 Malheureusement, jusqu'à maintenant on
2 n'a pas réussi à intéresser d'autochtones pour en faire
3 partie, parce que théoriquement ils pourraient être
4 désignés par des parents comme représentants des parents;
5 il y en a quatre. Mais, malheureusement, on n'a pas réussi
6 à intéresser personne encore.

7 **COMMISSIONER PAUL CHARTRAND:** Under the
8 existing structure you say they could be designated by
9 parents. That implies, does it, that they could not, under
10 the existing structures, be designated by Aboriginal
11 groups, that is, no Aboriginal group is a structure
12 authorized to designated appointees. Do I understand that
13 correctly?

14 **OCTAVE DERAPS:** Oui, en bonne partie.
15 Juste pour résumer, les six personnes qui proviennent
16 du milieu qu'on appelle 'socio-économique' sont nommées
17 directement par la ministre à la suite d'une consultation
18 d'une liste d'organismes. Parmi les organismes il y a
19 des conseils municipaux; j'imagine aussi que la ministre
20 consulte les conseils de bande. Par ce biais-là, donc,
21 il y a des structures politiques autochtones qui pourraient
22 influencer éventuellement la nomination, mais ce sont
23 simplement des recommandations qui sont faites à la

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 ministre.

2 Par ailleurs, au sein de l'Association
3 des parents, qui est responsable pour la désignation des
4 parents, les autochtones pourraient aussi être
5 représentés, parce que c'est une assemblée générale; donc
6 les autochtones pourraient se présenter à l'assemblée.
7 Je dis 'pourraient', parce que jusqu'à maintenant, pour
8 avoir participé à la majorité des assemblées au cours
9 desquelles les parents désignent leurs représentants, il
10 y a deux constantes: un, il y a très peu de monde; deux,
11 il n'y a pas d'autochtones ni d'anglophones, et c'est
12 vraiment la majorité blanche francophone qui est présente
13 seulement.

14 **COMMISSIONER PAUL CHARTRAND:** In
15 thinking about our work it seems to me that it is important
16 to try to understand the extent to which scarce resources
17 might be used in existing institutions and to what extent
18 scarce resources might be needed to create new
19 institutions. So I think it is important to consider these
20 matters.

21 Is it fair to say that, in your
22 experience, there is not a significant expression of
23 political will from the Aboriginal community to become

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 integrated into the governing structures of your College
2 at least, or other colleges? Is that a fair assessment?

3 **OCTAVE DERAPS:** Oui, je pense qu'on peut
4 conclure ça, on peut déduire ça de la situation, de la
5 réalité. On a eu une occasion où on avait perçu de la
6 part de la communauté, qui était représentée à ce moment-là
7 par l'Institut éducatif et culturel atikamekw-montagnais,
8 de s'impliquer dans ce qu'on aurait appelé une structure
9 de programme, c'est-à-dire une structure pour gérer un
10 programme. Malheureusement, cela n'a pas pu se concrétiser
11 parce qu'il y avait quelques collègues qui étaient un peu
12 en compétition pour donner ce programme-là et c'est un
13 autre collègue qui a obtenu le contrat de l'IECAM.

14 À part cet exemple-là il n'y a jamais
15 eu de volonté d'exprimée pour que les autochtones
16 s'intègrent, dans le fond, aux structures administratives
17 du Collège.

18 Pour être certain d'être bien compris,
19 il n'y a absolument rien dans la Loi des collèges et il
20 n'y a absolument rien non plus dans la pratique du Collège
21 qui empêche, mais il n'y a rien non plus qui le favorise
22 dans la loi. C'est laissé vraiment, comment dire, à la
23 libre concurrence, si on veut, ou un peu au hasard.

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 **COMMISSIONER PAUL CHARTRAND:** Thank you
2 very much. I only have two more small points, with your
3 indulgence.

4 **OCTAVE DERAPS:** Allez-y.

5 **COMMISSIONER PAUL CHARTRAND:** There was
6 discussion about the relevance of the curriculum to the
7 work that it can be anticipated your graduates would be
8 expected to engage in. So the question is: How relevant
9 is your curriculum, then, to jobs that your graduates can
10 be expected to take up in their communities? When I say
11 that I mean to follow your statement that "our graduates
12 tend to want to get employment in their communities".

13 I wonder then if you might give us an
14 example of the process by which you tailor your curriculum
15 to the needs of the communities. Let me just give you
16 one example, if I may, of what was said elsewhere. In
17 a college someone gave us the example of a carpentry course
18 where the students were expected to design circular
19 staircases in communities that didn't have second floors
20 to begin with. This is an example of, actually, useless
21 curriculum content.

22 But, anyway, my question is: Is it
23 possible for your to assist us by illustrating the process

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 by which your curriculum is able to adapt to the prospect
2 of job opportunities for your graduates which you say are
3 to occur in their communities?

4 **OCTAVE DERAPS:** C'est une question
5 difficile. On n'a pas beaucoup d'exemples à vous donner
6 parce que les domaines dans lesquels nos étudiants
7 s'inscrivent sont des domaines où je dirais que le travail
8 dans les communautés doit être... en tout cas, on pense
9 qu'il est similaire. Et on n'a pas eu d'information de
10 la part de nos contacts dans les communautés. On pense
11 que le travail est passablement similaire. On pense au
12 domaine de l'administration. Évidemment, les lois ne sont
13 pas exactement les mêmes, mais au niveau de la technique,
14 donc la tenue de livres pour prendre un exemple ou la façon
15 de saisir un texte sur un terminal de traitement de texte,
16 je pense qu'on a besoin d'exactly les mêmes aptitudes.

17 Nos efforts ont plus porté -- si vous
18 me permettez de compléter la réponse -- sur l'adaptation,
19 ou ce qu'on appelle l'harmonisation des contenus et de
20 la pédagogie des cours dans un certain nombre de cours
21 qui touchent l'ensemble des autochtones. Comme vous le
22 savez probablement au niveau collégial il y a des cours
23 qui sont dits obligatoires pour tout le monde: des cours

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 de français, des cours de philosophie, des cours
2 d'éducation physique. Dans ces trois cas on a fait des
3 efforts importants pour permettre aux étudiants
4 autochtones de pouvoir appréhender -- au sens
5 philosophique -- les contenus convenablement, les
6 assimiler en prenant appui un peu sur leur réalité
7 culturelle, alors que s'ils étaient dispensés exactement
8 comme ils sont dispensés aux étudiants blancs, ce serait
9 davantage difficile.

10 J'ai mentionné tantôt le fait que la
11 philosophie, par exemple, est une philosophie
12 d'inspiration occidentale: Aristote et compagnie.
13 Alors c'est assez loin de la culture et de la mentalité
14 plutôt concrètes et illustratives, et caetera, et des
15 démarches plutôt basées sur les choses... enfin, ce que
16 j'en connais. Évidemment, je sais que vous êtes d'origine
17 autochtone vous-même; donc, je risque de dire des âneries.

18 **COMMISSAIRE PAUL CHARTRAND:** Pas
19 seulement d'origine. Je suis un Métis.

20 **OCTAVE DERAPS:** Vous êtes autochtone
21 vous-même.

22 Donc nos efforts ont surtout porté
23 là-dessus, pour permettre aux étudiants autochtones de

LE 19 NOVEMBRE 1992

**COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES**

1 vraiment être en mesure de surmonter ces difficultés-là,
2 qui nous apparaissaient les plus importantes, non
3 seulement parce qu'elles concernent tous les étudiants,
4 mais aussi parce que ce sont probablement les difficultés
5 les plus sérieuses et elles sont rencontrées dès l'arrivée
6 au Collège, dès la première session.

7 **COMMISSIONER PAUL CHARTRAND:** My last
8 question has to do with a request for a small clarification
9 of a point that arose before. I think it is an important
10 one. Someone has said to me that there are very few
11 materials in the field of Aboriginal studies, to use a
12 general term, and I think you use it here too; there are
13 Amerindian studies in your colleges.

14 The question is: Do you have printed
15 curriculum materials in the area? I think they would be
16 appreciated quite widely, if you do have some. I am not
17 sure what your answer was on that. If there are available
18 printed curriculum materials pertaining to your Amerindian
19 studies, it would be very valuable to have copies.

20 **OCTAVE DERAPS:** Oui, il y a un certain
21 nombre de documents. Il y a des documents de recherche,
22 des rapports qui ont été faits au cours des dernières
23 années. Il y a aussi des documents à caractère

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 pédagogique. Il y a même récemment un document qui a été
2 préparé par un de nos professeurs qui est un guide
3 pédagogique pour l'enseignement post-secondaire aux
4 étudiants autochtones, qui est un guide dans le fond pour
5 tout professeur qui a à s'intéresser à une classe
6 autochtone. Je pense que peut-être ce document-là
7 pourrait intéresser la Commission.

8 On peut, de façon générale en tout cas,
9 faire un petit inventaire, et ce qu'on trouvera qui est
10 susceptible d'intéresser la Commission, il nous fera
11 plaisir de vous les transmettre.

12 **COMMISSIONER PAUL CHARTRAND:** I want to
13 thank you for your patience and your kindness in answering
14 questions and for your presentation.

15 **OCTAVE DERAPS:** Merci.

16 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:**
17 Peut-être, juste avant de quitter, un dernier petit point.

18
19 Votre programme Culture innu et société,
20 c'est un programme ou c'est un cours?

21 **M^{me} BERNIER:** C'est un volet du
22 programme de sciences humaines. Chez nous, dans le
23 programme de sciences humaines nous avons quatre volets,

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 et c'est un des volets, un des profils.

2 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Donc ça
3 comporte un certain nombre de cours.

4 **M^{me} BERNIER:** Tout à fait.

5 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:**
6 Maintenant, je me posais la réflexion suivante, quand vous
7 avez dit qu'il n'y a personne de non autochtone qui prend
8 ce volet-là. Est-ce que votre Collège a pensé à avoir
9 un cours de trois crédits par exemple ou de deux crédits
10 qui serait, au fond, applicable à à peu près toute la
11 clientèle du Collège pour aider au fond les deux
12 communautés qui vivent au Collège à se comprendre? Est-ce
13 que vous avez pensé à une démarche comme celle-là, d'avoir
14 un cours sur la culture innu, société montagnaise, que
15 les étudiants non autochtones devraient prendre?

16 **OCTAVE DERAPS:** Juste une précision:
17 ce ne serait pas possible d'en faire un cours
18 obligatoire...

19 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Dans le
20 programme.

21 **OCTAVE DERAPS:** ... parce que les cours
22 obligatoires sont déterminés par le ministère.

23 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Par le

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 ministère.

2 **OCTAVE DERAPS:** Par contre je pense que
3 c'est une excellente suggestion qui pourrait être examinée
4 en termes de cours complémentaire, c'est-à-dire un cours
5 optionnel, si on veut, ou un cours au choix de l'étudiant.
6 On n'aurait peut-être pas plus de succès, remarquez,
7 qu'avec le profil, mais un cours seulement, peut-être que
8 ça pourrait attirer quelques curieux. C'est une bonne
9 suggestion qu'on va analyser.

10 **M^{me} BERNIER:** Nous avons quand même
11 quelques cours, le cours par exemple Amérindiens d'hier
12 et d'aujourd'hui, Races ou racisme, qui sont des cours
13 qui sont offerts aussi à la clientèle non autochtone...

14 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** En
15 sciences humaines.

16 **M^{me} BERNIER:** ... et la clientèle non
17 autochtone en sciences humaines adhère à ces cours-là.
18 Il y a quelques années nous avions des cours de montagnais.
19 Il y a un besoin moins criant, mais nous pourrions aussi
20 revenir à ces cours-là s'il y avait un besoin, et peut-être
21 que le Collège pourrait se donner comme mission, peut-être
22 l'an prochain, de mettre sur pied un tel cours.

23 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Écoutez,

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 on réfléchit tout haut avec vous. On sait qu'agir sur
2 les attitudes et les mentalités, l'éducation plus large,
3 la compréhension, c'est une affaire de longue main mais
4 qu'il faut préparer à chaque jour.

5 Je pense que cela a été très utile de
6 vous recevoir, de recevoir votre mémoire et de faire cette
7 discussion-là. C'est un dialogue qu'on amorce. Si vous
8 avez des idées additionnelles à nous faire parvenir, ne
9 vous gênez surtout pas; on est preneur.

10 **M^{me} BERNIER:** Merci.

11 **OCTAVE DERAPS:** Merci.

12 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci.

13 Je voudrais maintenant demander au
14 représentant M. Réginald Vollant du Centre de formation
15 Nutshimiu Atusseun de venir nous rencontrer et de faire
16 la présentation.

17 Bonjour.

18 **RÉGINALD VOLLANT, CENTRE DE FORMATION**
19 **NUTSHIMIU ATUSSEUN (premier paragraphe traduit en partie**
20 **du montagnais):** Je suis très heureux d'avoir l'occasion
21 de vous donner notre mémoire. On vous remercie de vous
22 être déplacés jusqu'ici, à Sept-Îles, pour que vous
23 puissiez en savoir un peu plus sur la culture des

LE 19 NOVEMBRE 1992

**COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES**

1 autochtones, les difficultés et les problèmes qu'ils
2 rencontrent. Je suis très heureux et je vous remercie
3 encore une fois.

4 Alors nous sommes heureux d'être ici.
5 Nous vous remercions de nous avoir accordé du temps pour
6 nous permettre de pouvoir un peu parler de ce qu'on fait
7 à l'intérieur de la communauté mais dans l'ensemble des
8 communautés de la Côte-Nord aussi.

9 Nous, on représente le Centre de
10 formation Nutshimiu Atusseun. Je suis accompagné de mes
11 amis M. Ben Sylvestre McKenzie et M. St-Onge. On travaille
12 ensemble. On n'est pas seulement trois à travailler, mais
13 on est un groupe de personnes qui travaillons pour un centre
14 de formation.

15 Le Centre de formation a pour objectif,
16 si on veut, de permettre à des jeunes de l'ensemble des
17 communautés de Uashat/Malioténam et des autres communautés
18 aussi de redécouvrir une identité, de leur permettre de
19 faire un retour aux sources, de leur permettre de se prendre
20 en main aussi.

21 Nous avons comme principales activités
22 des activités traditionnelles, si on veut. Alors ce sont
23 des stages en forêt, des activités en forêt comme la chasse,

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 la trappe, la pêche, la vie en forêt surtout. C'est
2 transmis, ces activités-là, par des anciens, par des aînés
3 de la communauté, des aînés qui ont encore aujourd'hui
4 les connaissances, qui ont encore aujourd'hui beaucoup
5 de valeurs à transmettre. Alors par le biais des aînés
6 nous arrivons à permettre à des jeunes de se découvrir,
7 de se prendre en main.

8 Nous en sommes à notre onzième année
9 d'opération aujourd'hui. Cela fait 11 années que nous
10 travaillons pour la communauté Uashat/Malioténam et --
11 je le disais tout à l'heure aussi -- pour l'ensemble des
12 communautés aussi depuis quatre ans à peu près maintenant;
13 le service qu'on a dans la communauté on l'offre à
14 l'ensemble des jeunes de la communauté. Je dirais qu'on
15 l'offrait à l'ensemble des communautés, parce que tantôt
16 on parlera un petit peu de problématique. Alors on
17 l'offrait à l'ensemble des communautés les quatre
18 dernières années; cette année cela a changé sensiblement.

19 Au cours de ces 11 dernières années pas
20 loin de 400 jeunes sont passés par chez nous; des jeunes
21 provenant de Betsiamites à aller jusqu'à La Romaine (PH).

22 Toutes les communautés de la Côte-Nord ont plus ou moins
23 participé au programme de formation.

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 Alors les 11 dernières années nous ont
2 permis d'aller chercher une expertise, si on veut, d'aller
3 chercher de l'expérience. Nous avons acquis une
4 expérience de formation, si on peut appeler ça comme ça.
5 Nous avons aussi au cours de ces années de travail réussi,
6 si on veut, à identifier le problème des jeunes: le
7 problème d'oisiveté, le problème de dépendance à bien des
8 choses. Je ne ferai pas un portrait de ce que les jeunes
9 vivent dans les communautés; je pense que vous le savez.
10 Mais nous, on est là pour trouver des solutions, et je
11 pense qu'on a réussi à trouver des solutions.

12 Nous avons au cours de ces années-là
13 réussi à, comment je dirais, trouver un équilibre entre
14 ce dont le jeune a besoin pour évoluer de façon plus
15 harmonieuse à ce qu'il vit. Nous avons réussi à permettre
16 à cette jeunesse-là de faire des choses. Vous savez, on
17 a identifié aussi qu'il y a énormément de potentiel chez
18 ces jeunes-là. Ils sont aux prises avec des problèmes,
19 évidemment, d'oisiveté, d'inactivité, mais quand même ces
20 jeunes-là ont énormément de potentiel, sauf qu'ils n'ont
21 pas l'occasion de pouvoir mettre à profit ce qu'ils ont.

22 Je pense que le CFNA, le Centre de
23 formation qu'on représente, peut être un exemple pour

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 l'ensemble des communautés. Souvent il y a des
2 communautés qui viennent et qui demandent de l'information
3 sur comment on procède, comment on fait. Beaucoup de gens
4 de notre communauté qui font des représentations un peu
5 partout parlent du Centre de formation comme exemple.

6 Une des problématiques, si on veut, que
7 nous rencontrons aujourd'hui, c'est la problématique qu'on
8 n'a pas une reconnaissance comme telle en tant que centre
9 de formation. Nous faisons de la formation personnelle,
10 si on veut, de la transmission des valeurs. C'est très
11 difficile pour nous de quantifier le degré de respect qu'un
12 tel jeune a acquis suite à une formation, suite à sa
13 participation au Centre de formation.

14 Alors ce sont toutes des données qui sont
15 difficilement quantifiables, qui sont peut-être -- aux
16 yeux des gens, aux yeux des organismes qui nous parrainent,
17 qui nous subventionnent -- difficiles parce qu'on ne peut
18 pas arriver avec des chiffres. Mais nous, on sait que
19 les jeunes qui sont venus chez nous ont grandi énormément.

20 Beaucoup de nos jeunes qui sont passés par le Centre sont
21 arrivés à faire des choses vraiment... nous-mêmes, on est
22 surpris de ce qu'ils réalisent suite à leur participation
23 au Centre.

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 Il y a des jeunes qui ont abandonné
2 l'école très tôt, qui ont suivi la formation chez nous
3 et par la suite ils sont retournés aux études. Ils ont
4 suivi le programme normal et il y en a qui sont sortis
5 des cégeps, il y en a qui sont sortis des universités aussi.
6 Ce n'est pas la majorité de nos jeunes, mais nous, on
7 sait que c'est par le Centre de formation, c'est par la
8 transmission des valeurs qu'ils ont acquises à l'intérieur
9 de notre programme qu'ils ont réussi à faire ces choses-là.
10 On en a qui sont infirmières maintenant, qui finissent
11 une formation pour devenir infirmières. Il y en a d'autres
12 qui sont pilotes d'avions de brousse maintenant. Alors
13 c'est un gros pas que ces jeunes-là ont fait. Pour nous
14 c'est important. Pour nous c'est une question de survie.

15

16 La problématique que l'on rencontre
17 actuellement, c'est qu'on n'est pas reconnu par les
18 organismes gouvernementaux, que ce soit provinciaux ou
19 fédéraux aussi.

20 Pour nous, au cours des années passées,
21 on a été appelé à négocier continuellement. On a fait
22 des représentations un peu partout, dans des colloques
23 ou dans des rencontres où ça discutait d'éducation, où

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 ça discutait également de développement social ou des
2 choses comme ça. On a fait différentes représentations.
3 Mais c'est beaucoup de temps qui nous est demandé, et
4 on n'arrête pas de négocier. Encore au printemps prochain
5 on va être obligé de s'asseoir, de préparer des documents,
6 des documents qui vont ressembler aux mêmes que les années
7 passées, parce que ça fait 10 ans qu'on fait la même chose;
8 on sait que c'est bien, on sait que ça donne des résultats.
9 C'est beaucoup de travail quand même.

10 En nous reconnaissant comme centre de
11 formation et en reconnaissant quand même les acquis qu'il
12 y a à l'intérieur du Centre, ça nous permettrait, nous,
13 de pouvoir davantage travailler à essayer d'aller
14 maximiser, si on veut, nos objectifs, maximiser nos
15 objectifs de prise en main de l'avenir pour les jeunes.

16 Et s'il y a des actions à faire, pour nous, ce n'est pas
17 dans six mois ou dans un qu'il faut les faire. Pour nous
18 c'est important que ça se fasse aujourd'hui même.

19 Il y a beaucoup de jeunes à l'intérieur
20 des communautés qui souffrent beaucoup. Nous, on essaie
21 d'aller en chercher le maximum possible pour qu'ils
22 puissent profiter de ce qu'on leur offre. Alors il y a
23 beaucoup de travail à faire à ce niveau-là.

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 L'exercice que vous faites, ou que l'on
2 fait, je pense qu'on prépare l'avenir. On essaie de créer
3 des liens entre les autochtones et les non-autochtones.
4 Alors moi, je vois ça comme un portage, si on veut. Tous
5 les mémoires qui vont être présentés, on se les met sur
6 le dos pour entamer le portage.

7 Nous, on peut les prendre. Il y a des
8 gens qui sont prêts à prendre ce bagage là et l'amener
9 de l'autre bord du portage. On prépare l'avenir des
10 jeunes. Mais, en arrivant de l'autre bord du portage et
11 en se tournant pour regarder ce qui nous suit derrière,
12 je pense qu'on va voir des jeunes qui vont avoir un bagage
13 mais ils vont tituber, parce qu'ils ne sont pas prêts
14 aujourd'hui à prendre en main. Je pense qu'il y a un
15 travail essentiel à faire auprès de ces jeunes-là pour
16 les rendre plus solides en vue de prendre en main l'avenir
17 des Innu, l'avenir du peuple autochtone.

18 On réussit à faire ces choses-là. On
19 réussit. On arrive à faire des choses concrètes. Mais
20 nous avons des difficultés. Nous avons des problèmes de
21 reconnaissance.

22 Nous espérons beaucoup de cette
23 Commission. Comme je le mentionnais tout à l'heure,

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 souvent on a eu l'occasion de présenter, de discuter de
2 notre travail, et ça n'a pas donné les résultats escomptés
3 souvent. Alors si cette Commission peut faire des choses,
4 faire des actions, on serait tout à fait heureux, pour
5 les jeunes des communautés.

6 Il y a eu dans les négociations que nous
7 avons eues avec les paliers gouvernementaux... je vous
8 dirais peut-être, pour informer les gens, qu'on est dans
9 les programmes du gouvernement pour fonctionner -- ça fait
10 10 ans qu'on est dans ces programmes-là -- et il y a eu
11 des changements dernièrement; l'an passé il y a eu des
12 changements.

13 Au cours des 10 dernières années on
14 négociait des renouvellements de contrats pour la
15 subsistance ou la survie du Centre. Alors l'an passé il
16 y a eu des changements dans ce programme-là et ça nous
17 a amputé, si je peux parler comme ça, de beaucoup,
18 évidemment -- ça revient souvent -- question budgétaire
19 et ces choses-là. Pour nous, cela a été difficile...
20 non pas pour nous, mais pour les jeunes, parce qu'eux ont
21 été pénalisés à cause qu'il y a eu des changements dans
22 les programmes.

23 Il y a eu des décentralisations qui ont

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 été faites au niveau des budgets d'Emploi et Immigration
2 Canada et, en décentralisant ces budgets-là, les gens loin
3 des centres se sont un peu... tout le monde essayait de
4 prendre les fonds pour chaque communauté. Alors nous
5 aussi, on s'est fait couper des subventions, et il y a
6 eu des répercussions.

7 Normalement on acceptait des jeunes de
8 l'extérieur, de Betsiamites et des autres communautés.
9 On a eu une masse d'inscriptions de jeunes de Betsiamites.
10 On n'a pas pu les sélectionner parce qu'il y a eu des
11 changements administratifs dans ces programmes-là. Alors
12 quand on pense aux jeunes qui sont à Betsiamites aussi,
13 qui ont besoin de soutien et qui ont besoin d'aide, c'est
14 désolant pour eux. C'est désolant.

15 Je dirais aussi qu'on a des ressources,
16 qu'on a de l'expérience, qu'on a l'expertise en place.
17 On peut arriver à se prendre en main. On peut arriver
18 à aider ces jeunes-là. On a eu des résultats. On n'a
19 pas présenté, dans le mémoire, des résultats, mais on a
20 des résultats. On a des rapports, on a des études qui
21 ont été faits sur le Centre. Il y a eu des émissions de
22 télé qui ont été faites sur le Centre, des articles dans
23 les journaux qui ont été faits. Nous avons quand même

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 un très bon taux de réussite.

2 On aurait pu présenter ça de cette façon,
3 si on veut, mais on a fait un mémoire qui parle plus du
4 maintien de la culture, du maintien des traditions. Nous
5 avons essayé aussi, dans le mémoire, de mentionner que
6 les aînés, les anciens ont une grande place à prendre dans
7 le développement des jeunes. Alors c'est important pour
8 nous.

9 Nous sommes privilégiés d'avoir encore
10 aujourd'hui la chance de pouvoir parler la langue, de
11 pouvoir se faire transmettre ces valeurs-là, des valeurs
12 de respect, des valeurs de partage, des valeurs d'entraide.
13 Ces valeurs-là vont permettre aux jeunes qui s'en viennent
14 de créer des liens avec les non-autochtones, de créer des
15 ponts avec les non-autochtones... même s'il y a des
16 barricades de temps en temps, ça ne dérange pas trop.
17 Mais je pense que c'est important pour nous de pouvoir
18 survivre pour le bien des jeunes.

19 Je vais laisser la parole à mes amis.
20 Je pense que Bernard avait des choses à ajouter aussi.
21 Je sais qu'on a un temps limité.

22 **BERNARD ST-ONGE, CENTRE DE FORMATION**

23 **NUTSHIMIU ATUSSEUN (traduit du montagnais):** Ce que

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 Réginald nous a soumis... nous devons négocier avec le
2 gouvernement à chaque fois pour demander un tel montant
3 pour justement dispenser les cours aux Montagnais.

4 Moi, je remarque souvent que les
5 subventions qu'on reçoit du gouvernement, qu'ils essaient
6 toujours... en regardant le reste du Canada concernant
7 les budgets. Aujourd'hui quand on a reçu des subventions
8 d'Emploi et Immigration on nous a dit que ce serait aux
9 Amérindiens de les administrer. Les autochtones les ont
10 prises pour les administrer. Ils ont voulu acheter des
11 cours de formation aux adultes. Par conséquent, je pense
12 qu'on n'était pas encore autonome. Nous, on a pris cet
13 argent, on l'a apporté à la commission scolaire pour
14 acheter les cours qu'on voulait.

15 On nous a donné une subvention qui a été
16 transférée à la commission scolaire. Aujourd'hui on a
17 besoin de budgets et on ne peut pas les atteindre. Comme
18 Réginald vient de nous dire, il n'y a même pas de
19 reconnaissance à notre Centre de formation. On a juste
20 le mot 'attestation'. Quand nos étudiants passent par
21 là, il n'y a aucune attestation; mais même si on distribue
22 un certificat, le gouvernement ne le reconnaît pas. C'est
23 ça, notre plus grand problème.

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 Où on veut en venir, je suis heureux que
2 vous soyez ici pour vous soumettre ce que nous pensons.

3 Ça fait 10 ans que nous vivons ces problèmes. Aujourd'hui
4 on vous demande de reconnaître nos cartes de compétence
5 comme ceux des Blancs, comme celui qui était ici avant
6 nous autres, ceux du Cégep de Sept-Îles, que nos
7 certificats soient reconnus au ministère de l'Éducation.

8 C'est ça, notre aspiration. C'est ce qu'on demande.

9 Nous, on travaille de cette façon pour
10 arriver à nous faire reconnaître, mais il y a tellement
11 d'échelons à monter pour venir à bout de notre objectif
12 avant d'avoir une réponse, avant de se rendre jusqu'au
13 ministre de l'Éducation pour nous donner une réponse, soit
14 positive ou négative. Je pense que le chemin est encore
15 long à faire.

16 Le travail est très difficile à faire,
17 très long à faire. On nous a jusqu'à demandé qu'on se
18 forme une commission scolaire. Je pense que juste notre
19 organisme, on n'obtiendra jamais une commission scolaire.

20 On va peut-être nous donner une commission scolaire si
21 c'est toute la nation montagnaise qui veut ça, et encore
22 il faut passer par nos politiciens. Si nos politiciens
23 sont d'accord pour atteindre nos objectifs pour pouvoir

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 aller chercher des subventions pour nous aider dans nos
2 programmes, afin qu'on puisse travailler ensemble avec
3 ceux qui gèrent le programme... et vous aussi, de nous
4 encourager dans nos démarches.

5 C'est ça que j'avais à vous dire
6 aujourd'hui. Je vous remercie de m'avoir écouté et je
7 félicite Daniel d'avoir été nommé commissaire aujourd'hui.

8 **BEN SYLVESTRE MCKENZIE, CENTRE DE**
9 **FORMATION NUTSHIMIU ATUSSEUN (traduit du montagnais):**

10 Je vous salue tous; je ne connais pas vos noms. Je remercie
11 aussi Daniel, qui est en face de moi.

12 Moi, ce que je remarque... à Nutshimiu
13 Atusseun, je suis ici depuis le début. On était tous ici,
14 nous trois.

15 Je vais débiter par moi-même,
16 personnellement. J'ai grandi dans le bois. J'ai été
17 élevé dans le bois avec mon père. Je n'ai pas été à
18 l'école, mais quand je vois l'école, je pense que mon
19 instruction, je la tiens du bois.

20 Autrefois il n'y avait pas de travail
21 ici, à Sept-Îles. Les Indiens montaient dans le bois pour
22 l'hiver. Je pense que même Daniel aussi vivait cette
23 méthode-là. Je pense que tout le monde a été touché.

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 C'est là que les Indiens élevaient leurs enfants; c'était
2 leur vie. Afin de conserver cette culture mon père m'a
3 monté dans le bois.

4 Après mon mariage j'ai commencé à
5 travailler dans des compagnies. Aujourd'hui j'ai élevé
6 mes enfants et j'ai des petits-enfants; j'en ai une
7 douzaine. Mes enfants sont allés à l'école. C'est
8 pourquoi aujourd'hui nos jeunes ne connaissent absolument
9 rien dans le bois.

10 C'est pourquoi le Centre de formation
11 a voulu conserver la culture, a voulu monter ces cours
12 afin que la culture soit préservée chez les Amérindiens.

13 Mais si on continue à s'asseoir ici, je pense que nous
14 ne connaissons jamais la vraie culture que nous avons
15 vécue.

16 Autrefois les Indiens n'avaient pas les
17 problèmes que nous vivons aujourd'hui. Si plus tard il
18 n'y a pas de travail, il n'y a rien pour se nourrir, il
19 n'y a aucune subsistance ici, en ville, comment est-ce
20 que nos jeunes vont faire pour survivre dans le bois?
21 C'est pour ça qu'on veut montrer à ces jeunes comment
22 subvenir à leurs besoins.

23 Même avant que Schefferville existe, j'y

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 était déjà allé avec mon père. Nous étions partis de
2 Sept-Îles jusqu'à Schefferville et revenus à Sept-Îles
3 à pied.

4 C'est pour ça qu'aujourd'hui nous
5 demandons au gouvernement de nous aider à préserver
6 Nutshimiu Atusseun afin d'enseigner à nos jeunes pour qu'un
7 jour ils puissent se prendre en main.

8 Je vous adresse la parole en montagnais
9 parce que si je me servais d'une autre langue je perdrais
10 ma culture. C'est comme si ma langue était coupée en deux
11 si j'utilisais les deux langues.

12 Je vous remercie.

13 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je
14 voudrais vous remercier, chacun d'entre vous, pour la
15 présentation que vous venez de faire au nom du Centre de
16 formation. C'est une présentation non seulement
17 intéressante mais fondamentale. Je pense qu'au fond ce
18 que vous exprimez, de faire le pont entre le passé et
19 l'avenir, de pouvoir aller vers l'avenir en conservant
20 ce qu'on est, la tradition et la culture, c'est un peu
21 ce que l'on entend à travers le Canada, cette crainte qu'en
22 allant vers l'avenir on perd son âme, on perd ce qu'on
23 est, on perd ses habiletés séculaires.

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 Je voudrais d'abord commencer par vous
2 demander quelques questions d'information.

3 La reconnaissance que vous souhaitez,
4 vous la souhaitez de la part du ministère de l'Éducation
5 du Québec, n'est-ce pas, sur le plan des certificats que
6 vous décernez?

7 **RÉGINALD VOLLANT:** Oui.

8 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** En fait
9 dans votre mémoire... vous nous avez remis un document
10 qui indique un peu le programme, ses conditions
11 d'admission. Je vois que vos programmes sont des
12 programmes de quatre ou huit semaines.

13 **RÉGINALD VOLLANT:** Oui.

14 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Vous
15 mentionnez dans votre mémoire que le rapport Arpin préparé
16 par Roland Arpin sur une nouvelle politique culturelle
17 pour le Québec fait abstraction de la réalité autochtone.

18 Je voudrais d'abord peut-être poser la
19 question suivante: Lors de la préparation de cette
20 politique, est-ce que vous êtes au courant de la
21 consultation qui a été faite? Est-ce qu'il y a eu une
22 consultation de faite auprès des milieux autochtones?

23 **BERNARD ST-ONGE (traduit du**

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 **montagnais)**: Il y a plusieurs rapports. Nous autres,
2 on les voit toujours en retard. Les rapports sont déjà
3 finis quand on en prend connaissance. Parfois ça arrive
4 qu'on nous invite à la dernière minute. On ne savait même
5 pas que vous veniez; ça fait même pas une semaine qu'on
6 est au courant. Comment voulez-vous qu'on puisse préparer
7 un mémoire adéquat?

8 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT**: Écoutez,
9 je pense qu'effectivement c'est toujours une difficulté.
10 Je sais que le délai a été relativement bref. On a fait
11 paraître certains avis dans les journaux. La façon dont
12 on procède, c'est d'essayer d'avoir des représentants
13 locaux qui font de l'information sur place, dans les
14 communautés. À tout événement, je dois dire que dans ce
15 cas-ci le résultat est quand même significatif. Je pense
16 que vous nous avez présenté un point de vue très important
17 avec les documents à l'appui.

18 Ma question au fond... et je comprends
19 de votre réponse que vous avez eu connaissance du rapport
20 Arpin une fois qu'il a été fait. Donc, sur le plan de
21 la consultation, vous avez été absents.

22 La question que je voudrais vous poser
23 à ce moment-ci est la suivante: Les certificats que vous

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 décernez, vous en avez discuté avec le ministère de
2 l'Éducation. Je présume que ça ne cadre pas avec les
3 programmes, les règles et les normes qui existent. Vous
4 avez fait cette discussion comme Centre, individuellement?

5 **RÉGINALD VOLLANT:** Non. Dans le
6 programme qu'on a -- vous avez le programme en main --
7 on a 16 semaines de formation. Il y a quatre semaines
8 de formation qui sont pour la préparation du stage en forêt.
9 À ce niveau-là, ça va assez bien parce qu'il y a des cours
10 de formation en secourisme. Ça, ça va bien; c'est reconnu,
11 ces cours de formation là. Là où il y a un problème, c'est
12 quand vient le temps d'aller en forêt, ce que les anciens
13 transmettent en forêt. C'est là où les gens ont de la
14 difficulté à accepter, si on veut, cette façon d'enseigner.
15 Voilà la différence.

16 On ne peut pas arriver et mettre un
17 programme... c'est un mode de vie. C'est un mode de vie,
18 c'est un mode de pensée.

19 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Tout à
20 fait.

21 **RÉGINALD VOLLANT:** Alors c'est
22 difficile aussi pour nous, de notre côté, d'arriver et
23 de présenter un programme au ministère de l'Éducation et

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 leur dire: 'Le jeune a acquis 50 pour cent de respect
2 ou 80 pour cent de respect.' Ce n'est pas quantifiable,
3 ces choses-là. Le gros problème qu'on a, c'est à ce
4 niveau-là; c'est au niveau du stage en forêt. Et le stage
5 en forêt dure huit semaines dans le programme de seize
6 semaines.

7 Concernant l'autre volet... on a trois
8 volets. Dans le volet du module 3, qu'on a appelé, il
9 y a de la formation en recherche dynamique d'emploi. Ça,
10 ce n'est pas un problème non plus, on peut arriver à faire
11 accepter ça par le ministère d'Éducation comme tel, le
12 nombre d'heures et tout ça; ce n'est pas un problème.

13 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Alors la
14 difficulté, c'est vraiment le bloc de huit semaines de
15 stage en forêt.

16 **RÉGINALD VOLLANT:** La difficulté, c'est
17 se faire reconnaître, faire reconnaître les anciens comme
18 des enseignants. C'est là où est la difficulté.

19 De notre côté, on peut arriver et
20 mentionner que le jeune a appris... au niveau des acquis
21 comme tels techniques, à ce niveau-là, on a des formules,
22 on a des bulletins qui disent que tel jeune a acquis une
23 façon technique de mettre un piège ou une façon technique

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 de mettre un filet à l'eau. On fait ces choses-là. Mais
2 on ne vise pas essentiellement la formation technique.
3 Le but visé par le Centre, c'est la formation personnelle,
4 de l'individu. C'est là où on a de la difficulté.

5 On a un permis d'enseignement du
6 ministère de l'Éducation, mais c'est un permis
7 d'enseignement pour une formation personnelle.

8 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:**

9 Personnelle et sociale?

10 **RÉGINALD VOLLANT:** Voilà, et ça se
11 limite à ces choses-là.

12 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:**

13 Maintenant, encore une fois, ce n'est pas relié au
14 financement; c'est vraiment relié tout simplement au
15 contenu académique.

16 **RÉGINALD VOLLANT:** On remet des
17 attestations aux jeunes. On va en remettre la semaine
18 prochaine; on avait un groupe de jeunes. Ils vont partir
19 avec ça. Mais s'ils se présentent dans un cégep, ils
20 n'auront pas de crédits pour ces choses-là. C'est là où
21 ça achoppe. Pourtant, les jeunes sont tellement fiers
22 d'avoir reçu leur attestation.

23 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Alors,

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 encore une fois, du côté du ministère de l'Éducation du
2 Québec, le problème est vraiment sur la validité, pour
3 reconnaître la validité comme certificat, à cause du fait
4 qu'il y a une partie où l'enseignement est fait par les
5 anciens, par les aînés, dans un contexte différent. Mais
6 ce n'est pas en relation avec le financement du cours
7 lui-même que vous dispensez. Le financement, si je
8 comprends bien, vient plutôt d'Emploi et Immigration
9 Canada.

10 **RÉGINALD VOLLANT:** Voilà.

11 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Le
12 Secrétariat d'État?

13 **RÉGINALD VOLLANT:** Tout à fait. On
14 rencontre des comités à tous les ans pour négocier le
15 renouvellement de contrat, mais cette année on a reçu comme
16 mandat de faire des recherches, si on veut, d'alternatives
17 pour essayer de voir quel pourrait être le statut du Centre
18 comme tel pour qu'il puisse continuer à survivre.

19 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Au
20 ministère de l'Éducation du Québec, il n'y a pas d'unité
21 spécifique par rapport à la réalité autochtone, à votre
22 connaissance?

23 **RÉGINALD VOLLANT:** Non, pas à ma

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 connaissance.

2 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** C'est
3 l'agrément des programmes général.

4 **RÉGINALD VOLLANT:** Voilà, tout à fait.

5 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Si on va
6 maintenant du côté de la question de financement, que vous
7 avez mentionnée, dans votre mémoire vous dites que pour
8 le Québec, par exemple, le Secrétariat d'État a des fonds
9 de 1 500 000 \$ pour les communautés culturelles et environ
10 70 000 \$ seulement pour les nations autochtones du Québec.

11

12 Je pense que c'est un élément qui revient
13 souvent dans notre tournée d'audiences publiques non pas
14 dans le sens qu'il faudrait avoir moins pour les
15 communautés culturelles mais simplement pour mettre en
16 relief la différence et, d'une certaine façon, la
17 non-reconnaissance de la réalité autochtone.

18 Quand vous dites que le programme CAGL
19 a été décentralisé de la part d'Emploi et Immigration,
20 si je comprends bien cela a eu pour effet de répartir
21 l'argent dans les communautés directement et cela a eu
22 un impact sur votre capacité de financement comme centre.

23 **BERNARD ST-ONGE:** C'est là qu'est la

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 problématique au niveau des reconnaissances des acquis.
2 Emploi et Immigration décentralise des argents au niveau
3 des CAGL qui sont gérés au droit de regard par les
4 autochtones qui travaillent comme agents d'extension dans
5 les communautés. Mais comme aucune communauté
6 montagnaise n'est reconnue comme commission scolaire, cela
7 veut dire qu'elle ne peut pas donner des cours au niveau
8 de formation aux adultes. Ça veut dire que les CAGL
9 prennent les argents et s'en vont faire des achats à
10 l'extérieur des communautés, comme le cégep qui était ici
11 tout à l'heure ou aux commissions scolaires régionales.
12 Ça veut dire que nous autres, on perd quelque chose, de
13 l'argent qui ne roule pas dans nos communautés.

14 Si on pouvait, nous autres, avoir un
15 permis, dans ce sens-là je pense qu'on pourrait dire:
16 'Les Indiens, venez acheter des cours chez nous; on peut
17 les donner parce qu'on a un permis et c'est reconnu par
18 le ministère de l'Éducation.' C'est dans ce sens-là.

19 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Alors, si
20 je comprends bien, ce sont les communautés qui, avec
21 l'argent qui leur vient de cette décentralisation-là, vont
22 acheter des cours dans les commissions scolaires, dans
23 les cégeps, et ne viennent pas acheter des cours chez vous

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 parce qu'ils ne sont pas reconnus et crédités.

2 **BERNARD ST-ONGE:** C'est ça. Voilà.

3 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** En fait,
4 c'est ça le coeur...

5 **BERNARD ST-ONGE:** Oui.

6 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** ... et,
7 donc, le lien dans le fond entre cette reconnaissance par
8 le ministère de l'Éducation et votre capacité
9 d'autofinancement.

10 **BERNARD ST-ONGE:** C'est ça. Je pense
11 qu'on pourrait survivre et avoir une plus vaste clientèle,
12 pas juste avoir 15 clients par année ou 18; on pourrait
13 aller dans les communautés, même à l'extérieur, faire une
14 entente avec les Atikamekw ou avec d'autres nations.

15 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:**
16 Maintenant -- et c'était mon autre question -- la relation
17 de votre Centre de formation avec les diverses communautés
18 montagnaises, quelle sorte de relation avez-vous?

19 **BERNARD ST-ONGE:** Je pense que ça va
20 assez bien avec eux autres. On a neuf communautés
21 montagnaises à travers le Québec. On fait affaire aussi
22 avec celle du Labrador, les Tshesahit (PH). Ce sont des
23 communautés montagnaises qui profitent aussi de notre

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 Centre de formation. Je pense que ça va assez bien de
2 ce côté-là.

3 **RÉGINALD VOLLANT:** On a reçu des clients
4 de l'extérieur. On a reçu beaucoup de jeunes de
5 Betsiamites, qui est un gros bassin de clientèle. Mais
6 on ne peut plus les accepter parce que les programmes ne
7 nous permettent pas de les accepter chez nous. Cela a
8 changé, ces programmes-là.

9 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Vous ne
10 pouvez plus les accepter parce que...?

11 **RÉGINALD VOLLANT:** Ils ne font pas
12 partie du CAGL régional; ça comprend Sept-Îles et les
13 communautés de la Basse Côte-Nord.

14 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Donc les
15 communautés ne reçoivent pas l'argent pour...

16 **RÉGINALD VOLLANT:** Voilà. Ce sont des
17 CAGL indépendants. Il y a un CAGL indépendant à
18 Betsiamites et à Pointe-Bleue aussi. Mais c'est drôle
19 un peu, on va recevoir des clients de Pointe-Bleue. Le
20 CAGL Pointe-Bleue est prêt à nous référer des jeunes qui
21 se sont inscrits, et on les prêt à les accepter chez nous,
22 évidemment. Le CAGL Pointe-Bleue est prêt à participer,
23 si on veut, financièrement -- à partir de leur budget CAGL

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 Pointe-Bleue -- au Centre. Par contre à Betsiamites c'est
2 différent; je pense qu'ils ont d'autres priorités,
3 probablement, ces choses-là.

4 Je ne veux pas en arriver à dire que c'est
5 la faute des communautés comme telles. C'est tout le
6 programme qui a changé ces choses-là.

7 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Juste pour
8 fins d'information pour le dossier, 'CAGL', ça
9 signifie...?

10 **BERNARD ST-ONGE:** Comité autochtone de
11 gestion locale.

12 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Alors ce
13 sont des comités dans chacune des communautés.

14 **RÉGINALD VOLLANT:** Voilà. Ils ont
15 appelé ça les 'Chemins de la réussite'.

16 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** C'est ça.
17 C'est dans le programme des 'Chemins de la réussite'.

18 Vous avez combien d'employés ou de
19 personnes, à temps partiel ou...

20 **RÉGINALD VOLLANT:** À l'intérieur du
21 bureau, au niveau administratif comme tel, on est cinq
22 à travailler comme administrateurs, si on veut; il y a
23 le directeur, il y a une secrétaire-comptable, il y a un

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 agent en counselling qui travaille auprès des jeunes, il
2 y a des préposés à l'achat quand vient le temps des stages
3 en forêt et ces choses-là. On est cinq à travailler au
4 niveau administratif. Mais on a un personnel enseignant
5 qui comprend des anciens. Ils sont au nombre de huit...
6 six, pardon; excusez-moi. C'était huit avant, mais on
7 a eu des coupures budgétaires et on a été obligé de couper
8 au niveau des animateurs parce qu'on ne pouvait pas prendre
9 de jeunes. Alors on est rendu à six animateurs.

10 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Qui sont
11 avec vous à plein temps.

12 **RÉGINALD VOLLANT:** Qui sont avec nous
13 pendant la période du stage en forêt, c'est-à-dire 12
14 semaines par session. On a deux sessions par année.
15 Alors ils sont avec nous pendant 24 semaines.

16 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Votre
17 financement vous vient...?

18 **RÉGINALD VOLLANT:** Du CAGL cette année.
19 Du CAGL cette année, qui nous a octroyé ces fonds-là.

20 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Le CAGL
21 ici?

22 **RÉGINALD VOLLANT:** Local, oui.

23 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Local.

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 **RÉGINALD VOLLANT:** Oui. Et on offre le
2 service dans les autres communautés, parce que le CAGL...
3 bien, je dis 'local'; c'est l'ensemble des communautés.
4 Mingan fait partie du CAGL Uashat...

5 **BERNARD ST-ONGE:** Il y en a sept.

6 **RÉGINALD VOLLANT:** Il y a sept
7 communautés.

8 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Sept
9 communautés montagnaises.

10 **RÉGINALD VOLLANT:** Oui. On offre le
11 service aussi aux autres CAGL, évidemment, parce qu'ils
12 participent au financement du Centre de formation. Mais
13 je sais qu'ils ont d'autres priorités aussi; les autres
14 communautés ont d'autres priorités, et éventuellement on
15 va arriver encore une fois à aller prendre le budget du
16 Centre pour peut-être développer leur communauté aussi.
17

18 Alors ce n'est pas évident pour nous que
19 ça va être encore là l'an prochain. Ce n'est pas évident
20 pour nous. Je sais qu'eux autres, probablement qu'ils
21 ont des priorités de formation, des choses comme ça. Même
22 si on leur offre le service de venir à Sept-Îles et de
23 faire partie du Centre, chez les jeunes en tout cas, ça

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 va être difficile pour nous l'année prochaine, au printemps
2 prochain. Déjà on entend des choses: "Préparez-vous.
3 Essayez de trouver des alternatives possibles." C'est
4 notre mandat cette année, c'est notre mission, d'essayer
5 de trouver des alternatives possibles pour la survie du
6 Centre.

7 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Du Centre
8 lui-même.

9 **RÉGINALD VOLLANT:** Oui. Au niveau du
10 CAGL, je trouve ça un peu difficile, si on veut; même au
11 niveau local aussi, des fois, on a des difficultés à
12 s'entendre sur ce qu'on va prioriser comme tel. Alors
13 on a beaucoup de démarches de sensibilisation à faire.

14 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** En
15 éducation, on voit que c'est un problème qui existe
16 ailleurs. Hier on avait un mémoire de l'Institut éducatif
17 et culturel et également de l'Université du Québec à
18 Chicoutimi, et on est resté avec un point d'interrogation;
19 on a entendu deux versions de ce que les communautés
20 montagnaises souhaitaient et on voit qu'il y a une certaine
21 transition.

22 L'objectif de votre programme
23 m'apparaît très clair. Et, si je comprends, l'essentiel

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 de votre message, c'est de nous dire: 'La clef, pour nous,
2 serait une reconnaissance qui sera créditable.'

3 **RÉGINALD VOLLANT:** C'est ça.

4 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Donc le
5 ministère devrait pouvoir tenir compte du pourquoi de ce
6 programme-là et de ses particularités, et donc de la
7 nécessité que les enseignants soient des enseignants qui
8 ne cadrent pas avec les normes traditionnelles ou enfin
9 générales du ministère.

10 **RÉGINALD VOLLANT:** Voilà. Il faut
11 qu'ils soient reconnus eux aussi, parce que ce sont
12 peut-être les meilleurs enseignants, si on veut, pour
13 transmettre ce qu'on a à transmettre, les valeurs comme
14 telles.

15 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je vais
16 demander à mes collègues de poursuivre.

17 Merci.

18 **COMMISSIONER BERTHA WILSON:** I think
19 that you have posed us a real problem because, clearly,
20 the concept of individual personal development in the woods
21 through this kind of training is a completely alien concept
22 to white educators, who think in terms of groups of students
23 sitting in a classroom, receiving formal instruction that

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 can be evaluated in some way through examinations and so
2 on. I can see how the government has difficulty with this
3 concept.

4 I don't have any answers, but I certainly
5 can appreciate the tremendous value of what you are doing
6 in terms of the preservation of the culture and the values
7 of your people. I think this is the hardest question that
8 we have been asked in all of our visits to communities,
9 and I think we would like to think about this because I
10 am sure this is really the only way that this can probably
11 be done.

12 As you say, you are worried about your
13 culture and Native values are going to be passed down to
14 your grandchildren, and this is obviously the way to do
15 it. But I don't have any answers as to just how government
16 can be persuaded to recognize this kind of training. I
17 think we would have to think a bit about this and see if
18 there is any way that we can help, because it is obviously
19 very important.

20 Thank you for your presentation.

21 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:**

22 Commissaire Chartrand.

23 **COMMISSIONER PAUL CHARTRAND:** Thank you

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 very much. I would like to begin by saying to the Elder,
2 Mr. McKenzie it is, I believe -- I hope I have it right
3 -- that I paid attention to what you said. You said to
4 us that you lived in the bush and knew that way of living
5 and you said that you are proud of our Commission of the
6 Day sitting up here.

7 It is my first time visiting the
8 Montagnais, but I think perhaps I understand a little bit
9 of your sentiments. My own father knew something of the
10 living in the bush too, being a trapper, and I learned
11 a little bit of that. But that's a very long time ago
12 now, and I have learned a little bit of other ways of living.

13 Maybe I know very little of both ways now, I don't know.

14 I appreciate very much the points that
15 you have made before us here today about culture and the
16 value of culture and cultural transmission. You have said
17 that the culture is the basis of your society. I think
18 that's the same thing as we hear from those Aboriginal
19 political leaders as well, that the reason they say for
20 setting up political structures is to promote the culture,
21 to save the culture. Putting it quite simply, people want
22 control over -- this is the way we do things around here.

23 I think you have expressed it to us very well.

StenoTran

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 We heard this morning some of the
2 difficulties that arise where outsiders and insiders do
3 not appreciate the significance of culture and the goal
4 to save cultures, to save human cultures. Human cultures
5 are dynamic, dynamic in the sense that they live with
6 others, they live with other cultures. They are not like
7 bacterial cultures that live in tubes of glass. Cultures
8 live in association with other cultures.

9 The Commission has said that for itself,
10 in setting its own goals, it wants to establish a new
11 relationship between the Aboriginal peoples in Canada and
12 the other peoples in Canada. So I think the Commission
13 has set itself a job in trying to remove those walls of
14 glass.

15 We hope, I think, to be able to help in
16 a small way to improve that dynamic quality of exchange
17 between cultures, because cultures change by exchange.
18 They borrow from one another and change. One of the best
19 ways of expressing that I heard was from the American folk
20 singer Woody Guthrie, who once said that plagiarism is
21 basic to all culture.

22 I did not want to go on very long. I
23 wanted to tell you that I appreciate very much what you

StenoTran

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 have said to us. I am happy to have listened to what you
2 wanted to say to us. You have brought to us things that,
3 as has been said before, we have to think about. I hope
4 in some small way we are able to assist in your goals.

5 Thank you very much. Merci beaucoup.

6 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Alors je
7 vous remercie. Je pense et je souhaite que nous soyons
8 capables de faire des recommandations justement sur la
9 question culturelle qui entraîneront une meilleure
10 compréhension des ministères concernés et qui permettront
11 à votre organisme ou à des organismes comme le vôtre d'avoir
12 leur place au soleil.

13 Merci.

14 **RÉGINALD VOLLANT:** Merci beaucoup.

15 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Nous
16 sommes un peu en retard sur notre programme. Avant de
17 passer à une pause-café et un moment de détente je voudrais
18 demander à la Corporation de développement économique
19 montagnaise, Stéphane Bacon, avec je pense deux collègues,
20 de venir nous rencontrer pour faire la présentation.

21 Bonjour. Voulez-vous vous identifier
22 pour les fins de la transcription.

23 **STÉPHANE BACON, COORDONNATEUR, CONSEIL**

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 **RÉGIONAL DE CONCERTATION ET D'INTERVENTION EN MILIEU**

2 **AMÉRINDIEN:** Stéphane Bacon, coordonnateur du CRCI
3 amérindien, c'est-à-dire le Conseil régional de
4 concertation et d'intervention en milieu amérindien.

5 **ZACHARIE MOLLEN, PRÉSIDENT, CONSEIL**

6 **RÉGIONAL DE CONCERTATION ET D'INTERVENTION EN MILIEU**

7 **AMÉRINDIEN:** Zacharie Mollen, président du Conseil
8 régional de concertation et d'intervention en milieu
9 amérindien.

10 **PAUL A. FOURNIER, DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

11 **CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MONTAGNAISE:**

12 Paul Fournier, directeur de la CDEM, la Corporation de
13 développement économique montagnaise.

14 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Alors vous
15 procédez de la façon dont vous le souhaitez quand vous
16 êtes prêts.

17 **PAUL A. FOURNIER:** D'accord. Alors je
18 pourrais peut-être prendre la parole tout de suite, juste
19 avant de passer la parole à M. Zacharie Mollen, le président
20 du CRCI, qui est accompagné justement du coordonnateur
21 du CRCI, M. Stéphane Bacon.

22 Je voudrais remercier la Commission
23 royale de nous permettre de venir présenter un mémoire

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 sur le développement économique. C'est un mémoire qui
2 a été préparé avec beaucoup d'attention. Alors on va vous
3 le soumettre par l'intermédiaire de MM. Zacharie Mollen
4 et Stéphane Bacon. Merci.

5 **ZACHARIE MOLLEN (premier paragraphe**
6 **traduit du montagnais):** Je vous remercie de l'occasion
7 que vous nous donnez de parler de développement économique,
8 de la façon d'aider les communautés, de la façon de
9 développer les réserves du point de vue économique.

10 Les événements constitutionnels récents
11 entre le Québec et le Canada amènent les communautés
12 autochtones à réaffirmer leur volonté
13 d'autodétermination. Nous réclamons que soient respectés
14 nos droits inhérents qui sont le fait d'être les premiers
15 peuples qui ont habité le territoire, qui en ont tiré leur
16 subsistance et qui en ont été les gardiens pendant des
17 temps immémoriaux.

18 Si des Européens sont venus et qu'ils
19 ont partagé des ressources et le territoire, si nous avons
20 signé avec eux des traités, jamais dans notre esprit
21 l'autonomie des peuples n'a, par nous, été mise en balance.

22 Pourtant, alors que des richesses étaient créées à partir
23 des ressources et du territoire, nous avons été réduits

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 à un état de dépendance intolérable.

2 L'empiétement sur le territoire, les
3 menaces à la ressource, le bouleversement des modes de
4 vie ancestraux et la réduction de nos droits menacent
5 aujourd'hui notre survivance physique même. La mentalité
6 de subordination et de contrôle qui s'exerce sur nous à
7 travers la Loi sur les Indiens, au lieu de protéger nos
8 droits, comme cela devrait être, brime notre développement
9 et notre accession à l'autosuffisance.

10 D'autres peuples ont partagé nos
11 ressources et notre territoire; ils en ont tiré des
12 richesses par leur ingéniosité et leurs efforts, et nous
13 croyons qu'ils peuvent nous aider à accélérer notre
14 développement par juste retour des choses, mais ce nouveau
15 partage doit se réaliser sur un pied d'égalité et dans
16 le respect.

17 Si l'on peut nous aider à corriger une
18 situation qui découle de centaines d'années de tutelle
19 imposée, on doit aussi reconnaître sans équivoque notre
20 droit à l'autonomie de gouvernement et à l'exercice d'un
21 plein contrôle sur notre développement pour que celui-ci
22 tienne compte des valeurs et qu'il corresponde aux besoins
23 réels de nos communautés et pour que nous nous inscrivions,

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 à notre manière, dans la nécessaire interdépendance
2 économique des peuples.

3 Situation économique et répercussions.

4 Selon le ministère des Affaires
5 indiennes et du Nord canadien, la population autochtone,
6 en particulier celle des réserves, continue d'être l'un
7 des groupes les plus économiquement défavorisés au Canada.

8 Les autochtones, qui composeront d'ici 10 ans 4 pour cent
9 de la population canadienne, vivent encore dans des
10 conditions économiques que connaissent peu d'autres
11 Canadiens. Les revenus des familles montagnaises, qui
12 comportent plus de membres et plus d'enfants, restent très
13 inférieurs à la moyenne canadienne; le chômage est
14 omniprésent, les emplois quasi inexistantes et la
15 dépendance à l'aide sociale élevée.

16 Ces conditions économiques précaires se
17 répercutent par ailleurs en problèmes sociaux qui
18 affectent davantage les communautés: alcoolisme,
19 toxicomanie, suicide, violence, criminalité, décrochage
20 scolaire.

21 Le taux de croissance des populations
22 autochtones est près du double de celui de la population
23 canadienne et les communautés sont composées à 40 pour

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 cent d'enfants de moins de 15 ans. Alors que l'âge moyen
2 dans les réserves est de 19 ans, il est de 30 ans pour
3 la population canadienne. Dans certaines communautés
4 montagnaises ce taux est souvent supérieur.

5 C'est dire combien la prochaine décennie
6 apportera au fardeau social et économique des communautés
7 montagnaises par l'arrivée massive de ces jeunes sur le
8 marché de l'emploi. Des perspectives d'avenir doivent
9 s'ouvrir, nombreuses, pour eux dans la plupart des
10 communautés si celles-ci ne veulent pas assister au départ
11 de leurs jeunes davantage formés et mieux préparés à aider
12 au développement. Tous nos efforts déjà consacrés à
13 l'éducation et à l'amélioration des compétences doivent
14 préparer la place des jeunes, sans atteindre l'urgence
15 du développement économique, qui se fait imminente.

16 Les autochtones qui vivent hors réserve
17 comptent aussi sur le soutien, au moins moral, des leurs.

18 Les mécanismes d'assistance déjà implantés devront
19 vraisemblablement élargir leur portée pour rejoindre
20 davantage et mieux ceux qui optent, souvent par nécessité,
21 pour le déracinement. Nous pouvons leur assurer le lien
22 culturel qui nourrit l'identité et l'appartenance.

23 Dépendance et tutelle. Contrainte au

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 développement économique.

2 Confinés vers le territoire aux terres
3 réservées, limités dans l'accès aux ressources et
4 confrontés à l'épuisement des richesses naturelles et aux
5 menaces à l'environnement, les Montagnais ne peuvent
6 revenir à l'économie de subsistance que pratiquaient leurs
7 ancêtres. Il faut se tourner vers une économie plus
8 moderne et compétitive qui pourra satisfaire nos besoins
9 sans annihiler pourtant nos valeurs et nos traditions liées
10 au mode de vie. Pour développer cette économie nous devons
11 cependant avoir le contrôle et décider nous-mêmes de ce
12 que nous voulons faire pour nos peuples.

13 Les atteintes à notre mode de vie ont
14 résulté en un état de dépendance amenant la mise en tutelle
15 des peuples autochtones. Même la Loi sur les Indiens,
16 qui devait protéger nos droits, nous a réduits au rang
17 de pupilles de la Couronne et réglemente de multiples
18 aspects de notre vie. Elle se répercute également en
19 contraintes nombreuses qui affectent notre développement
20 économique.

21 L'autonomie de gouvernement que
22 réclament les Premières Nations ne dépasse guère encore
23 le simple transfert de l'autorité gouvernementale sur

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 l'administration des programmes et budgets afférents.
2 Les conseils de bande sont vus par le ministère comme un
3 prolongement de leur administration, et les formalités
4 exigées pour justifier l'utilisation des fonds autochtones
5 engendrent la lourdeur administrative et la complexité
6 des structures, et ce, malgré la capacité de gestion
7 démontrée par certains conseils de bande, qui se voient
8 conviés à une politique de petits pas en matière de
9 développement.

10 Le conseil de bande devient, en de
11 nombreux aspects, le mandataire du gouvernement pour voir
12 à l'administration locale des programmes et services
13 gouvernementaux dont l'application est décentralisée.
14 Les attentes en services de base autogérés sont énormes
15 dans les communautés, et les bandes suffisent parfois à
16 grand-peine à la demande. Comme la nature des programmes
17 vise en premier lieu des objectifs de développement social,
18 les fonds vont d'abord à ces priorités et le développement
19 économique tarde à se réaliser.

20 Même si le conseil de bande gère des
21 entreprises communautaires, ce qui est très fréquent dans
22 les régions plus éloignées, il ne peut atteindre à la
23 responsabilité limitée en raison de la législation sur

LE 19 NOVEMBRE 1992

**COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES**

1 les municipalités. D'autre part, les organismes de
2 développement créés pour le financement des projets
3 individuels doivent se constituer en corporation et
4 perdent de ce fait l'identité autochtone, le droit à un
5 emplacement dans la réserve -- à moins d'obtenir un permis
6 d'occupation -- et la possibilité d'offrir du capital de
7 démarrage aux entrepreneurs moyennant garantie, puisque
8 la saisie devient impossible. La dépendance politique
9 devient très grande parce que le conseil de bande reste
10 le seul organisme autochtone reconnu par le gouvernement.

11 Le démarrage des projets est souvent compromis par les
12 lenteurs administratives, les aléas politiques et le
13 manque de capitaux.

14 L'accès à l'utilisation des ressources
15 et du territoire étant limité, les autochtones sont privés
16 de la base nécessaire à un développement plus large des
17 entreprises. pourtant les réclamations concernant
18 l'usufruit, sinon la propriété, des ressources des terres
19 de la Couronne sont de plus en plus entendues. Les
20 négociations doivent apporter des résultats.

21 Entre-temps, des gestes concrets devront être posés afin
22 de fournir les premières bases à l'autosuffisance
23 économique.

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 Pour les recommandations ici, pour la
2 conclusion, je vais laisser la parole à Stéphane Bacon,
3 qui va continuer à faire la lecture du mémoire.

4 **STÉPHANE BACON:** Donc, pour discourir
5 sur l'objet des recommandations de la Corporation de
6 développement économique montagnaise, pour corriger une
7 situation injuste qui perdure et affecte les Premières
8 Nations et leur développement, nous recommandons de:

9 - reconnaître et diffuser clairement nos
10 droits inhérents de premiers peuples à habiter ce pays,
11 à avoir tiré leur subsistance du territoire et à en avoir
12 été les gardiens depuis des temps immémoriaux;

13 - nous libérer également des contraintes
14 de tutelles imposées, nous restituer notre pleine
15 autonomie de gouvernement et amorcer avec nous de nouveaux
16 rapports, de bonne foi et sur un pied d'égalité;

17 - rendre sans équivoque notre droit
18 d'accès aux ressources et à l'exploitation des ressources
19 et du territoire pour rendre possible le développement
20 de notre autosuffisance économique;

21 - reconnaître notre droit de regard
22 légitime sur l'utilisation des ressources et du territoire
23 pour le bien des générations présentes et à venir, qu'elles

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 soient autochtones ou non, et notre droit de protéger
2 l'héritage environnemental pour nos petits-enfants;
3 - revaloriser et promouvoir avec nous
4 ces éléments distinctifs qui nous sont chers -- les
5 identités autochtones, les langues, les traditions, les
6 valeurs et les cultures -- parce que la diversité des
7 peuples apporte à la richesse des pays et parce que
8 plusieurs habitants de ce pays partagent aussi notre
9 esprit.

10 Pour accélérer notre développement,
11 faciliter notre accession à l'autosuffisance économique
12 et notre participation à l'interdépendance des économies
13 nous recommandons en plus de:

14 - favoriser les programmes axés sur le
15 développement économique régional, en faciliter l'accès
16 aux projets autochtones et considérer des critères qui
17 tiennent compte des particularités du développement des
18 économies de réserve;

19 - étudier des solutions nous permettant
20 de lever les obstacles liés à l'identité et à la
21 responsabilité des organisations et des entreprises
22 autochtones;

23 - faciliter l'établissement de

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 structures autochtones de financement pour les entreprises
2 autochtones;

3 - soutenir l'expansion hors réserve des
4 entreprises autochtones;

5 - favoriser aussi les projets
6 d'associations stratégiques avec des partenaires non
7 autochtones;

8 - miser aussi sur le développement
9 d'activités liées à la culture, aux traditions, à
10 l'identité autochtone qui est souvent recherché par
11 l'acheteur et favoriser aussi des projets de moindre
12 envergure mais qui sont bien intégrés aux valeurs et qui
13 tiennent compte des caractéristiques communautaires des
14 milieux;

15 - favoriser enfin la mise au point et
16 l'adaptation d'outils de développement de
17 l'entrepreneurship autochtone, de familiarisation aux
18 affaires et de formation à la gestion à la communauté.

19 Donc, en conclusion, pour ce qui est des
20 jeunes et des opportunités, le développement des
21 autochtones passe par le développement de la ressource
22 humaine autochtone. Les jeunes et jeunes adultes, qui
23 composent plus de 60 pour cent de nos populations, doivent

LE 19 NOVEMBRE 1992

**COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES**

1 être nos cibles prioritaires. Des perspectives d'avenir
2 doivent s'ouvrir pour eux dans les communautés pour que
3 leurs efforts et leurs talents contribuent au
4 développement de la collectivité.

5 Nous devons rendre nos ressources
6 humaines plus compétentes, mieux formées, mais nous devons
7 aussi leur offrir des opportunités de travail et d'emplois
8 dans les réserves. Ces opportunités peuvent se retrouver
9 dans le développement des projets communautaires, des
10 coopératives, des entreprises privées, des activités
11 familiales et du travail autonome.

12 Tous ces secteurs doivent être étudiés.
13 Peu importe les communautés, une économie viable ne peut
14 se développer sur la base unique d'une entreprise
15 communautaire. Par exemple il faut favoriser
16 l'entrepreneurship auprès des jeunes pour produire des
17 initiateurs de projets, des leaders d'entreprises, des
18 responsables d'activités de groupe et des travailleurs
19 à leur compte.

20 Toutes les opportunités doivent être
21 regardées pour trouver toute la place nécessaire aux jeunes
22 dans les communautés et parce que les activités des jeunes
23 dans les communautés vont contribuer au développement.

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 En stimulant l'initiative, la confiance en soi, la
2 persévérance et le goût du défi chez nos jeunes, les
3 communautés pourront profiter de leur créativité et de
4 leurs efforts, qui apporteront à la collectivité et qui
5 feront se multiplier de nouvelles opportunités.

6 Donc, pour clore, la concertation est
7 également un volet important de développement pour nos
8 communautés. Il faut la prioriser entre les communautés
9 autochtones de la Côte-Nord et favoriser une harmonisation
10 de nos efforts dans la perspective d'allier nos forces
11 pour une plus grande dynamique dans l'émancipation
12 socio-économique de nos communautés qui en ont le plus
13 besoin. La présence d'un organisme comme le Conseil
14 régional de concertation et d'intervention représente un
15 jalon qui pourrait permettre d'atteindre cette objectif.

16 Je vous remercie.

17 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci de
18 votre présentation. Brièvement, j'ai une courte question
19 d'identification.

20 La Corporation de développement
21 économique montagnaise est une corporation créée par
22 l'ensemble des communautés montagnaises et son siège
23 social est situé ici à Sept-Îles?

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 **STÉPHANE BACON:** Je vais laisser le soin
2 au directeur général de répondre.

3 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Oui,
4 d'accord.

5 **PAUL A. FOURNIER:** La Corporation de
6 développement économique fait partie d'une stratégie qui
7 a été mise sur pied il y a quelques années et qui relève
8 du Programme de développement économique autochtone
9 canadien. C'est une société de financement autochtone;
10 en anglais, on appelle ça les 'ACCs', Aboriginal Capital
11 Corporation. Elle a deux fonctions: une fonction de
12 financement auprès des entrepreneurs montagnais et aussi
13 une fonction de développement économique en support aux
14 organismes de développement économique local. Elle a des
15 bureaux à Sept-Îles, aux Galeries montagnaises, à Québec.
16 Son adresse selon ses règlements généraux officiels,
17 c'est à Mashteuatsh (PH), au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

18 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Alors son
19 financement est assuré par le programme fédéral.

20 **PAUL A. FOURNIER:** C'est ça.

21 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Vous avez
22 combien d'employés?

23 **PAUL A. FOURNIER:** Actuellement nous

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 avons trois employés ici, à Sept-Îles, et six employés
2 à Québec.

3 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** À plein
4 temps.

5 **PAUL A. FOURNIER:** À plein temps, oui.

6 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:**
7 Essentiellement, le rôle concret, à tous les jours,
8 pouvez-vous élaborer là-dessus?

9 **PAUL A. FOURNIER:** Oui. C'est de
10 recevoir les demandes de financement de la part des
11 entrepreneurs montagnais. C'est de desservir, avec
12 différents programmes qui nous sont dévolus par le
13 ministère des Affaires indiennes, quand on parle de
14 l'artisanat, on dessert à ce moment-là les Montagnais et
15 les Atikamekw. On dessert aussi les communautés
16 montagnaises au niveau du développement économique en
17 support aux agents de développement économique.

18 Aussi, la CDEM est signataire d'un
19 protocole d'entente qui est intervenu entre l'OPDQ...

20 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** L'Office
21 de planification et de développement du Québec?

22 **PAUL A. FOURNIER:** C'est ça, qui est
23 maintenant disparu pour devenir le Secrétariat des

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 affaires régionales... pour la création du CRCI, qui est
2 l'organisme de concertation et d'intervention, mais qui
3 regroupe aussi non seulement les Montagnais sur la
4 Côte-Nord mais aussi les Naskapis.

5 En clair, ça veut dire que c'est une
6 corporation qui est au service des Montagnais quand on
7 parle de financement et de support au développement
8 économique.

9 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Dans votre
10 mémoire vous insistez énormément -- et avec raison -- sur
11 le besoin de stimuler l'entrepreneurship chez les
12 autochtones.

13 Vous êtes en opération à Mélistas (PH)
14 depuis quelques années. Est-ce que c'est en croissance?
15 Est-ce que les demandes que vous recevez sont en
16 croissance? Est-ce qu'il y a davantage de projets qu'il
17 y en avait venant de la base, venant des autochtones
18 eux-mêmes?

19 **PAUL A. FOURNIER:** Oui, c'est en
20 croissance actuellement. La Corporation existe depuis
21 environ quatre ans et on parle actuellement d'Une
22 progression assez intéressante, sauf que ça se fait dans
23 un cadre très difficile à cause -- on en parle dans le

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 document -- de la Loi sur les Indiens, qui est une espèce
2 de carcan qui nous empêche de donner des garanties. Comme
3 société de financement ça nous empêche aussi d'aller plus
4 loin avec les entrepreneurs Montagnais, que ce soit pour
5 collaborer dans leur projet ou pour les aider à négocier
6 du financement à l'extérieur aussi auprès des caisses
7 ou des banques environnantes.

8 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:**

9 Justement, parlons-en deux minutes, parce que je pense
10 qu'on est au coeur de problèmes sur lesquels la Commission
11 pourrait sans aucun doute avoir un impact réel dans ses
12 recommandations; on le souhaite. C'est un problème qui
13 est soulevé souvent. Vous en parlez au premier paragraphe
14 de la page 4 de votre mémoire, je pense, et je voudrais
15 être sûr que je comprends bien ce que vous nous dites.

16 Dans le premier paragraphe vous nous
17 dites:

18 "Même si le conseil de bande gère des entreprises
19 communautaires, ce qui est très
20 fréquent dans les régions plus
21 éloignées, il ne peut atteindre à
22 la responsabilité limitée en
23 raison de la législation sur les

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 semble à première vue que si un conseil de bande qui crée
2 une entreprise communautaire et qui veut, pour des raisons
3 d'assurer sa responsabilité limitée, la créer en
4 corporation, il devrait normalement lui donner un droit
5 d'emplacement dans la réserve. J'essaie de comprendre
6 ce qui se passe.

7 **PAUL A. FOURNIER:** C'est parce que
8 l'application de la loi n'est pas la même. C'est assez
9 complexe; c'est quand même un point très, très technique.

10

11 Ce que j'en sais, je peux vous dire qu'il
12 n'y a pas beaucoup de communautés où il y a véritablement
13 des droits d'occupation. C'est vraiment le Conseil de
14 bande, qui administre et qui gère le territoire. Dans
15 la plupart des cas c'est impossible pour un promoteur de
16 devenir propriétaire de son terrain.

17 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Un
18 promoteur autochtone?

19 **PAUL A. FOURNIER:** C'est ça, à cause du
20 phénomène, justement, de la Loi sur les Indiens.

21 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** De devenir
22 propriétaire, mais on pourrait avoir un emplacement dans
23 la réserve, un droit d'occupation, un permis d'occupation.

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 **PAUL A. FOURNIER:** Oui, mais ce ne sont
2 pas toutes les communautés qui peuvent le faire. Je pense
3 que, dans les communauté montagnaises, et en particulier
4 Mashteuatsh (PH), qui a cette possibilité d'offrir des
5 droits d'occupation...

6 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Mais quand
7 vous dites que ce ne sont pas toutes les communautés qui
8 peuvent le faire, est-ce que l'empêchement vient des
9 communautés elles-mêmes dans leur réglementation ou est-ce
10 que ça vient de la Loi sur les Indiens? Je comprends que
11 c'est technique un peu, mais...

12 **ZACHARIE MOLLEN:** Je vais essayer de
13 répondre. Il y a quand même deux façons de le regarder.
14 Un, à l'intérieur d'une création de réserve tu ne peux
15 pas avoir un plan d'urbanisation. En partant t'es limité.
16 Tu ne peux pas avoir des secteurs industriels et
17 commerciaux. Ça, c'est un des gros éléments à regarder,
18 entre autres. Tu ne peux pas arriver à faire un plan
19 d'urbanisation, un plan d'aménagement de la terre de la
20 réserve.

21 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Pourquoi?
22 Ce n'est pas relié à la propriété, ça. Pourquoi une
23 réserve ne pourrait pas faire un plan d'urbanisation pour

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 dire: 'S'il y a du développement industriel ça va prendre
2 place dans cette partie de notre territoire'?

3 **ZACHARIE MOLLEN:** À cause de la Loi sur
4 la création de réserves. À l'intérieur de cette loi-là,
5 il n'y a pas eu une législation qui a été créée en fonction
6 de dire qu'il va y avoir des terrains industriels,
7 commerciaux et autres. Donc c'étaient des terrains
8 simplement résidentiels.

9 **PAUL A. FOURNIER:** Si vous permettez,
10 en complément à M. Mollen, c'est qu'en pratique, nous,
11 quand on a à effectuer un financement, c'est toujours très
12 difficile pour le promoteur d'avoir tout en main pour
13 mettre à exécution son projet. Il y a un paquet
14 d'autorisations qu'il faut qu'il aille chercher au conseil
15 de bande. Ce sont des délais très importants.
16 Finalement, c'est toujours le conseil de bande qui doit
17 intervenir dans une entente tripartite.

18 La loi est ainsi faite ou la législation
19 est ainsi faite qu'à un moment donné c'est presque
20 impossible d'être propriétaire. Et ce n'est pas facile
21 non plus pour un conseil de bande, à un moment donné, de
22 définir un territoire comme tel pour faire du commerce
23 ou de l'industrie à cause des faits et de la législation

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 actuelle. C'est ce que j'en connais, moi.

2 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Très bien.

3 Déjà, ça identifie une question très précise que nous
4 allons certainement regarder.

5 **PAUL A. FOURNIER:** Nous autres, on
6 soulève le point, justement.

7 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Oui.

8 J'ai simplement une dernière question.

9 Dans le même paragraphe vous parlez de la difficulté
10 "d'offrir du capital de démarrage aux entrepreneurs
11 moyennant garantie (puisque la saisie devient
12 impossible)".

13 **PAUL A. FOURNIER:** Ça, c'est la Loi sur
14 les Indiens, c'est l'article 89, qui vient nous empêcher.

15 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Parce que
16 ce n'est pas une corporation et que le conseil de bande...

17 **PAUL A. FOURNIER:** C'est ça, parce que
18 l'Indien ne peut pas...

19 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Un autre
20 problème qui est bien connu, c'est l'impossibilité d'aller
21 chercher une hypothèque et du financement par hypothèque,
22 parce que la propriété appartient à la bande.

23 **PAUL A. FOURNIER:** C'est ça, de donner

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 des garanties comme tel.

2 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Ça, c'est
3 un point qui nous est soulevé régulièrement. Mais là,
4 vous soulevez une question plus globale sur le plan du
5 développement économique, et nous allons certainement la
6 regarder sur le plan technique pour voir quelle est la
7 nature de ces empêchements-là et comment on pourrait y
8 remédier.

9 **PAUL A. FOURNIER:** Peut-être pour aider
10 encore plus à la discussion, c'est que l'entrepreneur,
11 qu'il soit privé ou communautaire, se réfère constamment
12 au conseil de bande, ce qui fait en sorte que le conseil
13 de bande a toute la charge, non seulement politique mais
14 aussi économique. Il n'a peut-être pas nécessairement
15 tous les outils pour répondre aux demandes des promoteurs,
16 ce qui fait qu'à un moment donné ça crée des délais, comme
17 on le dit dans le texte, énormes et ça décourage.

18 Je peux vous dire une chose, c'est qu'un
19 entrepreneur montagnais qui se crée une entreprise
20 actuellement dans sa communauté, c'est tout un défi, à
21 cause des contraintes.

22 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je vois.

23 Ce programme-là est géré par le

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 ministère fédéral. En fait, votre financement vous
2 vient...

3 **PAUL A. FOURNIER:** En fait, la
4 Corporation, nos fonds nous viennent du Programme de
5 développement économique autochtone, qui est un volet de
6 ISTC, Industrie, Sciences et Technologie Canada...

7 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** C'est ça,
8 Sciences et Technologie.

9 **PAUL A. FOURNIER:** ... alors que la Loi
10 sur les Indiens et les conseils de bande, ce sont le
11 ministère des Affaires indiennes.

12 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** En
13 d'autres termes, nous allons regarder du côté de Sciences
14 et Technologie, qui devrait normalement avoir un intérêt
15 à ce que son programme fonctionne.

16 Il vous finance?

17 **PAUL A. FOURNIER:** Oui, sauf que lui a
18 le même problème que nous.

19 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je
20 comprends.

21 **PAUL A. FOURNIER:** Il nous transfère le
22 problème.

23 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Il est

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 pris de la même façon vis-à-vis la Loi sur les Indiens,
2 qui est gérée par le ministère des Affaires indiennes et
3 du Nord.

4 **PAUL A. FOURNIER:** C'est ça.

5 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Bien.

6 Alors, écoutez, je pense que ça nous
7 permet quand même de voir un peu plus concrètement le type
8 de problèmes auquel vous avez affaire, et ça m'apparaît
9 aller au clair, au fond -- et c'est un peu ce que vous
10 nous dites dans votre mémoire -- de votre façon de
11 fonctionner de façon efficace. Très bien, je vous
12 remercie.

13 Je vais demander à mes collègues
14 d'ajouter.

15 Madame Wilson.

16 **COMMISSIONER BERTHA WILSON:** Just as a
17 matter of interest, could you give us an idea of the kind
18 of businesses that have been started up and some indication
19 of what the success rate of these businesses is?

20 **PAUL A. FOURNIER:** J'ai compris la
21 dernière partie, mais je pense que j'ai assez d'éléments
22 pour répondre à votre question.

23 Le succès actuellement au niveau des

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 entreprises que nous avons financées est excellent. Nous
2 avons un taux de délinquance très bas, qui se compare
3 avantageusement avec n'importe quelle institution
4 financière traditionnelle. Par contre, on est dans nos
5 premières années; on a quand même, quoi, deux ou trois
6 ans d'existence. Mais je peux vous dire qu'actuellement
7 ça répond très bien au niveau des obligations de chacun
8 des entrepreneurs montagnais qui ont à rembourser des prêts
9 qu'ils ont contractés avec la CDEM.

10 **COMMISSIONER BERTHA WILSON:** The first
11 part of my question was: Could you give us an illustration
12 of what kind of businesses.

13 **PAUL A. FOURNIER:** Le genre de commerces
14 que nous finançons, ce sont des commerces de base de
15 services dans les communautés; on parle de dépanneurs,
16 on parle de stations service, on parle de compagnies de
17 transport, on parle de pourvoiries, les communications
18 aussi. C'est ça en gros. Mais ce sont vraiment,
19 actuellement, des projets au niveau des services de base.

20 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:**

21 Commissaire Chartrand.

22 **COMMISSIONER PAUL CHARTRAND:** Thank you
23 very much for your brief. I think it gives us some

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 significant assistance. The points you make about the
2 importance of economic development and the gaining of
3 economic stability are very helpful. It is very useful
4 the way you have linked that also to focusing development
5 on young people. I find it particularly hard to argue
6 against the logic of that approach.

7 Your brief deals with very complex
8 issues, as has been demonstrated, but that are of
9 fundamental economic significance. The significance of
10 the small businesses in economic development of any
11 communities, the need for diversified economic base, the
12 relationship between the public authorities and the
13 private authorities in the field of economic development,
14 these are complex matters indeed and, as you have pointed
15 out, they are complicated by the terms of the Indian Act,
16 which is an antiquated dinosaur that is singularly
17 unhelpful in promoting contemporary economic
18 developments.

19 One of the points you raised was the
20 matter of the loss of Indian status of a corporation.
21 I understand that point. In Kenukamok Beach (PH) the
22 Indian party argued that the corporate veil ought to be
23 lifted to show that, where all the shareholders are

StenoTran

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 Indians, they ought to have the same status as Indians
2 under the Indian Act. The court refused to do that.

3 There are a number of difficulties that
4 you have referred to, it appears to me, matters having
5 to do with the nature of the legal possession on reserves
6 and the nature of the rights of band councils and the nature
7 of rights of Indian residents to have a legal right to
8 reside on the reserve exclusively and then no one else
9 has the legal entitlement, and probably relating that to
10 the stability of possession that it appears would act as
11 anything but a catalyst to the promotion of economic
12 development.

13 But it is an important point, and I am
14 optimistic that our staff will set out these issues, so
15 that we can give them the consideration that they deserve,
16 that they must get.

17 I would like to ask you one question,
18 if I may, related to the subject matter of your
19 presentation.

20 Your capital corporation is a creature
21 financed by the CAEDS program; is that right? Did I hear
22 you correctly? The CAEDS?

23 **PAUL A. FOURNIER:** La Société de

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 financement autochtone, qui est la CDEM, est financée par
2 le Programme de développement économique autochtone. En
3 anglais, je pense que c'est...

4 **COMMISSIONER PAUL CHARTRAND:** CAEDS,
5 Canadian Aboriginal Economic Development Society, the
6 successor of the former NEDP en anglais, Native Economic
7 Development Program.

8 **PAUL A. FOURNIER:** C'est ça.

9 **COMMISSAIRE PAUL CHARTRAND:** C'est ça?

10 **PAUL A. FOURNIER:** Oui. In English it
11 is ACCs, the name in English for our corporation is ACC,
12 Aboriginal Capital Corporation.

13 **COMMISSIONER PAUL CHARTRAND:** Right.
14 I wanted to make sure I understood that in order to ask
15 my question.

16 The NEDP and the CAEDS, if I understand
17 their objects at all, are to promote in Canada Aboriginal
18 economic development. One of the significant elements
19 for economic development are the banks. Banking
20 institutions are power. They are a very important source
21 of power. Among other things they create money, and that
22 certainly is an important source of power.

23 Some people had the opinion, when NEDP

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 was established, that the fund ought to have been used
2 to establish banking corporations. Is this a significant
3 endeavour now in the national or in the regional
4 development of capitalization programs like yours? Is
5 there any room for this thinking, or is the possibility
6 of the creation of banking institutions something that
7 is not on the program of discussion now?

8 **PAUL A. FOURNIER:** Je suis très heureux
9 que vous posiez la question parce que c'est une
10 préoccupation actuellement dans sa programmation à moyen
11 terme de créer effectivement une institution financière
12 montagnaise qui aurait le rôle non seulement de financer
13 des entreprises, mais d'être une institution pour recevoir
14 l'épargne des Montagnais, qui deviendrait une véritable
15 banque d'affaires, une institution financière comme les
16 caisses ou les banques qui existent actuellement au Canada
17 ou au Québec.

18 **COMMISSIONER PAUL CHARTRAND:** Thank you
19 for that. You are contemplating then the establishment
20 of une banque montagnaise. Have you considered, or has
21 anyone considered, the desirability of larger-scale
22 enterprises or smaller-scale enterprises to meet the
23 object of Aboriginal economic development nationally, that

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 is, would it be best to establish montagnais banking
2 institutions or national Aboriginal banking institutions?

3 Is there a discussion going on, say, at the level of CAEDS
4 or another level about that, or are the only discussions
5 carried on at the level that you have indicated to us,
6 the montagnais level?

7 **PAUL A. FOURNIER:** Effectivement on en
8 a parlé localement ou régionalement au niveau de la nation.
9 Les pourparlers avec les autres nations, à ma
10 connaissance, n'ont pas encore eu lieu, mais je sais que
11 c'est une préoccupation pour les autres nations d'avoir
12 sa propre institution financière.

13 D'autre part, actuellement le Programme
14 de développement économique autochtone ne nous permet pas
15 de se servir des outils de ce programme-là pour justement
16 nous faire avancer dans ce dossier-là. Personnellement,
17 j'ai fait des approches avec les responsables à Ottawa
18 et on a eu une fin de non-recevoir. Ça nous empêche
19 justement d'avancer dans ce projet-là.

20 On pense, nous autres, que la société
21 de financement autochtone, qui est la CDEM, avec ses fonds,
22 avec sa crédibilité, avec son expertise, pourrait aider
23 grandement à faire avancer ce dossier-là si on avait le

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 o.k. d'Ottawa; mais actuellement c'est très difficile de
2 les convaincre. Ils nous ont même dit qu'on ne pouvait
3 pas se servir des fonds actuels pour mettre en garantie
4 certains fonds pour créer une institution financière.
5 Il y a déjà eu des pourparlers, d'ailleurs, dans le passé
6 avec le Mouvement Desjardins qui, alors, avait exigé un
7 dépôt important que la nation ne pouvait pas avoir à ce
8 moment-là. Mais maintenant qu'on a notre propre société
9 de financement autochtone, on pourrait utiliser les fonds
10 de la CDEM pour justement avoir les garanties pour mettre
11 sur pied une institution financière montagnaise.

12 **COMMISSIONER PAUL CHARTRAND:** I want to
13 thank you for your answers. It occurs to me that, to do
14 our duty, we must deal with the nuts and bolts of progress
15 in a realistic manner, and these are certainly some of
16 the matters that must be met in some way or another, and
17 I thank you very much for your assistance.

18 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Alors je
19 voudrais vous remercier d'être venus faire cette
20 présentation. Je pense que la discussion a conduit à des
21 éléments très concrets qui serviront à la Commission sur
22 le plan de ses études et des ses recherches pour faire
23 en sorte que le développement économique et que les

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 instruments de développement économique soient possible,
2 non seulement du côté des Montagnais, mais de façon plus
3 large pour les diverses communautés autochtones au pays
4 et au Québec plus particulièrement. Merci.

5 Nous allons suspendre pour quelques
6 minutes, le temps de se détendre un peu, et nous reprenons
7 avec le forum libre, où il y a un certain nombre de
8 personnes. Également, nous avons deux présentations de
9 Jacques Fontaine et du Regroupement des Montagnais hors
10 réserve de Sept-Îles et de Malioténam. Merci.

11 --- Courte suspension à 17 h 10

12 --- Reprise à 17 h 40

13 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Nous
14 sommes en retard dans l'ordre du jour. Alors je voudrais
15 demander à chacun des intervenants de faire des efforts
16 pour être le plus concis possible. On va essayer de faire
17 de même.

18 Je voudrais demander d'abord, dans
19 l'ordre, à M. Jacques Fontaine de venir faire une
20 présentation.

21 Bonjour, Monsieur Fontaine.

22 **JACQUES FONTAINE (traduit du**
23 **montagnais):** Bonjour.

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 Avant de débiter je voudrais saluer
2 l'assistance. Je voudrais aussi poser quelques
3 questions. Je voudrais poser une question concernant,
4 est-ce que ça va faire quelque chose si parfois je parle
5 en français et je parle aussi en montagnais? Est-ce que
6 ça va déranger?

7 **LE TECHNICIEN:** Non, c'est correct.

8 **JACQUES FONTAINE (traduit du**
9 **montagnais):** Je m'appelle Jacques Fontaine. Je vis ici
10 à Sept-Îles. Ce que je voudrais soumettre serait
11 concernant la justice interne et externe, à l'intérieur
12 de la réserve et à l'extérieur.

13 Je vais commencer par quand j'ai
14 travaillé pour le Conseil, il y a de cela sept ans passés,
15 je travaillais pour le développement économique. Dans
16 ce temps-là le bureau n'était pas aussi grand
17 qu'aujourd'hui. On l'appelait le 'Conseil de bande'.
18 Durant le temps que je travaillais pour le Conseil, je
19 supervisais trois-quarts de million en projets pour le
20 Conseil de bande. Ce qui est arrivé est qu'il n'y avait
21 pas beaucoup de personnel dans ce temps-là. Moi, je
22 supervisais sept projets.

23 Ce qui se passait dans le projet, il y

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 avait des conseillers et il y avait aussi des foremen dans
2 ce projet-là, des contremaîtres. Quand je me suis aperçu
3 que le projet n'avançait pas beaucoup, je savais que si
4 je voulais monter d'autres projets, pour aboutir à d'autres
5 projets, il fallait que je termine le projet où je
6 travaillais actuellement.

7 Ce qui s'est passé, c'est que j'ai
8 demandé à un contremaître qui était en même temps
9 conseiller: "Je veux aller un petit peu plus vite et
10 j'aimerais que toi aussi, tu participes au travail." Ce
11 qu'il m'a répondu, c'est que c'était pas sa job de
12 travailler; il était contremaître, c'était pour surveiller
13 le travail.

14 Moi, je savais que si je ne finissais
15 pas ce projet-là je n'aurais pas d'autres projets. C'est
16 pourquoi nous avons convoqué une réunion spéciale pour
17 en discuter. On a discuté concernant le
18 conseiller-contremaître, ce que je lui ai dit. C'est là
19 que ça a commencé à mal aller dans mon travail.

20 Il y avait une autre personne qui
21 travaillait avec moi. C'est pourquoi j'avais aussi
22 demandé une subvention afin que je puisse suivre des cours
23 concernant la job qu'il faisait. J'avais aussi d'autres

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 employés qui ne travaillaient pas beaucoup. C'est
2 pourquoi j'ai été voir le chef pour lui soumettre cette
3 question, qu'il y avait certains employés qui ne faisaient
4 rien. Je voulais leur demander de faire des mises à pied
5 concernant certains employés.

6 Ce qu'il m'a répondu, c'est qu'il m'a
7 dit: "Non, on va laisser faire." C'est pourquoi j'ai
8 commis une faute. Afin qu'on puisse m'entendre j'en suis
9 venu à voler trois chèques du Conseil de bande. Après
10 avoir volé ces chèques on m'a arrêté et j'ai passé en cour,
11 mais j'avais demandé qu'on me rencontre pour faire des
12 arrangements à l'amiable avec le Conseil. Une fois passé
13 en cour... je pense qu'en cour on ne finit jamais les
14 dossiers, parce que ce qui se passe en cour, on finit
15 toujours les plaidoiries à l'extérieur de la cour.

16 Ce qui s'est passé après, moi, j'ai été
17 au courant seulement après. C'est pourquoi mon avocat
18 m'avait dit que je pourrais faire des arrangements sans
19 passer par la cour. J'ai été puni pour ça, mais après
20 plusieurs mois -- parce que j'ai aussi perdu ma job dans
21 ce temps-là -- j'ai entendu dire qu'il y avait une autre
22 personne qui a vécu la même situation que moi, qui a commis
23 une faute et il a volé encore plus que moi. Après avoir

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 entendu dire qu'il n'est pas passé en cour, que l'individu
2 n'a pas été puni... je n'ai pas poussé mes recherches plus
3 loin. Tout ce que je sais, c'est qu'il n'a pas été puni
4 comme moi. Je pense que la population est toute au courant
5 de ces faits-là.

6 Après que tout ça se soit passé, quand
7 j'ai su que l'autre n'a pas été puni pour la même faute
8 que moi, j'ai commise, après quelques semaines de passées
9 il a pris la place que j'avais occupée avant. Moi, je
10 pensais que la population était au courant de ce qui s'est
11 passé dans mon cas.

12 Moi, ça me faisait très mal. C'est pour
13 ça que j'ai gardé le silence. Je me suis enfermé chez
14 moi. J'étais comme quelqu'un enchaîné avec une boule de
15 fer. C'est pourquoi pendant des années je ne pouvais plus
16 me sortir de cet engrenage. Aussi, quand je me suis aperçu
17 qu'il faisait la job que je faisais, après un an et demi,
18 j'ai commencé tranquillement à sortir de mon mutisme.
19 Après trois ans j'ai pu me débarrasser de la boule qui
20 m'enchaînait.

21 Ce qui se passe aujourd'hui, ce qui s'est
22 passé, c'est qu'il y a à peu près deux mois le même individu,
23 qui n'a pas été puni, qui a travaillé pour le Conseil a

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 commis encore la même faute et, encore une fois, il n'a
2 pas été amené en cour, il n'a pas été puni.

3 Après tout ce qui s'est passé, pendant
4 un an et demi que je me sentais enchaîné, quand je me suis
5 senti délivré j'ai été un peu partout pour m'informer.
6 J'ai même été voir la police amérindienne, la police de
7 la ville, la Sûreté du Québec. J'ai même communiqué à
8 Montréal; j'ai communiqué un peu partout, même à la Ligue
9 des droits de l'homme, pour savoir ce que je dois faire
10 pour sortir ce que j'ai en moi, pour me sortir de cette
11 emprise.

12 Le seul endroit où on m'a aidé, c'est
13 la Sûreté du Québec. On m'a dit que c'était un cas de
14 crime économique. On m'a dit qu'en dedans de trois ans
15 on pouvait ouvrir une enquête. Après avoir pris toutes
16 les informations j'ai rencontré aussi les députés
17 provincial et fédéral, et ils m'ont dit qu'ils n'avaient
18 pas d'affaire dans ce dossier-là parce qu'ils n'avaient
19 pas juridiction sur la réserve indienne. Même en 1991,
20 ils ont dit: "Après la crise d'Oka, on ne peut plus
21 pénétrer sur la réserve pour aller s'ingérer."

22 Moi, je pense que depuis que le
23 gouvernement ne met pas assez de budgets dans la réserve,

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 il manque beaucoup de choses. Aujourd'hui si je viens
2 vous parler, c'est pour avoir une justice. Moi, je dit
3 que le gouvernement ne met pas assez de budgets pour,
4 disons, quand on fait des réunions du Conseil de bande,
5 des assemblées générales, les réunions régulières du
6 Conseil, il manque des budgets pour avoir des présidents
7 d'assemblée, parce que c'est toujours le chef qui a deux
8 forces dans les réunions: comme chef et comme président
9 de l'assemblée. Je pense qu'il a trop de pouvoir. Il
10 y a beaucoup de choses, en fin de compte, qui concernent
11 le gouvernement, où ils pourraient mettre plus de budgets
12 pour la bonne marche de tout le dossier.

13 Moi, je pense que le gouvernement, ça
14 fait son affaire, ce qui se passe dans les réserves,
15 concernant le ministère des Affaires indiennes et le
16 gouvernement provincial touchant les dossiers
17 autochtones.

18 Je pourrais vous dire beaucoup de
19 choses, mais je ne veux pas prendre plus de temps qu'il
20 n'en faut. Je pense que vous devez comprendre ce que je
21 viens de vous exposer. Si o me comprend, je pense que
22 je vais terminer ici. Si on me demande de produire des
23 documents, si je dois produire un mémoire, si vous en voulez

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 un, je peux en faire un et vous en envoyer.

2 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je vous
3 remercie, Monsieur Fontaine. Vous nous avez fait part
4 d'un problème qui est personnel, que vous avez vécu. Vous
5 n'êtes pas le premier à faire cela; lors de nos audiences
6 publiques il arrive qu'il y ait des cas personnels qui
7 soient exposés aussi à la Commission.

8 Je dois mentionner -- et vous êtes sans
9 doute conscient -- ne peut pas s'impliquer pour procéder
10 au règlement comme tel de chacune des situations, que ce
11 soit des litiges de revendication territoriale, que ce
12 soit des problèmes entre organismes ou institutions ou
13 des problèmes personnels. Cependant, par la force des
14 choses, nous faisons le tour du Canada et nous voyons
15 beaucoup de monde, et il est normal qu'on voit une occasion
16 additionnelle de faire entendre sa voix, comme vous le
17 faites ce soir. Ce qu'on essaie de faire c'est de voir
18 si on peut être utile, souvent pour donner une information
19 qui est souvent déficiente sur ce qui s'est passé dans
20 des événements, essayer de clarifier ou de voir avec la
21 bureaucratie fédérale pour être sûr que la réponse a été
22 donnée, et caetera, essayer d'aiguillonner vers des
23 sources de solution.

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 Alors ce que je suggère à ce moment-ci,
2 c'est que vous fassiez part à quelqu'un de la Commission
3 peut-être d'une façon un peu plus détaillée et surtout
4 que vous donniez vos coordonnées pour essayer de préciser
5 un peu, qu'on comprenne exactement ce que vous avez à
6 l'esprit.

7 Encore une fois, si je comprends bien,
8 vous avez été accusé devant le tribunal et vous avez eu
9 une sentence. Vous dites qu'il y a quelqu'un d'autre qui
10 a fait la même chose ou peut-être plus et qui n'a pas été
11 accusé, et caetera, que vous en avez parlé à la Sûreté
12 du Québec, la Ligue des droits de l'homme, au député tant
13 du Québec qu'au niveau fédéral.

14 Alors simplement pour ne pas prendre le
15 temps qui, comme vous l'avez mentionné est court -- on
16 est rendu à six heures moins cinq du soir -- je vais demander
17 à M. François Cadieux, que vous voyez ici, de vous
18 rencontrer après l'audience, de prendre vos coordonnées,
19 et peut-être qu'il sera utile que vous nous donniez des
20 détails un peu plus précis.

21 Ce qu'on peut faire, ce n'est pas de
22 régler votre problème individuel, mais on peut essayer
23 de voir si à notre point de vue tout a été fait pour vous

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 donner une réponse par les organismes concernés.

2 C'est à peu près ce qui est à la mesure
3 de notre capacité à ce moment-ci, et je voudrais vous
4 remercier d'être venu parler à la Commission. Si vous
5 pouvez rester disponible, on va vous voir après.

6 **JACQUES FONTAINE:** Je vous remercie.

7 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci.

8 Nous entendrons maintenant le prochain
9 intervenant, qui est le Regroupement des Montagnais hors
10 réserve de Sept-Îles/Malioténam, le président, Raymond
11 Hamilton, et M^{me} Cécile Turgeon... ou M. Hamilton seul.

12 Bonsoir.

13 **RAYMOND HAMILTON, REGROUPEMENT DES**
14 **MONTAGNAIS HORS RÉSERVE DE SEPT-ÎLES/MALIOTÉNAM:**

15 Bonsoir. Ce qui arrive c'est que je n'ai pas pu rejoindre
16 M^{me} Turgeon à la dernière minute, vu qu'il y avait eu des
17 changements par rapport à la salle; on ne s'est pas rejoint.

18 Je vous demanderais, par exemple, si c'était possible
19 que M. Raymond Mainville m'accompagne et M^{me} St-Onge.

20 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:**

21 Rebonjour.

22 **MÉRILDA ST-ONGE:** Rebonjour.

23 **RAYMOND HAMILTON:** Pour essayer de

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 faire une courte histoire de notre mouvement, au tout début
2 il y avait une association qui représentait tous les Métis
3 et hors réserve; c'était, si on veut, l'Alliance
4 autochtone, qui a changé de nom à un moment donné pour
5 être Alliance laurentienne des Métis et Indiens sans
6 statut. La plupart du temps, depuis l'amendement à la
7 Constitution, il y a un certain groupe de ces gens-là qui
8 ont obtenu une carte d'Indien et qui sont inscrits au
9 ministère des Affaires indiennes. C'est ce principe de
10 carte que vous pouvez regarder ici; je vous la montre.

11 Ces gens-là, sans aller dire qu'ils
12 n'étaient pas desservis ou mal desservis par l'Association
13 qui représentait tous les hors réserve, ont senti un besoin
14 de se regrouper et d'avoir une représentation plus
15 spécifique pour le groupe, c'est-à-dire les Indiens hors
16 réserve qui étaient inscrits au ministère des Affaires
17 indiennes, toujours depuis 1985. C'est pourquoi on
18 retrouve le Regroupement des Indiens hors réserve
19 Sept-Îles/Malioténam.

20 Durant toute la journée on a eu la chance
21 d'entendre beaucoup de discussions. Presque tout le monde
22 est venu témoigner de problèmes de faits vécus à
23 l'intérieur des communautés autochtones, ou des gens qui

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 sont venus dire qu'ils avaient des services à offrir aux
2 communautés autochtones. Malheureusement, on n'a jamais
3 défini, dans la communauté autochtone ou dans ces
4 pourparlers-là, que nous autres, on n'était pas visé.

5 Tous les services qui sont donnés à
6 l'intérieur des réserves, où il y a les communautés
7 autochtones -- et on peut prendre exemple du cégep ou de
8 d'autres groupes comme ça -- visent surtout des gens dans
9 la communauté autochtone, et nous autres, on n'existe pas.

10 Je peux prendre ma carte et la mettre avec n'importe quelle
11 autre qui vit à l'intérieur de la réserve, et la mienne
12 est aussi valable que n'importe quelle autre. On est en
13 droit de recevoir les mêmes services.

14 C'est un peu pourquoi les gens, après
15 des années, si on prend en 1987... on est rendu en 1992
16 et il se passe encore un certain temps où les gens sont
17 prêts et sont tannés d'attendre et ils veulent que les
18 choses avancent. Mais il semblerait que ça n'irait pas
19 assez vite encore.

20 Je vais prendre l'exemple de la tenue
21 de l'assemblée ici, ce matin. On avait un article dans
22 le journal qui a paru il y a à peu près deux semaines où
23 on disait que l'assemblée devait se tenir à la salle

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 Kamamukan sur la rue Blandine. Ce matin, on se ramasse
2 ici. La première réaction que j'ai eue, c'est d'aller
3 là-bas et d'attendre. Par après -- il n'y avait personne;
4 j'ai attendu jusqu'à 9 h 00 passé -- je suis allé au Conseil
5 de bande, où j'ai appris que ça se faisait ici. Ça démontre
6 tout de suite qu'il y a un certain nombre de notre
7 population qui ne saura jamais qu'on est rencontré ici,
8 aujourd'hui, parce qu'on les a adressés à la salle
9 Kamamukan. Ça se répète assez souvent, ces choses-là.
10 Que ce soit volontaire ou involontaire, il faut que ça
11 se sache à un moment donné.

12 On est tenu à l'écart trop souvent,
13 presque toujours, de toute rencontre où on aurait des
14 choses à dire, où on aurait peut-être des décisions à
15 prendre. On est complètement ignoré, que ce soit des
16 représentants des gouvernements, que ce soit des conseils
17 de bandes ou de d'autres groupes auxquels on pourrait
18 peut-être adhérer. On n'a qu'à regarder, par exemple,
19 à l'heure actuelle qui peut desservir les services qu'on
20 pourrait obtenir des gouvernements, et c'est le Conseil
21 de bande. Il y avait avant ça ici, à Sept-Îles, le
22 ministère des Affaires indiennes. On pouvait s'adresser
23 à eux autres et avoir des renseignements qu'on ne peut

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 plus avoir nulle part.

2 Je peux vous dire qu'en tant que
3 représentant du groupe des Montagnais hors réserve
4 Sept-Îles/Malioténam, je ne suis pas capable d'avoir rien.

5 La dernière liste des gens inscrits au ministère des
6 Affaires indiennes qui nous vise, nous autres, les hors
7 réserve, date de 1991. On a fait des demandes régulières,
8 y compris encore hier soir, où j'avais une rencontre avec
9 mon exécutif, pour vérifier si on avait obtenu la nouvelle
10 liste, parce que régulièrement il y a des gens qui
11 s'inscrivent à la liste du Conseil de bande et qui sont
12 des hors réserve. On est en droit d'avoir cette liste-là
13 et on est en droit de savoir qui adhère à notre association.

14 Le seul moyen de l'avoir, le seul groupe
15 qui peut nous donner ce service-là aujourd'hui, c'est le
16 Conseil de bande, qui remplace le ministère des Affaires
17 indiennes. Aujourd'hui, c'est lui qui dessert la
18 population autochtone.

19 On ne peut pas toujours communiquer à
20 Québec. Si on veut parler de budget, on pourrait revenir
21 plus tard; notre budget est à zéro, nous autres. Par
22 contre il y a des argents qui entrent au Conseil de bande
23 pour les hors réserve. On ne peut pas vous donner de

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 chiffres, on ne le saura pas, mais on sait qu'on a des
2 services qui devraient nous être donnés, qu'il y a des
3 argents qui entrent au Conseil de bande pour les hors
4 réserve. C'est toujours au point mort.

5 Du côté santé, du côté éducation,
6 peut-être que les gens vont dire: 'Tu peux pas dire ça.
7 Il y a certaines personnes de votre groupe à qui on a
8 rendu des services.' C'est sûr. Mais la population en
9 général n'est pas au courant de ça et -- c'est presque
10 risqué de dire -- je me demande jusqu'où ça peut aller
11 qu'il y ait un lien de parenté, une certaine amitié, un
12 certain contact à l'intérieur du clan pour avoir des
13 services. On les connaît, nous autres, les gens qui les
14 ont, les services. Je ne suis pas en mesure de donner
15 des noms; je ne pense pas que je le fasse non plus. Mais
16 on les connaît. Et il y va y avoir un autre service qui
17 va s'appliquer demain et ce sont encore ces mêmes
18 personnes-là qui vont les avoir, parce qu'ils ont des bons
19 tuyaux, ils ont des bons contacts. Mais toute notre
20 population, nous autres, qui est en droit de les avoir,
21 on est où? Et ça se passe, ça fait sept ans.

22 On parlait de l'habitation à un moment
23 donné, de logements autochtones et ces choses-là. Il y

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 a des conseils de bandes qui sont craintifs. J'ai eu à
2 rencontrer ces gens-là. J'ai eu à rencontrer bien
3 d'autres mouvements. Ça fait 20 ans cette année que je
4 suis dans le mouvement autochtone.

5 La réponse qu'on avait la plupart du
6 temps des communautés en général, c'est qu'on allait leur
7 voler ce qui était à eux autres. Si je me souviens bien,
8 par exemple, quand on a fait les amendements
9 constitutionnels, on avait fait des prévisions aussi pour
10 les logements des hors réserve. Donc on ne vient pas voler
11 rien à personne. Si aujourd'hui il y avait une entente
12 de prise sur une réserve pour qu'on vienne s'installer
13 là, je ne viens pas prendre la maison du voisin.

14 Les conseils de bande auraient aussi une
15 publicité, une information à donner à la population en
16 général. J'ai eu des contacts déjà avec certains conseils
17 de bande, et c'était ça: la base de tout, c'est votre
18 responsabilité de faire savoir à la population qui vit
19 autour de vous autres qu'on est là et qu'on ne vient pas
20 les voler.

21 On sait que ça ne se fera pas parce qu'à
22 l'heure actuelle les conseils de bandes reçoivent des
23 subventions ou des argents, si on veut, au prorata des

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 membres inscrits à la bande. À moins d'avis contraire,
2 ce sont les dernières nouvelles que j'ai eues. Donc si,
3 nous autres, on est 400 ou 500 hors réserve inscrits au
4 Conseil de bande, ils ont été en mesure aussi d'avoir des
5 argents pour ces 400 ou 500 là. Mais les services ne
6 viennent pas, que ce soit côté administratif, que ce soit
7 côté soins santé, éducation.

8 Il y a certains de notre groupe à nous
9 qui sont des hors réserve qui ont eu, si on veut, une chance,
10 parce qu'ils étaient parmi un autre groupe, d'avoir un
11 peu plus d'éducation que moi, j'ai eu ou que d'autres
12 personnes de notre groupe ont eu ou que le milieu autochtone
13 a eu. Quand il y a des offres d'emploi, ces gens-là, on
14 ne pense même pas à les questionner, on ne pense même pas
15 leur faire savoir qu'il y a des offres d'emplois.

16 J'ai été moi-même sur les offres
17 d'emplois. Je suis opérateur d'équipement lourd. Il
18 s'en fait, de la construction, ici. J'ai été sur un
19 chantier à l'intérieur de la réserve où il y avait quatre
20 machines. Dans les quatre machines il y avait trois
21 opérateurs autochtones et le quatrième était un
22 non-autochtone. J'avais ma carte; je suis un indien.
23 J'avais le droit de travailler. J'ai été le demander;

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 j'ai eu la réponse qu'on vous a dit ce matin: "T'es un
2 C-31, toi; t'es rien." C'est le climat, et ça, c'est ce
3 qu'on vit à tous les jours. On en a entendu des problèmes
4 depuis ce matin, mais c'est rien à côté de ce qu'on vit,
5 nous autres, à tous les jours.

6 Quand on parle de mouvement autochtone
7 et de communautés autochtones, on néglige ceux qui sont
8 en dehors. On n'en parle pas.

9 Il y a des beaux programmes au cégep.
10 On a déjà eu des contacts avec le cégep. À un moment
11 donné ils enseignaient la langue montagnaise. On a essayé
12 d'envoyer du monde là. Il fallait passer par le Conseil
13 de bande. On ne passe pas au Conseil de bande; on ne
14 passera pas au cégep.

15 Il y a des ententes de prises pour la
16 chasse et la pêche avec MLCP sur la rivière Moisie. J'ai
17 participé à la négociation de cette entente-là sans qu'ils
18 le sachent personne. On est inscrit là-dedans. Il y a
19 des droits pour les hors réserve. On doit participer
20 là-dedans. Le partage se fait mais on est encore exclu
21 de toutes ces choses-là. Nos communautés, nos membres
22 chez nous, chacune des familles, ils ont autant le droit
23 de manger que n'importe qui.

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 Si, par exemple, on veut parler de pêche,
2 ils ont -- on va prendre un exemple -- environ huit filets
3 qu'ils peuvent installer sur la rivière Moisie pour la
4 communauté autochtone, y compris nous autres. Dans nos
5 familles il y en a qui ont faim. On sait que le printemps
6 il s'en fait, de la pêche comme ça. On sait qu'il s'en
7 fait, du partage. On attend encore. On est inscrit
8 dedans, mais ce n'est pas nous autres qui y voient. On
9 n'est même pas consulté.

10 Qu'on ne vienne pas me dire que c'est
11 beau et qu'on est bien. Ce n'est pas vrai. On n'a pas
12 assez de se battre avec les représentants du gouvernement,
13 il faut qu'on se battre avec nos communautés, qui sont
14 nos dirigeants aussi. Le Conseil de bande, qu'il le
15 veuille ou non, tant que j'ai ma carte, je suis un Indien,
16 et c'est lui aujourd'hui qui doit me défendre; c'est lui
17 qui doit me représenter, de la même façon qu'il doit le
18 faire pour ma mère et qu'il doit le faire pour mes soeurs
19 et les autres.

20 Un groupe de femmes autochtones a parlé
21 ce matin. J'ai demandé à madame de m'accompagner. Je
22 me disais, quand on a parlé des femmes autochtones, on
23 en a oublié une partie là-dedans. On a oublié les femmes

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 qu'on veut bien identifier comme les femmes autochtones
2 par la communauté.

3 Parmi les femmes autochtones -- il faut
4 toujours référer au Conseil de bande -- il y a eu un problème
5 à un moment donné aux Escoumins. Il y avait deux
6 mouvements de femmes autochtones pour une même communauté.

7 J'ai communiqué avec la représentante dans le temps, je
8 ne me souviens pas, dans les années 1982 ou 1983. On a
9 organisé une assemblée spéciale aux Escoumins où le chef
10 était présent, la représentante des femmes autochtones,
11 pour régler le problème parce que ça devait être une
12 association pour représenter la communauté et non pas deux
13 à l'intérieur d'une même communauté.

14 On revit le même problème aujourd'hui:
15 à l'intérieur des communautés il y a une distinction à
16 faire que si t'es à l'intérieur t'es un autochtone et si
17 t'es en dehors, t'en est pas un. Ça se vit à l'intérieur
18 de ça aussi.

19 Je suis fier de pouvoir dire qu'on a une
20 femme autochtone que je considère dans notre mouvement
21 de hors réserve qui siège, aujourd'hui je l'ai appris,
22 au Conseil des Betsiamites. Je voulais lui dire. Je
23 voulais qu'elle soit à côté de moi pour le dire. Mais

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 quand est-ce qu'on va en voir ici, de ça? On n'est pas
2 près.

3 On fait des demandes régulièrement pour
4 des logements. On nous dit: "Faites-en, des demandes de
5 logement. C'est bon. On va faire des demandes de
6 logement et vous allez avoir des maisons." On sait qu'on
7 n'en aura pas, de maisons, mais on en remplit, des
8 formulaires. Si la communauté s'élève à 2 500 ici,
9 enlevons nos 500, ils sont à 2 000. Mais si on fait des
10 demandes de logement pour 200 ou 250, y compris nous autres
11 à l'intérieur de ça, ceux qui vont remplir des formulaires,
12 on est là-dedans.

13 Le besoin est mieux prouvé, qu'on a un
14 besoin pour 250 maison, que si on se limite à peut-être
15 une dizaine à l'intérieur de la communauté. Donc les
16 budgets rentrent plus gros, mais on ne rentre pas dans
17 les maisons.

18 Mon père est décédé en 1990, si je me
19 souviens bien. Mon père était un Blanc -- on est obligé
20 de le dire comme ça -- et ma mère est une Indienne. Il
21 a fallu attendre que mon père meure pour qu'ils disent
22 à ma mère qu'elle pouvait retourner sur la réserve. Ce
23 sont les paroles qu'on lui a dites: "Maintenant qu'il

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 est mort t'es devenue une vraie Indienne. Tu peux faire
2 une demande de logement." Moi, je n'admets pas ça.

3 Ce qu'on ne dit pas en arrière, c'est
4 que moi, par exemple, en tant que descendant, ma mère,
5 c'est ma mère et ma carte est bonne, mais moi, je n'ai
6 pas le droit d'entrer sur la réserve.

7 Dans les soins de santé, moi, j'ai des
8 migraines assez fortes régulières. Ma conjointe, c'est
9 la même chose. On a trois enfants asthmatiques et
10 hyperactifs. Ça brasse. Régulièrement je suis obligé
11 de passer au dispensaire pour aller voir pour des
12 médicaments. Pour les mots de tête ils nous donnent des
13 Tylénols. Dans une petite bouteille à peu près ça de haut,
14 il y a une vingtaine de Tylénols. Si on en prend de deux
15 à trois, selon le dosage, par jour aux quatre heures, tu
16 manges presque la moitié de la boîte dans ta journée.
17 Deux jours et tu n'en as plus.

18 On est rendu à me demander si, quand je
19 prends mes Tylénols, j'en donne à ma femme, parce qu'elle
20 n'a pas le droit. Autrement dit, si elle a un mal de tête
21 en même temps que moi et qu'elle n'a pas de pilules pour
22 elle, je ne peux pas lui donner les miennes. C'est
23 ridicule.

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 Il y a des directives qui viennent; on
2 ne veut pas me confirmer que ça vient du gouvernement ou
3 du Conseil de bande ou d'ailleurs. On me dit juste qu'on
4 a reçu de nouvelles directives. Mais ma famille, qui
5 habite le même toit, qui mange la même nourriture, et qu'ils
6 soient jaunes, blancs ou noirs ils vivent avec ma culture.
7 Mes enfants participent à la chasse et à la pêche;
8 peut-être qu'il y a un fort pourcentage de d'autres qui
9 n'y vont pas. Sauf qu'ils ne résident pas à l'intérieur
10 de la réserve.

11 On a les mêmes besoins de manger, les
12 mêmes besoins de logement, les mêmes besoins aux soins
13 d'éducation et aux soins de santé. Mais on n'existe pas,
14 nous autres. On est un numéro sur une archive au ministère
15 des Affaires indiennes, où on n'a pas de services par après.

16 Je pourrais vous en parler pendant des
17 heures, mais j'aimerais revenir, avant d'arrêter mon
18 exposé, à un cas problème avec une famille, et il y a un
19 représentant de la famille ici en particulier, M. Raymond
20 Mainville.

21 M. Mainville est un descendant direct
22 -- certains alentour vont peut-être sursauter, mais ils
23 la connaissent -- de Philomène la Formidable. Il y a eu

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 un livre d'écrit là-dessus; M. Vachon, vous êtes au
2 courant, et bien d'autres.

3 Au même titre et peut-être plus que moi
4 M. Mainville est un Indien. Il l'est, sauf qu'on ne veut
5 pas lui livrer sa carte. C'est là, le problème. Depuis
6 environ deux ans M. Mainville m'a demandé de m'occuper
7 de son dossier; avant c'était d'autres. Il y a dans sa
8 famille d'autres personnes qui sont aller d'un autre côté
9 les démarches. Ils ont posé à un moment donné ce qu'ils
10 appellent un protêt pour geler le dossier en attendant
11 de prendre une décision plus tard, mais M. Mainville n'est
12 pas touché, parce que le protêt est au nom d'une autre
13 personne de la famille. Donc lui, ses démarches ne sont
14 pas bloquées. C'est moi qui m'en suis occupé presque deux
15 ans de temps.

16 On en est rendu à fouiller... on est à
17 la veille d'être dans le même bateau que Jacques Cartier.
18 C'est impossible, tout ce qu'ils nous demandent. Moi,
19 j'appelle ça des niaiseries. On a tout fait. On a jusqu'à
20 contacté le prêtre qui a écrit le livre 'Philomène la
21 Formidable'. On a communiqué avec les archives, on est
22 allé chercher tout ce dont on avait besoin.

23 Je profite de la situation, M. Dussault;

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 j'ai écouté ce matin et vous disiez que vous étiez juge
2 quelque part. Est-ce qu'un affidavit est un papier légal?

3 Si oui, trois, ça devrait être pas mal plus légal. Est-ce
4 que, oui ou non, c'en est un?

5 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Écoutez,
6 ça ne s'additionne pas comme ça. Si c'est légal, c'est
7 légal.

8 **RAYMOND HAMILTON:** C'est ça. Est-ce
9 qu'un, c'est légal, un affidavit? Si c'est légal,
10 monsieur a fait toutes les démarches possibles. Il a fait
11 signer ces affidavits par une personnes des plus
12 respectables de la communauté ici à l'intérieur de la
13 réserve, une descendante de sa famille, M^{me} Blandine
14 Jourdet. Tout le monde la respecte; tout le monde la
15 connaît.

16 Ces affidavits sont contresignés par sa
17 descendance, par des parents existant et vivant dans la
18 communauté à l'intérieur de la réserve, qui reconnaît que
19 M. Mainville, sa lignée, ses parents, sa famille sont des
20 autochtones. Au ministère, on dit: "Non. Trouve-nous
21 le baptistère de ton arrière-arrière-arrière grand-père."

22 Il était peut-être dans le bateau de Cartier, on ne le
23 sait pas, mais on ne le trouve pas.

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 Le plus près qu'on soit allé, c'est un
2 M. Jérôme. Il semblerait que les dates soient
3 différentes d'un papier à l'autre ou que le nom n'est pas
4 écrit de la même façon. On voit que c'est la même lignée,
5 mais là il y a peut-être eu une erreur et on ne peut pas
6 lui donner sa carte.

7 Ce monsieur-là est privé depuis six ou
8 sept ans de droits qu'il a le droit d'avoir. Même si on
9 n'a pas grand-chose, le petit peu qu'on a, il a le droit
10 lui-aussi de l'avoir. On s'est battu pour avoir des droits
11 de pêche au saumon sur la rivière Moisie, on es a. Ce
12 n'est pas grand-chose mais quand on prend un saumon on
13 ne met pas notre argent dans le magasin. Les enfants sont
14 bien contents d'en manger. Monsieur est privé de ces
15 droits-là.

16 S'il a le droit de faire des achats à
17 l'intérieur de la communauté indienne et être exempt de
18 taxes à l'intérieur de la communauté, il est privé encore
19 de ces droits-là. On trouve ça injuste.

20 Il y a quelque part à l'intérieur du
21 ministère un fonctionnaire... qui va lui dire d'arrêter?

22 Moi, je suis débordé. Monsieur a fait à peu près tout
23 ce qu'il était humainement possible de faire. On a beau

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 s'adresser n'importe où... qui va l'aider?

2 Comme je disais tantôt, j'en aurais long
3 à dire. Tout ce que je veux que vous remarquiez, c'est
4 que tous les problèmes que les gens ont dit qu'ils vivaient
5 à l'intérieur de la communauté, c'est franchement rien
6 à comparer à ce qu'on vit en dehors, nous autre.

7 Je vous remercie.

8 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je vous
9 remercie de votre présentation, Monsieur Hamilton. Vous
10 nous avez fait part de deux problèmes, deux problèmes dont
11 on entend souvent parler. Le premier est général: c'est
12 le traitement faites par les bandes indiennes, par les
13 conseils de bandes indiennes, aux membres qui ont leur
14 carte, qui ont leur statut reconnu mais qui vivent à
15 l'extérieur de la réserve. Ce matin un des groupes les
16 plus spectaculaires, bien sûr, est constitué des femmes
17 qui ont recouvré leur statut en 1985, avec les
18 modifications à la Loi sur les Indiens, le C-31, parce
19 qu'ils vivaient hors réserve et on leur a donné leur statut.
20 Il y en a environ 85 000 sur le plan canadien. Ces
21 personnes-là, plusieurs ont demandé de retourner sur la
22 réserve, d'avoir un droit d'habitation, et caetera, une
23 maison. C'est sûr que ça fait pression sur les budgets,

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 mais il y a plus que ça; on en a discuté ce matin.

2 Alors je pense que cette réalité-là met
3 bien en relief une réalité où vous avez raison de souligner
4 que ce n'est pas uniquement les femmes qui ont recouvré
5 leur statut par la loi de 1985, mais il y beaucoup de C-31.

6 Il y a beaucoup de gens qui ont leur statut, qui ont une
7 carte, mais qui pour des raisons X, Y, Z, habitent hors
8 réserve et ont de la difficulté à avoir l'information,
9 à avoir le service tout en demeurant hors réserve, et encore
10 plus bien sûr d'essayer d'avoir accès à de l'espace pour
11 retourner sur la réserve.

12 C'est un problème qui nous est souvent
13 mentionné. Je pense que vous l'avez fait de façon très
14 claire, de façon concrète. Par exemple, on est conscient
15 qu'il y a des services de santé qui vous sont accessibles
16 dans une certaine mesure. Vous nous faites part de
17 difficultés vécues.

18 Quand vous nous parlez des huit filets
19 qui ont été alloués pour la réserve et qui comprend ses
20 membres, y compris hors réserve, et la difficulté que vous
21 avez eue d'avoir une certaine participation à ça, je pense
22 que ça met bien en relief le problème, et c'est certainement
23 une question qu'on va devoir regarder comme Commission.

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 C'est une question difficile, qui est
2 particulière en ce qui a trait aux femmes qui ont recouvré
3 leur statut en 1985, mais qui est plus général que ça,
4 et je pense que vous l'avez bien mis en relief.

5 Vous avez soulevé une interrogation dans
6 mon esprit quand vous avez parlé du cégep. J'essaie de
7 comprendre. Les cégeps au Québec sont des établissements
8 publics. Il n'y a pas de frais de scolarité. Quand vous
9 dites que les étudiants hors réserve n'ont pas accès au
10 cégep, c'est par rapport aux bénéficiaires d'éducation
11 post-secondaires que le Conseil de bande contrôle. Ce
12 n'est pas le cégep lui-même qui ne vous reçoit pas.
13 Voulez-vous clarifier ça, s'il vous plaît?

14 **RAYMOND HAMILTON:** Oui. Je ne pense
15 pas que c'était ça que je voulais dire. C'était par
16 rapport à un cours spécifique. À un moment donné -- je
17 ne sais pas si c'est au cégep; j'ai dit le cégep, peut-être
18 -- il se donnait des cours de langue montagnaise. On l'a
19 rappelé encore ce matin; M. Joncas (sic), je pense, l'a
20 dit. On a voulu que des gens de notre groupe y participe,
21 mais ils n'ont pas pu y aller.

22 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Encore une
23 fois...

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 **RAYMOND HAMILTON:** Vous comprenez mal?

2 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Oui.

3 J'aimerais comprendre.

4 **RAYMOND HAMILTON:** Nous autres non
5 plus, on ne comprend pas.

6 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Est-ce
7 qu'ils n'ont pas pu y aller parce qu'il fallait payer pour
8 ces cours-là et que vous n'aviez pas l'argent du Conseil
9 de bande?

10 **RAYMOND HAMILTON:** C'était qu'on avait
11 comme raison que les cours se donnaient aux autochtones,
12 et toujours l'affaire en ligne de compte que les
13 autochtones sont à l'intérieur de la communauté, à
14 l'intérieur de la réserve. Donc notre groupe à nous autres
15 n'a jamais pu participer.

16 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Écoutez,
17 que ce soit une commission scolaire publique ou un collège
18 d'enseignement général et professionnel public, je pense
19 que ce serait très important pour nous de savoir si on
20 offre des cours dans un contexte qui serait uniquement
21 relié à ceux qui habitent la réserve.

22 **MÉRILDA ST-ONGE:** Pour répondre à ce
23 sujet-là, quand on parle des hors réserve, dans le cas

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 de M. Hamilton -- on parlait de catégories de statut
2 d'Indien -- il est dans la catégorie 6(2). Donc, sa mère
3 n'ayant pas le droit de demeurer sur la réserve parce
4 qu'elle vivait encore avec son mari, jusqu'à la mort de
5 son mari... l'histoire a été faite.

6 Ces enfants-là, les enfants des femmes
7 réinscrites souvent n'ont pas accès aux études desservies
8 par les communautés autochtones, tel que l'enseignement
9 de la langue montagnaise.

10 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Alors ce
11 sont des cours donné par une école sous le contrôle de
12 la réserve.

13 **MÉRILDA ST-ONGE:** Sous le contrôle de
14 la réserve.

15 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Très bien.
16 Je comprends.

17 **MÉRILDA ST-ONGE:** Ce sont ces cas-là.

18 On parlait des gens hors réserve. On
19 a beaucoup de personnes dans les catégories 6(2), les
20 enfants des femmes réinscrites, qui demeurent en réserve.
21 On a aussi le cas des gens qui n'ont jamais perdu de statut
22 mais qui sont obligés d'émigrer dans les villes et qui
23 n'ont pas ces services-là non plus. Aussitôt que tu sors

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 de ta communauté, t'es automatiquement renié de ta
2 communauté parce que tu demeures hors réserve; tu n'as
3 plus les services que les membres de la communauté
4 reçoivent.

5 Il y a des gens qui ont demeuré pendant
6 25 ans et qui ont travaillé à la ville et, pour avoir accès
7 aux bénéfices d'une communauté, aux services d'une
8 communauté, même le droit de vote, on n'a pas le droit
9 de vote lorsqu'on demeure hors réserve. Que tu sois statué
10 6(1) ou 6(2), si tu demeures hors réserve tu n'as pas le
11 droit de vote. Ton nom est inscrit sur la liste de bande,
12 mais tu demeures hors réserve; tu ne peux pas aller voter
13 dans ta communauté lors des élections des chefs. Tu ne
14 peux pas.

15 Tu ne peux pas être servi en éducation
16 aussi, une certaine éducation où les femmes... je parle
17 toujours des femmes parce que je connais les femmes; il
18 y a certainement des hommes aussi monoparentaux qui vivent
19 hors réserve et qui ont des jeunes enfants qui doivent
20 aller à l'école et qui n'ont pas les services donnés en
21 éducation parce qu'ils demeurent hors réserve. Ces
22 gens-là, ce ne sont pas tous des 6(2). Ce sont des gens
23 statuéés Indiens, reconnus, ayant un numéro de bande, étant

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 sur la liste de bande d'une communauté. Aussitôt que tu
2 demeures hors réserve tu n'as plus le droit au service.

3 On est sur le mode optionnel de
4 financement dans les communautés. Le plus bel exemple,
5 c'est Sept-Îles. D'un côté de la rue t'es sur la réserve
6 et, de l'autre côté, t'es hors réserve. Si t'as la
7 malchance de demeurer de l'autre côté de la rue, c'est
8 de valeur pour toi, mais tous les services viennent de
9 t'être coupés parce que tu demeures hors réserve.

10 C'est le cas qu'on vit quand on demeure
11 hors réserve. Comme je vous disais tout à l'heure, t'as
12 les C-31, t'as les 6(2), t'as les catégories de gens, t'as
13 les hors réserve aussi.

14 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Alors il
15 y a beaucoup de choses dans ce que vous venez de mentionner.
16 Sur la question du droit de vote, est-ce que vous nous
17 dites que comme C-31 vivant hors réserve vous n'avez pas
18 le droit de voter au Conseil de bande en ayant recouvré
19 votre statut?

20 **MÉRILDA ST-ONGE:** Non. Même ceux qui
21 n'ont jamais perdu leur statut, s'ils demeurent hors
22 réserve ils n'ont pas le droit de vote. Dans certaines
23 communautés ils n'ont pas le droit de vote.

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Dans
2 certaines communautés.

3 **MÉRILDA ST-ONGE:** Dans certaines
4 communautés.

5 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Alors ce
6 n'est pas la Loi sur les Indiens qui a prévu ça, parce
7 qu'il y a des communautés qui permettent le droit de vote...

8 **MÉRILDA ST-ONGE:** Il y a la Loi sur les
9 Indiens qui mentionne aussi les droits de résidence. Si
10 tu résides dans une communauté, oui, t'as le droit de vote.
11 C'est la Loi sur les Indiens. Ceux qui permettent aux
12 autochtones qui demeurent hors réserve de voter, ceux-là,
13 c'est sous la loi traditionnelle ou selon les coutumes.
14 Ils votent selon les coutumes. Là, on parle de la Loi
15 sur les Indiens.

16 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** On va le
17 clarifier. C'est parce qu'on était hier à Wendake chez
18 les Hurons à Québec et il y a eu une élection récemment,
19 et les gens qui habitent hors réserve, les femmes en
20 particulier qui ont recouvré leur statut hors de la réserve
21 et qui sont toujours hors réserve viennent de voter en
22 septembre pour l'élection au Conseil de bande.

23 **MÉRILDA ST-ONGE:** Ceux-là peuvent dire

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 qu'ils ont voté selon la coutume. Mais selon la Loi sur
2 les Indiens, si tu demeures hors réserve, tu n'as pas le
3 droit de vote.

4 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Écoutez,
5 vous créez un doute dans mon esprit qu'on va sans doute
6 vérifier.

7 Mais ce que vous nous dites, et ce que
8 monsieur nous a dit, c'est évident -- et on le sait, on
9 l'a entendu lorsqu'on siège dans les villes -- que des
10 gens qui ont un statut d'autochtone ou d'Indien et qui
11 vivent hors réserve nous disent: "On n'a pas accès aux
12 services. On est 500 milles au sud ou on est plusieurs
13 kilomètres." C'est une chose et c'est un problème. Mais
14 ce que vous nous décrivez est un problème encore beaucoup
15 plus grand, parce qu'au fond quand vous nous dites: "On
16 veut aller suivre un cours de montagnais à l'école de la
17 réserve, là où ça se donne", parce qu'il n'y en a pas qui
18 se donnent à Sept-Îles, à la commission scolaire, "et on
19 n'a pas accès", en fait, c'est un exemple que vous nous
20 donnez pour illustrer un peu le problème que vous venez
21 nous présenter et qui est très concret.

22 **RAYMOND HAMILTON:** J'aimerais revenir
23 sur l'affaire du droit de vote sur les réserves. Avant

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 1985, avant l'amendement à la Constitution, on allait
2 jusqu'à faire voter, c'est drôle, les gens qui pouvaient
3 rester jusqu'au coin de la rue Smith. C'est une partie
4 de la ville presque au centre.

5 En 1986, je crois, il y a eu de nouvelles
6 élections. On a été barré. Cela avait toujours été fait,
7 ça. Les gens qui restaient à l'extérieur de la réserve
8 pouvaient voter à aller jusqu'à cette rue-là. Mais nous
9 autres, on s'en venait dans le décor en 1985, les hors
10 réserve, avec des cartes.

11 Je ne pense pas qu'on est prêt à avoir
12 un candidat, parce que ce serait rêver un peu, mais cela
13 aurait peut-être été possible. Donc, là, on barrait tout;
14 pas de candidat.

15 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Écoutez,
16 je pense que vous avez attiré notre attention sur des
17 éléments très concrets qu'on va non seulement vérifier
18 mais qui font partie du dossier, des problèmes au fond
19 des Indiens ou Indiennes à statut qui vivent hors des
20 réserves par rapport aux services, par rapport aux droits
21 de vote, et caetera. C'est un problème qui peut découler
22 à certains égards peut-être de la Loi sur les Indiens,
23 mais largement, au fond, des conseils de bande.

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 **RAYMOND HAMILTON:** Pour nous autres,
2 pour l'instant, c'est le Conseil de bande qui dessert les
3 communautés autochtones en remplacement du ministère des
4 Affaires indiennes, qui est rendu trop loin.

5 Il y a deux autres points que je voudrais
6 apporter. On demandait pour voir si on avait peut-être
7 des recommandations à faire aussi après nos exposés. J'en
8 aurais deux.

9 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Alors, si
10 vous voulez, assez rapidement parce que le temps passe.

11 **RAYMOND HAMILTON:** Très vite.

12 On pourrait peut-être suggérer, étant
13 donné que dans nos communautés, comme on dit, de résidents
14 hors réserve il y a un très fort pourcentage qui n'ont
15 jamais connu le fait de résider à l'intérieur de la réserve,
16 la culture indienne à l'intérieur d'une réserve -- à
17 l'intérieur d'une communauté et à l'extérieur, c'est
18 différent -- ce qu'on suggère, c'est qu'il y ait peut-être
19 à regarder la Loi sur les Indiens, où on dit qu'il faut
20 être résident à l'intérieur de la réserve. Nous, ce qu'on
21 suggère, c'est que les droits soient annexés à la carte,
22 peu importe où tu demeures. Si moi, je reste sur la rue
23 Monseigneur Blanche à Sept-Îles, ça ne me fait pas moins

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 indien qu'un autre parce que je reste en ville. Mes droits
2 devraient me suivre partout où je demeure. Si un jour
3 je suis capable de rentrer dans la communauté autochtone,
4 ce serait moins de problèmes pour le gouvernement, mais
5 en attendant, nous autres, on est lésé dans nos droits.

6 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Votre
7 deuxième recommandation?

8 **RAYMOND HAMILTON:** La deuxième, c'est
9 que peut-être quand les fonctionnaires -- ou je ne sais
10 pas comment on peut les appeler -- viennent faire des
11 vérifications au Conseil de bande ou viennent annoncer
12 des programmes pour les autochtones, qu'ils soient
13 informés qu'on existe et qu'il y ait sûrement une
14 vérification à faire, non pas à l'intérieur du Conseil
15 de bande, strictement là, à savoir si les argents ou si
16 les besoins ont vraiment été équitables ou partager envers
17 tout le groupe, mais venir nous consulter nous autres
18 aussi.

19 Moi, aujourd'hui, je peux me présenter
20 comme président des hors réserve. Donc je suis en droit
21 de demander que ces gens-là viennent me consulter pour
22 s'assurer que nos groupes bénéficiaires reçoivent vraiment
23 leurs bénéfices là-dessus. On a l'impression -- et ça

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 se passe comme ça -- que le seul mouvement qui représente
2 un groupe autochtone et qui a le droit de parler en notre
3 nom, c'est le Conseil de bande. C'est lui qui est le
4 ministère des Affaires indiennes aujourd'hui sur le
5 territoire ici. Mais nous autres, on est là aussi. On
6 est incorporé. C'est un papier légal qu'on vous a présenté
7 --je pense que vous l'avez en main -- et on est en droit
8 de s'attendre à quelque chose d'autre qu'une carte où il
9 n'y a pas un crédit au bout; c'est un peu comme une carte
10 de banque avec une marge de 10 \$. C'est tout ce qu'on
11 a.

12 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Monsieur
13 Hamilton, je pense que vous nous avez présenté de façon
14 très éloquente et concrète les problèmes que vous vivez;
15 et quand je dis 'vous', les gens que vous représentez.
16 On vous remercie de l'avoir fait.

17 Vous pouvez être certain que, comme
18 Commission, on va se pencher sur la situation que vous
19 décrivez. C'est une situation qui nous a été indiquée
20 à plusieurs reprises, mais vous y avez ajouté certains
21 éléments concrets et suggestions concrètes, comme le fait
22 que les fonctionnaires du ministère, au fond, ne
23 fonctionnent qu'avec les bandes et les bandes ne vous

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 relaient pas l'information, de sorte que vous êtes laissés
2 pour compte. Enfin, c'est la présentation que vous avez
3 faite. Avec certaines suggestions concrètes nous allons
4 examiner ça et nous espérons que les recommandations que
5 la Commission pourra faire amélioreront votre situation.

6 Je voudrais vous remercier.

7 **MÉRILDA ST-ONGE:** Juste avant de partir
8 j'aimerais ajouter une dernière chose. C'est que ça va
9 aussi loin qu'il y a des gens qui vivent hors réserve qui
10 ont laissé leur travail pour pouvoir aller travailler dans
11 leur communauté. Ils sont obligés de laisser leur travail
12 pour travailler dans leur communauté pour se présenter
13 comme conseillère. On a l'exemple ici de Mme Deter (PH)
14 qui a été obligée de laisser son travail pour pouvoir se
15 présenter comme conseillère au Conseil de bande de
16 Betsiamites. Sans ça, si elle demeurait hors réserve,
17 elle n'avait pas le droit de se présenter au Conseil. Ça
18 va si loin que ça quand on demeure hors réserve.

19 Merci.

20 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je ne veux
21 pas prolonger indûment, mais ce que vous nous dites, il
22 reste que quelqu'un gagne sa vie à l'extérieur; pour se
23 présenter au Conseil, est-ce que le Conseil de bande

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 demande qu'on laisse son emploi? Je ne comprends pas.

2 **MÉRILDA ST-ONGE:** C'est parce que tu ne
3 peux pas te présenter dans un conseil de bande si tu
4 demeures hors réserve, comme conseiller. Comme chef, tu
5 le peux. Mais comme conseiller, tu ne peux pas te
6 présenter si tu demeures hors réserve. Donc ils sont
7 obligés de laisser leur emploi pour pouvoir se présenter
8 comme conseillers dans une communauté autochtone.

9 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Mais
10 laisser son emploi ne fait pas qu'on n'habite plus hors
11 réserve.

12 **MÉRILDA ST-ONGE:** Oui.

13 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Alors on
14 déménage dans la réserve.

15 **MÉRILDA ST-ONGE:** Laisser son emploi...
16 ça veut dire qu'il faut que tu demeures sur la réserve
17 pour être conseiller.

18 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Très bien,
19 je comprends. Parfait, merci.

20 **MÉRILDA ST-ONGE:** Merci beaucoup.

21 **CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Alors ça
22 nous amène au terme de cette première journée d'audiences
23 publiques dans la région. Nous allons reprendre les

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 audiences demain matin à 8 h 30 à Malioténam. Tous et
2 chacun sont invités.

3 Je voudrais remercier, avant de clore
4 la séance, les traducteurs, en particulier les traducteurs
5 montagnais. Je pense que leur travail a été apprécié toute
6 la journée, de même que bien sûr les traducteurs du français
7 à l'anglais et de l'anglais au français. C'est une tâche
8 considérable dans des conditions difficiles. Je pense
9 qu'on leur doit la possibilité d'avoir conduit cette séance
10 de façon aussi utile et qui a permis à chacun de s'exprimer.

11 Je voudrais remercier le personnel de
12 la Commission, qui s'est affairé à rendre possible cette
13 audience: Deborah Hanly, qui est responsable de prendre
14 des notes; François Cadieux également... j'ai un blanc
15 de mémoire momentané, ce n'est pas possible... Roger.

16 Voilà. Ce sont des choses qui arrivent à tout le monde.
17 C'est extraordinaire. Je voudrais aussi remercier Dan
18 Gaspé, qui est notre directeur des communications, Danièle
19 Labonté, qui s'est occupée de l'inscription, et Marie
20 Dansereau.

21 Je pense que notre travail a été rendu
22 possible par un travail d'équipe et, encore une fois, je
23 souhaite que nous poursuivions ce dialogue demain à

LE 19 NOVEMBRE 1992

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

1 Malioténam de façon aussi constructive et efficace.

2 Je voudrais en terminant remercier, bien
3 sûr, notre commissaire du jour, Daniel Vachon, et demander
4 à l'abbé Pierre Bergeron de faire la prière de clôture.

5

6 **(Prière de clôture)**

7

8 --- L'audience est ajournée à 18 h 38